



HAL
open science

Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la performance en relation avec les objectifs de développement

Michel Fok, Sophia Tazi

► To cite this version:

Michel Fok, Sophia Tazi. Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la performance en relation avec les objectifs de développement : Rapport de synthèse régionale du Dispositif de suivi des filières cotonnières au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali. 2003. halshs-00009151

HAL Id: halshs-00009151

<https://shs.hal.science/halshs-00009151>

Preprint submitted on 19 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Un projet régional financé par les Ministères des Affaires
Etrangères de la France et des Pays Bas et par le CIRAD

Rapport de synthèse régionale

Dispositif de suivi des filières cotonnières au Bénin, Burkina
Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali

Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la
performance en relation avec les objectifs de développement

Juillet 2003

Michel Fok A.C.
Sophia Tazi
avec la participation de Colin Poulton et
de Saa Dittoh

REMERCIEMENTS

Le travail dont le présent rapport de synthèse est le fruit n'aurait pas pu avoir lieu sans le financement conjoint des ministères des affaires étrangères français et néerlandais et du CIRAD. Aussi leur adressons-nous nos remerciements, en particulier à Claude TORRE et Ineke DUIJVESTIJN qui ont apporté une attention soutenue à la bonne exécution du projet et ont fait preuve de réactivité et de souplesse.

Les différentes équipes locales partenaires du projet dans les différents pays du réseau ont démontré leur adhésion au projet en s'investissant dans les différentes tâches de collecte, traitement de l'information et organisation des ateliers de lancement et de restitution. Nous avons pris plaisir à collaborer avec les chercheurs qui les composent et avons apprécié les séances de travail collectif où régnait une bonne ambiance amicale, malgré les difficultés et la pression du calendrier. Leurs institutions de rattachement ont apporté un réel soutien au projet, aussi souhaitons-nous leur exprimer ici nos sincères remerciements.

Les délégués et correspondants du CIRAD dans les différents pays ont apporté une contribution importante à l'organisation des différents ateliers, et à la « promotion » du projet auprès des acteurs locaux, qu'ils en soient ici remerciés.

Benoît DAVIRON, ex-Délégué de la mission économique et sociale du CIRAD, a été l'initiateur du projet et a travaillé activement à son émergence (institutions partenaires, financement). Sur le plan scientifique, il a alimenté de ses idées les réunions pour le choix des orientations théoriques et méthodologiques et nous a éclairés notamment pour référer la performance aux objectifs de développement. Nous l'associons aux résultats que nous avons pu obtenir mais les défauts qui demeurent restent nôtres.

Colin POULTON et Saa DITTOH ont relu le présent document et nous ont communiqué leurs remarques et suggestions. « Thank you very much for your valuable contribution ».

Enfin, Kees BURGER a été commissionné par la coopération néerlandaise pour le suivi du projet et pour le pré-évaluer six mois avant la fin de la phase pilote. Il a fait preuve d'une grande capacité d'écoute. Nous lui sommes gré de son souci de faire valoir des produits opérationnels en marquant la distance nécessaire à un projet de recherche.

Michel FOK et Sophia TAZI

Contexte du Projet Resocot

Les formes d'organisation à promouvoir et le type de réforme à conduire dans des filières cotonnières historiquement marquées par l'intervention étatique sont au cœur des débats. De manière plus précise, la question se pose des places respectives de l'Etat et du marché.

En Afrique sub-saharienne, la libéralisation des filières cotonnières a débuté en Afrique anglophone au milieu des années 80 et a gagné l'Afrique francophone dès le début des années 90. L'évolution institutionnelle de ces filières s'est effectuée par étapes, avec une redistribution des rôles entre l'Etat, les opérateurs privés et les nouveaux acteurs (entités collectives...). Selon les pays, différents stades de libéralisation et différents modèles de coordination (combinaisons variées d'actions collectives et d'actions de régulation plus ou moins importantes de l'Etat) sont observés. La question de la performance relative de ces différents modes d'organisation se pose, bien qu'on soit encore dans un processus évolutif.

Dans le cadre du processus de libéralisation, on peut distinguer :

- Une première phase « téméraire » où l'on se lançait dans le processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat sans « garde-fous » et sans accompagnement spécifique des acteurs. Cette phase a donné lieu à des dérives et a montré pleinement les risques de déstabilisation des économies qu'elle engendre et les possibles conséquences graves (environnement, pauvreté, paix...). Il est actuellement établi que le marché à lui seul ne peut résoudre les problèmes de la filière cotonnière.

- Une seconde phase de relative « prudence ». Désormais l'enjeu semble être : comment s'orienter vers un mode d'organisation où le marché pourrait jouer pleinement et idéalement son rôle en terme de compétitivité bénéfique pour améliorer la performance (qualité du produit, compétitivité prix...), mais où Etat et action collective (mode de coordination émergent) joueraient un rôle de régulation, pour éviter les comportements de « cavaliers libres » préjudiciables à la filière cotonnière et pour préserver la multitude de biens communs en jeu (environnement et santé, ressources génétiques...)

Ces questions de relation entre formes d'organisation et performance ont cependant, jusqu'à maintenant, été alimentées par une base d'information extrêmement faible : la comparaison s'est limitée essentiellement au pourcentage du prix fob (*free on board*) perçu par le producteur dans différents pays. Le projet Résocot se propose d'améliorer cette base d'information.

Resocot :qu'est-ce ?

Resocot est un dispositif régional de suivi des filières cotonnières en Afrique subsaharienne qui vise à expliquer la performance relative des différentes formes d'organisation de la filière cotonnière.

Il se propose d'accompagner l'évolution institutionnelle des filières cotonnières, d'alimenter les dispositifs de concertation entre les acteurs à l'échelon national et régional, et de contribuer à l'identification, par chaque pays, de marges de progrès pour gagner en performance, en tirant parti de l'information issue des autres pays du réseau.

La phase pilote du projet qui prend fin en juillet 2003, a porté sur les campagnes 99-2000 à 2001-2002. Cette phase a permis de développer une méthode et des outils qui ont été appliqués aux filières cotonnières des six pays du réseau (Mali, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun et Ghana). Cela a abouti à la caractérisation des modes d'organisation des filières cotonnières conformément à une grille commune et à une vision de leurs performances et de leurs marges de progrès.

Contacts pour en savoir plus



Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

Sophia Tazi

Programme Agriculture familiale
et mondialisation
73, rue Jean-François Breton
TA 60/15
34398 Montpellier Cedex 5
France

Téléphone : +33 (0)4 67 61 57 44
Télécopie : +33 (0)4 67 61 44 15
sophia.tazi@cirad.fr

Cirad - tera

Département
Territoires
Environnement
et acteurs

Michel Fok

Programme Coton
Avenue Agropolis
34398 Montpellier
Cedex 5
France

Téléphone : +33 (0)4 67 61 56 06
Télécopie : +33 (0)4 67 61 56 66
michel.fok@cirad.fr

Cirad - Ca

Département
Cultures
annuelles



Une réalisation associant un partenariat Nord-Sud, entre équipes de recherche

Partenaires du Nord

- **Michel Fok A.C. et Sophia Tazi** du **CIRAD** (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), qui a assuré la coordination du projet pendant la phase pilote ;
- **Colin Poulton de Imperial College of Wye**, qui conduit un projet analogue dans d'autres pays (Mozambique, Zambie, Tanzanie, Zimbabwe) ;
- **Peter Gibbon** du **CDR-Copenhague** (Center for Development Research).

Partenaires du Sud

- **Bio Soulé, Georges Alé et Borgui Yerima** du **LARES** (Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale) au Bénin ;
- **Gaspard Vognan, Mathieu Ouédraogo, Souleymane Ouédraogo** de l'**INERA** (Institut de l'environnement et des recherches agricoles) au Burkina Faso ;
- **Madi Ali et Oumarou Balarabé** du **CEDC** (Centre d'étude de l'environnement et du développement du Cameroun) ;
- **Massita Coulibaly** de l'**Institut national polytechnique Houphouet Boigny (INPHB)** en Côte d'Ivoire ;
- **Saa Dittoh et Yakubu Issaka Balma** the **University for Development Studies** à Tamale au Ghana ;
- **Manda Sadio Keita et Boubacar Traoré** de l'**IER** (Institut d'économie rurale) au Mali.

Table de matières

| | |
|--|-----------|
| TABLE DE MATIERES..... | 1 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 4 |
| PREAMBULE..... | 11 |
| 1. INTRODUCTION | 12 |
| 2. L'ORGANISATION EFFECTIVE DES FILIERES AU-DELA DU CLIVAGE ETAT/MARCHE | 14 |
| 2.1. PAYSAGES D'ACTEURS ET REGIMES DE CONCURRENCE DIVERSIFIES NON FORCEMENT IMPOSES PAR LE CADRE INSTITUTIONNEL | 14 |
| 2.1.1. <i>Des cadres institutionnels diversifiés au-delà de l'opposition libéralisation/monopole..</i> | 14 |
| 2.1.2. <i>Le cadre institutionnel n'induit pas forcément le régime de concurrence visé</i> | 16 |
| 2.1.3. <i>Le manque de concurrence dépend des produits ou services et des étapes techniques ...</i> | 16 |
| 2.1.4. <i>Le manque de concurrence ne dépend pas toujours de l'organisation de la filière cotonnière</i> | 17 |
| 2.1.5. <i>Une concurrence effective dans certains domaines</i> | 17 |
| 2.1.6. <i>Une certaine diversification de la nature des acteurs impliqués</i> | 17 |
| 2.2. DIMENSIONS VARIABLES DE LA COORDINATION HORIZONTALE PEU SOUMISE A REGLEMENTATION FORMELLE..... | 18 |
| 2.2.1. <i>Difficulté d'un changement d'échelle dans la coordination de la gestion des ressources communes ou collectives</i> | 18 |
| 2.2.2. <i>Rôle variable de Réglementations plus ou moins précises ou actualisées</i> | 19 |
| 2.2.3. <i>Impacts variés de la coordination intra-professionnelle.....</i> | 20 |
| 2.2.4. <i>Efficacité d'une coordination fondée sur des relations bilatérales durables entre sociétés cotonnières et paysans.....</i> | 21 |
| 2.2.5. <i>Portée et limites de la coordination inter-professionnelle</i> | 21 |
| 2.3. CONTRACTUALISATION | 21 |
| 2.3.1. <i>Pratique courante des appels d'offres mais avec conditions variables.....</i> | 21 |
| 2.3.2. <i>Une formalisation ciblée par les contrats</i> | 22 |
| 2.4. DES FORMATIONS DE PRIX ASSEZ SEMBLABLES EN DEPIT DE MODES D'ORGANISATION DIFFERENCIES | 22 |
| 2.4.1. <i>Une forte tendance à l'administration des prix touchant directement les paysans</i> | 22 |
| 2.4.2. <i>Une prédominance du marché et de la négociation sur les prix touchant indirectement les paysans.....</i> | 24 |
| 2.5. SIMILITUDES, DIVERSITE ET TENDANCES VARIABLES DANS LES MODALITES DE TRANSACTIONS | 25 |
| 2.5.1. <i>Financement de l'acquisition des intrants aux conditions avantageuses seulement pour un nombre limité des pays</i> | 25 |
| 2.5.2. <i>Nature commune des ventes des intrants aux paysans</i> | 25 |
| 2.5.3. <i>Modalités et conditions variables du crédit associé à la distribution des intrants aux paysans</i> | 25 |
| 2.5.4. <i>Similitudes, diversité et tendances négatives des modalités d'achat du coton-graine des paysans</i> | 26 |
| 2.5.5. <i>Sur les conditions différenciées du financement des achats du coton-graine</i> | 26 |
| 2.5.6. <i>Sur les conditions de livraisons</i> | 27 |
| 2.5.7. <i>Rôle important des ventes à l'avance dans l'exportation du coton fibre</i> | 27 |
| 2.5.8. <i>Condition de financement des ventes locales des produits du coton.....</i> | 27 |
| 3. UN ETAT HONORABLE DES PERFORMANCES PARTIELLES RELIEES AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT | 27 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 3.1. | PERFORMANCE POUR AMELIORER LA CONTRIBUTION DE LA FILIERE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE..... | 28 |
| 3.2. | PERFORMANCE POUR GARANTIR LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE/SANTE PUBLIQUE | 30 |
| 3.3. | PERFORMANCE POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE | 31 |
| 3.4. | CONCLUSION PARTIELLE..... | 32 |
| 4. | INCIDENCE DU MODE D'ORGANISATION SUR LES PERFORMANCES OBTENUES | 33 |
| 4.1. | RAPPEL SUR LA METHODE SUIVIE ET DEMARCHE POUR SYNTHESE | 33 |
| 4.2. | INCIDENCE NON RIGIDE DU MODE D'ORGANISATION POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT (OBJECTIFS PARTIELS DE NIVEAU 1) | 35 |
| 4.2.1. | <i>Plusieurs facteurs favorables pour accroître le revenu coton des producteurs.....</i> | <i>35</i> |
| 4.2.2. | <i>Si peu de facteurs pour la réduction des risques.....</i> | <i>37</i> |
| 4.2.3. | <i>L'absence de discrimination comme facteur d'amélioration de l'équité en termes de revenu coton entre les producteurs</i> | <i>39</i> |
| 4.2.4. | <i>Tendance négative pour améliorer la fourniture de services publics</i> | <i>40</i> |
| 4.2.5. | <i>Actions à échelles limitées pour garantir une gestion durable des espaces cultivés</i> | <i>40</i> |
| 4.2.6. | <i>Une orientation positive pour prévenir les effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques.....</i> | <i>41</i> |
| 4.2.7. | <i>Peu d'actions pour renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs.....</i> | <i>42</i> |
| 4.2.8. | <i>L'influence du volume produit pour renforcer la compétitivité par réduction des coûts de production et de commercialisation du coton fibre.....</i> | <i>42</i> |
| 4.2.9. | <i>Peu d'information sur les prix à la vente locale ou export du coton fibre</i> | <i>43</i> |
| 4.2.10. | <i>Peu de possibilité pour l'obtention de meilleurs prix à la vente locale et à l'exportation des graines de coton</i> | <i>43</i> |
| 4.2.11. | <i>Conclusion partielle</i> | <i>44</i> |
| 4.3. | DES RESULTATS CONCORDANTS ET COMPLEMENTAIRES DECOULANT DE L'ANALYSE PAR LES NIVEAUX DES FACTEURS CLES DE PERFORMANCE | 45 |
| 4.3.1. | <i>Une démarche pour une vision des niveaux atteints des facteurs clés.....</i> | <i>45</i> |
| 4.3.2. | <i>Analyse des écarts de niveaux des facteurs clés.....</i> | <i>45</i> |
| 4.3.3. | <i>Pas de champion incontestable parmi les pays.....</i> | <i>47</i> |
| 4.3.4. | <i>Incidence des niveaux de capacité sur l'atteinte des objectifs.....</i> | <i>49</i> |
| 4.3.5. | <i>Incidence des considérations qualitatives sur les niveaux des facteurs clés.....</i> | <i>50</i> |
| 5. | GESTION DIFFERENCIEE DES DEFAILLANCES DE COORDINATION ET MARGE DE PROGRES EN PERFORMANCE | 51 |
| 5.1. | APPROCHE DE SYNTHESE | 51 |
| 5.2. | PAS DE LOI D'AIRAIN DES DEFAILLANCES DE COORDINATION | 54 |
| 5.2.1. | <i>Rares sont les défaillances de coordination qui ne s'avèrent pas</i> | <i>54</i> |
| 5.2.2. | <i>Cas rares mais riches d'enseignements des défaillance qui se sont avérées dans tous les pays</i> | <i>55</i> |
| 5.2.3. | <i>Plus grande fatalité de certaines défaillances de coordination par le marché.....</i> | <i>56</i> |
| 5.2.4. | <i>Importance des actions collectives pour prévenir l'occurrence des défaillances de coordination.....</i> | <i>56</i> |
| 5.2.5. | <i>Plus grande fréquence des défaillances avérées de type coordination par le marché.....</i> | <i>57</i> |
| 5.2.6. | <i>Sur-estimation de la fréquence d'occurrence des défaillances de coordination</i> | <i>58</i> |
| 5.3. | MARGE DE PROGRES POUR GAGNER EN PERFORMANCE..... | 59 |
| 6. | CONCLUSION..... | 62 |
| 6.1. | METHODES ET OUTILS DEVELOPPES EN RAPPORT AVEC UNE OPTION THEORIQUE..... | 62 |
| 6.2. | UNE RICHESSE D'EVOLUTION ET D'AJUSTEMENT DES MODES D'ORGANISATION | 63 |
| 6.3. | INTERET D'APPREHENDER LA PERFORMANCE EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT | 64 |
| 6.4. | PORTEE OPERATIONNELLE DE PROCEDER PAR LES CONSIDERATIONS QUALITATIVES ET FACTEURS CLES DE PERFORMANCE | 64 |

| | | |
|------|---|----|
| 6.5. | PLUS GRANDE FATALITE DES DEFAILLANCES DE COORDINATION PAR LE MARCHE | 65 |
| 6.6. | DEUX LEÇONS MAJEURES POUR LA RESTRUCTURATION DES FILIERES COTONNIERES | 66 |
| 6.7. | NECESSITE D'UNE APPLICATION COLLECTIVE DES METHODES ET OUTILS DEVELOPPES..... | 66 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

BURKINA FASO

| | |
|--------------------|--|
| ARC : | Appui à la Recherche Cotonnière |
| ATC : | Agent Technique Coton |
| BACB | (ex-CNCA) : Banque Agricole et Commerciale du Burkina |
| BCEAO : | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. |
| BIB : | Banque Internationale du Burkina |
| BICIA-B : | Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrielle et l'Agriculture du Burkina |
| CC : | Correspondant coton |
| CCIC : | Comité Consultatif International sur le Coton |
| CDI : | Négociant international de coton fibre |
| CF : | Coton Fibre |
| CFD : | Caisse Française de Développement devenue AFD (Agence Fr. de développement) |
| CFDT : | Compagnie Française pour le Développement du Textile devenue DAGRIS |
| CG : | Coton Graine: |
| CNCA-B : | Caisse Nationale de Crédit Agricole du Burkina |
| COPACO : | Compagnie Cotonnière (Paris, France) |
| CSPPA : | Caisse de Stabilisation des prix des produits agricoles |
| DDPC : | Direction pour le Développement de la Production Cotonnière |
| DFCB : | Direction des Finances, Comptabilité et Budget |
| DICA : | Direction des Intrants et du Crédit Agricole |
| DOS : | Document d'Orientation Stratégique |
| FASO FANI : | Unité Textile du Burkina |
| FILSAH : | Unité de Filature du Burkina |
| FOB : | Free on Board |
| GPC : | Groupement de Producteur de Coton |
| GV : | Groupement Villageois |
| INERA : | Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles |
| NEPAD : | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique |
| PA/OPC : | Projet d'Appui aux Organisations de Producteurs de Coton |
| PAS : | Programme d'Ajustement Structurel |
| PASA : | Programme d'Ajustement du Secteur Agricole |
| PSO : | Plan Stratégique Opérationnel |
| SAPHYTO : | Société Africaine Phytosanitaire |
| SAPIN-B : | Société Agro-pastorales et Industrielle du Burkina |
| SCAB : | Société Chimique et Agricole du Burkina |
| SOFITEX : | Société des Fibres et Textiles du Burkina |
| TEC. | Tarif Extérieur Commun |
| TPDC : | Taxe Préférentielle Différentielle Communautaire |
| TTC : | Toute Taxe Comprise |
| TVA : | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UE : | Union Européenne |
| UEMOA : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UNPCB : | Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina |

BENIN

| | |
|-----------------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AFCOT | Association Française Cotonnière |
| AIC | Association de l'Interprofession du Coton |
| APEB | Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin |
| APV | Agent Polyvalent de Vulgarisation |
| ART | Atelier de Revue de Technologies |
| ASCOB | Association des Sociétés Cotonnières du Bénin |
| BC | Blocs de Cultures |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest |
| BDPA | Bureau pour le Développement de la Production Agricole |
| BM | Banque Mondiale |
| BOA | Bank of Africa |
| BUCO | Bureau de Coordination de la Coopération Suisse |
| CAF | Coût, assurance et fret |
| CAGIA | Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des intrants Agricoles du Bénin |
| CAR | Coopérative d'Aménagement Rural |
| CARDER | Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural |
| CAF | Coût Assurance Frêt |
| CATS | Coopérative Agricole de Type Socialiste |
| CAETS | Coopérative Agricole Expérimentale de Type Socialiste |
| CCB | Compagnie Cotonnière du Bénin |
| CE | Concentré Emulsionable |
| CFD | Caisse Française de Développement |
| CFDT | Compagnie Française de Développement des Textiles |
| CIRAD | Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| CG | Coton Graine |
| CF | Coton Fibre |
| CLCAM | Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel |
| CNS | Comité Technique Départemental |
| COTEB | Complexe Textile Commerce Général et de Commercialisation des Produits Agricoles |
| CRA-CF | Centre de Recherche Agricole, Coton Fibre. |
| CS | Conseil de Surveillance. |
| CSPR | Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement |
| DAER | Direction de l'Aménagement et Equipements Ruraux |
| DAGRI | Direction de l'Agriculture. |
| DIFOV | Direction de la Formation Opérationnelle et de la Vulgarisation agricole. |
| DRE | Direction Régionale de l'Exploitation. |
| DPQC | Direction de la Promotion de la Qualité, du Conditionnement et du Contrôle des produits. |
| DROA | Direction Route et Ouvrages d'Arts. |
| FCFA | Franc Communauté Financière d'Afrique |
| FENACREP | Fédération Nationale des Caisses Régionales d'Epargne et de Crédit |
| FILTEX | Files et Textiles. |
| FOB | Free on Board |
| FSS | Fonds de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles |
| FUPRO | Fédération des Unions des Producteurs du Bénin |
| GEA | Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin |
| GC | Groupe de Contact |
| GIE | Groupement d'Intérêts Economiques |

| | |
|----------------|---|
| GPDIA | Groupement Professionnel des Distributeurs d’Intrants Agricoles |
| GV | Groupement Villageois |
| IAB | Intrants Agricoles Bénin |
| ICA | Industries Cotonnières Associées |
| ICB | Industrie Cotonnière du Bénin |
| IDI | Importateurs et Distributeurs d’Intrants |
| INRAB | Institut National de la Recherche Agronomique du Bénin |
| LARES | Laboratoire d’Analyse Régionale et d’Expertise Sociale |
| MA | Marché Auto-géré |
| MAEP | Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche |
| MCI | Marlan’s Cotton Industries |
| MMS | Marlan’s Multi Service |
| MTPT | Ministère des Travaux Publics et des Transports |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONS | Office National de Stabilisation des prix des produits agricoles |
| OP | Organisation Paysanne |
| PNVA | Programme National de Vulgarisation Agricole |
| TPCG | Transporteurs Privés du Coton Graine |
| SAMAC | Société Africaine pour le Management, l’Affrètement et le Commerce |
| SATEC | Société d’Aide technique et de Coopération |
| SCP | Sociétés Cotonnières Privées |
| SCQC | Service Contrôle de Qualité et Classement |
| SDI | Société de Distribution Intercontinentale |
| SEICB | Société d’Egrenage Industriel du Coton |
| SHB | Société des Huileries du Bénin. |
| SITEX | Société Industrielle des Textiles. |
| SOCOBE | Société Cotonnière du Bénin |
| SOGICOM | Société Générale pour l’Industrie et le Commerce |
| SONAPRA | Société Nationale pour la Promotion Agricole |
| SOSEA | Société de Transit et d’Arbitrage |
| SOTICO | Société de Transactions Internationales pour l’Industrie et le Commerce |
| UBV | Ultra Bas volume |
| UDP | Union Départementale des Producteurs |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine |
| UP | Unité de Production |
| URCF | Unité de Recherche sur le Coton et la Fibre |
| USPP | Union Sous Préfectorales des Producteurs |

CAMEROUN

| | |
|--------------------|--|
| AVP : | Association Villageoise des Producteurs |
| BAD : | Banque Africaine de Développement |
| BM : | Banque Mondiale |
| CAMRAIL: | Cameroon Railway |
| CCS : | Cercle de Caution Solidaire |
| CFDT : | Compagnie Française de Développement des fibres Textiles |
| CICAM : | Cotonnière Industrielle du Camroun |
| CIRAD : | Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| CNHPA : | Commission Nationale d'Homologation des Pesticides à usage Agricole DAGRIS : |
| DIE : | Direction des Industries et Equipements/SODECOTON |
| DPA : | Direction de la production Agricole/SODECOTON |
| FIDA : | Fond International pour le Développement Agricole |
| GETMA : | Groupement des Entreprises de Transport Maritime et Aérienne |
| GIC : | Groupement d'Initiative Commune |
| GP : | Groupement de Producteurs |
| GPA : | Groupement des Producteurs Autogéré |
| IRAD : | Institut de Recherche Agricole pour le Développement |
| ONCPB : | Office Nationale de Commercialisation des Produits de Bases |
| OPCC-GIE : | Organisation des producteurs de Coton du Cameroun |
| PNVRA : | Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole |
| PPTE : | Pays Pauvre Très Endetté |
| PRASAC : | Pôle Régional de Recherche appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale |
| SNI : | Société Nationale des Investissements |
| SNTRC : | Syndicat National des Transporteurs Routiers du Cameroun |
| SODECOTON : | Société de Développement du Coton |
| STRCO : | Syndicat des Transporteurs Routiers du Cameroun Oriental |
| UPAC : | Union Phytosanitaire d'Afrique Centrale |

GHANA

| | |
|---------------|---|
| ACDEP | Association of Church Development Projects |
| ADB | Agricultural Development Bank |
| AFD | Agence Francaise Developpment |
| AGSSIP | Agricultural Sector Services Investment Programme |
| CDB | Cotton Development Board |
| CPA | Cotton Production Assistant |
| CPO | Cotton Production Officer |
| CPS | Cotton Production Supervisor |
| DA | District Assembly |
| EPA | Environmental Protection Agency |
| FNSU | Food and Nutrition Security Unit (of UDS) |
| GCCL | Ghana Cotton Company Limited |
| GCDB | Ghana Cotton Development Board |
| IPM | Integrated Pest Management |
| LEISA | Low External Input and Sustainable Agriculture |
| MOFA | Ministry of Food and Agriculture |
| NARP | National Agricultural Research Project |
| NGO | Non Governmental Organisation |
| NPL | Nulux Plantation Limited |
| NR | Northern Region |
| PDL | Plantation Development Limited |
| RCC | Regional Coordinating Council |
| SARI | Savanna Agricultural Research Institute |
| UDS | University for Development Studies |
| UER | Upper East Region |
| UWR | Upper West Region |

MALI

| | |
|-----------------------|--|
| AFCOT : | Association Française de l'industrie textile |
| AV | Association Villageoise |
| BNDA | Banque Nationale de Développement Agricole |
| C.S.P. | Comité Sahélien des Pesticides |
| CFDT | Compagnie Française pour le Développement des Textiles |
| CILSS | Comité Inter – Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel |
| CIRAD : | Centre International de Recherche en Agronomie pour le Développement |
| CMDT : | Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles |
| COMATEX : | Compagnie Malienne des Textiles |
| COPACO : | Compagnie Parisienne de Coton |
| CPS | Contribution pour les Prestations |
| DPCG | Direction de la Production Contrôle et Gestion |
| FMI | Fond Monétaire International |
| HUICOMA : | Huileries Cotonnières du Mali |
| I.E.R. | Institut d'Economie Rurale |
| IFDC | International Fertilizer Development Corporation |
| IPM | International Pesticide Management |
| Kafo Jiginew : | Caisse Associative d'Epargne et de Crédit |
| L.A.E. | Lutte Anti Erosive |
| L.E.C. | Lutte Etagée Ciblée |
| MARI | Marge après remboursement des intrants |
| MDRE : | Ministère du Développement Rural et de L'Eau |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MICT | Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports |
| MRSC | Mission de Restructuration du Secteur Coton |
| O.P. | Organisation Paysanne |
| OHVN | Office de la Haute Vallée du Niger |
| PRMC | Programme de Restructuration du Marché Céréaliier |
| SMPC | Société Malienne de Produits Chimiques |
| SOFRECO : | Bureau d'Etudes |
| SOSEA : | |
| SYCOV : | Syndicat des Cotonniers et Vivriers |
| SYPAMO : | Syndicat des Producteurs Agricoles du Moyen Ouest |
| TAF | Taxe sur les Affaires Financières |
| TEC | Tarif Extérieur Commun |
| TKM | Tonne Kilométrique |
| UEMOA : | Union Economique Monétaire Ouest Africaine |
| UPA | Unité de Production Agricole |
| WAF | West African Fibre |
| ZAER | Zone d'Animation et d'Expansion Rurale |

Côte d'Ivoire

| | |
|---------------------------|--|
| AMB : | African Merchant Bank |
| ANADER : | Agence Nationale pour le Développement Rural |
| APPROCOT-CI : | Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire |
| APV : | Autorisation Provisoire de Vente |
| BNETD : | Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement |
| CSSPPA (Caistab) : | Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles |
| CIDT : | Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile |
| CNRA : | Centre National de Recherche Agronomique |
| COTIVO : | Société Cotonnière de Côte d'Ivoire |
| DD : | Droit de Douane |
| DPVQ : | Direction de la Protection des Végétaux et de la Qualité |
| FISDES : | Fonds Ivoirio-Suisse pour le Développement Economique et Social |
| FTG : | Filatures et Tissages Gonfreville |
| INTERCOTON : | Inter- profession du secteur coton |
| LCCI : | La Compagnie Cotonnière de Côte d'Ivoire |
| MINAGRA : | Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales |
| OPA : | Organisation Professionnelle Agricole |
| RS : | Redevance Statistique |
| PCS : | Prélèvement Communautaire de Solidarité |
| SOFICOI : | Société de Financement des Intrants Coton en Côte d'Ivoire |
| STABEX : | Fonds de Stabilisation des recettes d'exportation |
| TCI : | Taxe Conjoncturelle à l'Importation |
| TDP : | Taxe Dégressive de Protection |
| TEC : | Tarif Extérieur Commun |
| TRITURAF : | Société pour la Trituration des graines oléagineuses |
| UCAP-CI : | Union des Coopératives Agricoles et des Producteurs de Côte d'Ivoire |
| UCEA-CI : | Union des Coopératives Exploitants Agricoles de Côte d'Ivoire |
| UCOOPAG-CI : | Union des Coopératives Agricoles de Côte d'Ivoire |
| UEMOA : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UNIPHYTO : | Union des Professionnels Phytosanitaires |
| UIRECOOPAG : | Union Régionale des Coopératives Agricoles |
| URECODA-CI : | Union Régionale des Coopératives de Distribution de Produits Agricoles de CI |
| URECOS-CI : | Union Régionale des Entreprises Coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire |
| UTEXI : | Union Industrielle Textile de Côte d'Ivoire |

Préambule

Un CD-ROM a été réalisé qui renferme les produits du Projet Resocot sous forme de textes, tableaux, graphiques et états d'analyse de données à partir des bases constituées, hormis les synthèses nationales et la présente synthèse régionale. On y fait souvent référence dans la présente synthèse car il s'agit de deux documents complémentaires.

Les six filières suivies ont des niveaux de production cotonnière assez diversifiés, surtout avec le Ghana qui a une production très faible. Pour permettre une vision rapide des différences et similitudes, nous avons reproduit à la fin des annexes quelques statistiques de la production cotonnière qui sont extraites de la base de données constituée et dont la totalité des résultats d'extraction est insérée dans le CD-ROM.

1. Introduction

1. Le Projet Resocot est un projet de recherche dont la réalisation a associé des équipes du Nord et des équipes africaines, dont certaines étaient au départ peu familières avec l'approche théorique suivie. Ce projet est destiné à mettre au point une méthodologie et des outils pour aider à apprécier les performances des filières cotonnières et à aider les acteurs concernés à piloter ces filières pour gagner en performance. A l'heure où plusieurs filières africaines sont déjà passées à une gestion inter-professionnelle, les produits du projet peuvent s'avérer utiles pour faciliter les échanges entre les acteurs afin de parvenir à une vision partagée des problèmes avant de décider des actions pour les résoudre. Compte tenu des objectifs du projet, ce dernier est plus à apprécier par les méthodes et outils mis au point que par le degré d'exactitude des analyses portées sur chacune des filières à partir de l'application de ces méthodes et outils : ce degré est en effet limité par l'implication d'un seul acteur (recherche) dans cette application au lieu d'une implication de l'ensemble des acteurs de la filière. En cela, il ne faudrait pas considérer le Projet Resocot comme une étude d'évaluation des filières comme il y en a tant déjà.
2. La conduite du Projet Resocot repose sur le choix de la théorie néo-institutionnelle qui prend acte que les institutions et leur fonctionnement influent sur la performance des activités économiques et que ce sont les acteurs et les actions qu'ils mettent en œuvre pour se coordonner qui sont derrière les institutions, entendues dans un sens large¹. Dans la pratique, l'application de la théorie a consisté d'abord à caractériser le mode d'organisation de la filière, à en identifier les indicateurs de performance et à cerner l'incidence du mode d'organisation sur la performance. Une originalité du projet a consisté à référer explicitement la performance de la filière à la satisfaction d'objectifs de développement, en retenant les trois objectifs qui font l'objet d'un consensus entre les agences d'aides internationales: réduction de la pauvreté, durabilité environnementale, compétitivité internationale. Afin que l'application des méthodes et outils puisse déboucher sur des enseignements opérationnels dans la gestion de la réorganisation des filières cotonnières, le Projet Resocot est réalisé simultanément dans 6 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali) où les filières cotonnières ont connu des évolutions institutionnelles différenciées, en termes de degré de libéralisation, de privatisation ou de maintien du système originel de monopole, mais aussi en terme de degré d'implication des paysans dans la gestion des filières.
3. La caractérisation du mode d'organisation de la filière a procédé d'abord par celle de chacune de ses étapes techniques (depuis l'acquisition des intrants jusqu'à la vente des produits du coton). Le choix théorique retenu a poussé à réaliser cette caractérisation par l'analyse des acteurs (leur nombre, leur nature, phénomène de dominance,...), de la coordination horizontale (dans le sens de la coordination de la gestion des ressources communes ou collectives, mais étendue aussi à la coordination intra-professionnelle et inter-professionnelle le long des étapes techniques), de la coordination verticale (au niveau des transaction mais étendu aussi au niveau des prestations de service), de la formation des prix et des modalités de transaction.
4. L'initiative de référer la performance à la satisfaction des objectifs de développement s'est traduite d'abord par la nécessité de décliner ces objectifs en objectifs partiels dont les intitulés ont des connotations plus pratiques et plus opérationnels et dont les échéances peuvent être de termes plus proches. Une telle démarche est originale car nous n'en connaissons pas d'antécédent à ce jour. Notre initiative nous a ensuite conduits à retenir l'hypothèse, en conformité avec l'approche néo-institutionnelle, que la performance observée révèle le degré d'incidence des défaillances de coordination. En d'autres termes, la performance serait parfaite en absence de défaillances de coordination, mais comme cette absence ne peut pas être retenue de manière

¹ Une institution est un ensemble de règles de comportement conçues par les hommes pour orienter les interactions entre eux, en partie pour aider chacun à anticiper ce que les autres vont faire. Elle peut, mais ce n'est pas toujours le cas, prendre la forme d'un organisme pour faire respecter les règles concernées.

réaliste dans les pays en développement (comme ceux du Projet Resocot), le niveau non optimal de la performance observée met en évidence le niveau de défaillance de coordination. En conséquence de l'hypothèse retenue, c'est le repérage des défaillances potentielles de coordination qui permet d'identifier les indicateurs pertinents de performance et donc la liste des informations à recueillir pour pouvoir apprécier ces indicateurs. Le résultat de ce travail de repérage est un autre produit original du projet réalisé.

5. La notion de défaillance de coordination est familière aux économistes, mais elle peut l'être moins pour d'autres personnes. De manière générale, on distingue les défaillances de coordination par l'Etat qui sont les plus fréquemment mentionnées, et les défaillances de coordination par le marché². Les premières conduisent à des résultats peu efficaces en raison du manque de ressources financières, de compétence ou de motivation des agents de l'Etat. Les secondes correspondent notamment aux limites du marché pour la gestion des biens autres que privés, de sorte que la seule recherche du profit individuel peut conduire à des effets collectifs néfastes.
6. On trouvera dans le CD-ROM réalisé davantage de développement sur la démarche suivie et la méthodologie développée ainsi que les produits méthodologiques qui en ont découlé (Chapitre 4 du sommaire général). Pour faciliter l'enregistrement des données et leur exploitation, un ensemble de bases de données a été mis au point, on trouvera dans le chapitre 5.1 du sommaire général du CD-ROM les éléments sur cet ensemble de bases et dans les chapitres 5.2 et 5.3 les résultats de l'exploitation de ces bases, en relation avec la méthodologie du projet, à partir des données recueillies par les équipes nationales.
7. L'option de référer la performance aux objectifs de développement débouche sur un grand nombre de variables ou critères pour cerner 3 intitulés globaux d'objectifs de développement. La multiplicité de l'information n'aide pas à parvenir à des visions synthétiques dans une perspective d'opérationnalité. Un autre produit du projet correspond à la démarche proposée d'appréciation qualitative et relative et à mettre au point des outils pour en faire des représentations graphiques. On trouvera au chapitre 5.4 du sommaire général du CD-ROM une présentation détaillée de cette démarche et des exemples d'illustration de son application.
8. L'analyse de l'incidence des modes d'organisation sur les performances observées des filières cotonnières pose un défi difficile, s'agissant de systèmes économiques et sociaux en évolution et pour lesquels on ne dispose pas par ailleurs du recul nécessaire. Une démarche est proposée pour procéder à l'analyse de la satisfaction des objectifs de développement par un grand nombre de considérations qualitatives qui combinent à la fois des indicateurs de performance et des caractéristiques d'organisation des filières. Toujours dans le souci d'aider à une vision synthétique, il est proposé 9 facteurs clés de performance correspondant à des combinaisons de considérations qualitatives et dont nous pensons qu'ils peuvent être utilisés également pour d'autres filières. Le positionnement d'une filière par rapport à ces facteurs clés donne une indication de la performance qu'on peut attendre si le mode d'organisation de la filière restait inchangé, ou, d'une manière plus positive, ce positionnement donne une idée du gain de performance si on arrive à ajuster le mode d'organisation de manière efficace. On trouvera dans le chapitre 5.5 du sommaire général du CD-ROM les précisions sur l'approche par les considérations qualitatives, la liste des facteurs clés de performance, la correspondance avec les considérations qualitatives, ainsi que des exemples d'application.
9. L'ensemble des méthodes et outils a été appliqué à chacun des pays du Projet Resocot. Par le chapitre 6 du sommaire général du CD-ROM, on peut accéder à la liste des produits obtenus par pays. Une synthèse régionale a été faite pour l'ensemble des produits obtenus, on y accède par le chapitre 7 du sommaire général du CD-ROM.

² Pour plus de détail, voir : Fok, A. C. M. and Tazi, S., 2003. Filières cotonnières africaines : restructuration, défaillances de coordination, règles collectives. In: (Ed.) 'Séminaire S.H.S. du Cirad'. Proceedings of an International Symposium, Montpellier, 8-9 Septembre 2003. pp.23

10. La présente synthèse procède de l'exploitation de la grande masse d'informations et de résultats obtenus. Elle ne prétend pas à être une exploitation exhaustive et définitive des résultats obtenus. L'objectif de la synthèse vise à extraire les faits et informations saillants, dans une perspective d'opérationnalité, tant dans le domaines des modes d'organisation des filières, des performances obtenues et de l'incidence des modes d'organisation sur ces dernières. En cas de besoin, on fera de brefs rappels méthodologiques avant de renvoyer à plus amples détails contenus dans le CD-ROM. Bien que le projet soit adossé à un positionnement théorique précis, et bien différent de celui retenu implicitement ou explicitement dans nombre d'études d'expertise, nous nous garderons dans ce document, qui vise un large public, à trop nous engager dans les discussions de théories économiques.
11. Ce rapport examinera d'abord l'organisation des filières cotonnières suivant la grille de description retenue, ensuite les performances obtenus au regard des objectifs de développement, puis l'incidence des modes d'organisation sur les performances. Un dernier chapitre est consacré aux défaillances de coordination que le Projet Resocot révèle.
12. Par commodité, pour souligner les différences notables opposant le Ghana et les autres pays, nous évoquerons ces derniers assez fréquemment sous le terme de "pays francophones", mais il ne faudrait pas que ceci conduise les lecteurs à considérer le Projet Resocot comme une tentative de mettre en exergue les caractéristiques et réalisations des pays francophones. Dans le chapitre relatif à l'analyse de l'incidence du mode d'organisation sur la performance, on proposera d'employer plutôt les expressions de "pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation" et de "pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation", expressions certes lourdes, pour éviter de conforter l'idée d'une relation entre un groupe de pays et un mode d'organisation spécifique.

2. L'organisation effective des filières au-delà du clivage Etat/marché

13. La description et l'étude du mode d'organisation ont fait l'objet d'analyse par les équipes nationales associées au Projet Resocot et ont lieu à des rapports relatifs à l'organisation et au fonctionnement des filières et à des tableaux synthétiques (chapitre 1.1 et 1.2 de la liste des documents et produits nationaux du CD-ROM). Un tableau synthétique pour l'ensemble des 6 pays est reproduit dans le chapitre 7.2 du sommaire général du CD-ROM. On trouvera dans ces produits un grand nombre d'informations, quoique à des niveaux différents de détail entre les pays, à partir desquelles la synthèse suivante est puisée.
14. Pour cette synthèse, nous optons pour une restitution du mode d'organisation selon cinq rubriques (acteurs, coordination horizontale, coordination verticale, formation des prix et modalités de transaction) en conformité avec la méthodologie retenue pour la description et l'analyse des filières cotonnières, mais en embrassant l'ensemble de la filière et non par étape technique.

2.1. Paysages d'acteurs et régimes de concurrence diversifiés non forcément imposés par le cadre institutionnel

2.1.1. Des cadres institutionnels diversifiés au-delà de l'opposition libéralisation/monopole

15. **Il y a peu de cadre institutionnel en faveur d'une libéralisation totale de la filière**, on peut même dire qu'il n'y a plus d'exemple actuel d'une telle option. Le Ghana, qui a retenu une telle option depuis le milieu des années 1980, l'a remise en question depuis la campagne 2000/01 au cours de laquelle le gouvernement en décidant le passage à une politique de "zoning" conférant le monopole à des sociétés différentes en fonction des zones. De ce point de vue, il peut sembler abusif d'évoquer encore le Ghana comme illustratif d'un mode d'organisation orienté par la libéralisation comme nous le faisons dans ce rapport, cet abus de langage est tout relatif

cependant car le changement de politique est récent et il n'a pas eu le temps de modifier fondamentalement les processus marqués par près de quinze ans de libéralisation totale.

16. **On trouve par contre une orientation pour une libéralisation ciblée sur certaines étapes**, le cas typique correspond à l'acquisition des intrants pour laquelle la volonté de libéralisation est affirmée au Burkina Faso alors qu'elle est passée dans les faits dans la plupart des pays. Une telle libéralisation s'opère d'ailleurs avec régulation puisque les règles des appels d'offres pour l'acquisition des intrants sont bien précisées par l'Etat, les interprofessions cotonnières ou simplement les sociétés cotonnières, et que certains pays ont ou vont mettre en œuvre des règles strictes d'homologation des produits que les fournisseurs doivent respecter.
17. **L'orientation pour la privatisation ciblée est devenue plus courante**. Elle concerne l'égrenage et elle est opérationnelle déjà au Bénin et en Côte d'Ivoire. Par l'ouverture du capital de l'unique société cotonnière aux paysans au Burkina Faso, on peut aussi dire que la privatisation de l'égrenage est amorcé. Au Mali, la décision est récemment prise pour évoluer vers une privatisation à "l'ivoirienne" avec allocation de zones de monopole. Bien entendu, une telle privatisation s'est imposée au Ghana depuis le passage à la libéralisation en 1985. Il convient de noter que la privatisation n'empêche pas le phénomène de domination d'un acteur particulier comme c'est le cas au Bénin après une durée relativement courte du processus, à l'image de ce qui s'est passé au Ghana. La privatisation concerne aussi de manière significative l'exécution du transport des différents produits (intrants et produits du coton) quoique à des degrés divers et variables suivant les produits concernés. Il est à noter que dans le cas du transport du coton-graine, on trouve du tout-privé (Ghana), du tout-société cotonnière (Cameroun) et du transport partagé entre sociétés cotonnières et opérateurs privés. La tendance vers un rôle accru du secteur privé est manifeste dans la réalisation du transport mais la position des agences d'aides internationales n'est pas étrangère en cela.
18. **La réglementation en faveur des systèmes de monopole persiste néanmoins, quoique les modalités de fonctionnement ont évolué**. Dans le domaine de l'égrenage, parallèlement à la poursuite des réglementations issues des années 1970 conférant un pouvoir de monopole sur l'ensemble du territoire (Cameroun, Burkina Faso, et Mali pour peu de temps encore), on trouve
 - ▶▶ l'adoption de l'option de monopoles locaux (Côte d'Ivoire, Ghana)
 - ▶▶ et un système d'administration annuelle de la répartition des quotas de production à égrener qui n'est pas explicitement lié aux critères géographiques (Bénin) et qui soulève contestation de certains égreneurs se sentant lésés par rapport à d'autres.
19. Dans le domaine de la distribution des intrants aux paysans, le principe d'unicité du distributeur vaut dans la plupart des pays, sans que ce soit forcément adossé à une réglementation explicite. Dans trois pays (Mali, Cameroun et Côte d'Ivoire), les paysans font face à deux distributeurs d'intrants, la société cotonnière et une institution paysanne (coopérative, groupement fédératif ou syndicat) mais en général pour des intrants distincts. C'est un processus qui est engagé en prévision du désengagement des sociétés cotonnières de l'approvisionnement des intrants. Il est soutenu de manières diverses par des institutions extérieures notamment sur le plan du soutien financier aux institutions paysannes pour l'acquisition et la distribution des intrants (soutien obtenu en Côte d'Ivoire, mais rien encore au Mali). Dans le cas d'approvisionnement assuré par les institutions paysannes, on ne peut affirmer que les paysans soient toujours mieux satisfaits (mécontentement manifesté au Mali), ni que la viabilité financière soit assurée (mauvais taux de remboursement en Côte d'Ivoire), mais il s'agit d'un processus encore trop récent.
20. **Les positions sont devenues peu tranchées dans la réglementation de l'approvisionnement des industries en aval** de la production cotonnière, après une phase de soutien au développement des industries locales de transformation. S'agissant de l'approvisionnement de l'industrie textile en fibre, il n'y a plus de réglementation préférentielle au profit de l'industrie textile ni sur l'obligation de fournir la matière première ni sur les prix à pratiquer dans cette fourniture. Dans tous les pays, c'est affaire de négociation privée entre vendeurs et acheteurs avec parfois des récriminations des industriels textiles (Côte d'Ivoire, Cameroun). C'est aussi la même chose pour l'approvisionnement des usines de trituration à l'exception du Bénin, du

Burkina Faso et du Mali. Au Bénin, l'Etat a dû décréter l'obligation de satisfaire la demande des usines locales de trituration préalablement avant autorisation à exporter et il administre le prix en deçà du prix à l'exportation. Au Burkina Faso, les exportations sont plafonnées à 10% du volume disponible. Au Mali, depuis deux campagnes, l'unique entreprise de trituration (Huicoma) ne peut plus se prévaloir du droit exclusif d'acquérir les graines de coton, ce changement ouvre la possibilité à l'acquisition par des commerçants, mais cela concerne des tonnages encore peu importants. En Côte d'Ivoire, l'interprofession recommande la valorisation locale des graines, alors qu'au Cameroun, l'intégration égrenage et trituration rend l'approvisionnement automatique. Au Ghana, il n'y a pas d'huilerie pour triturer les graines de coton.

21. **L'existence d'une réglementation ne constitue pas une solution qui résout tous les problèmes** lorsqu'elle est contestée par certains acteurs impliqués : c'est le cas des égreneurs au Bénin qui protestent contre la contrainte imposée au niveau de l'exportation du fait que cette dernière leur semble plus rentable.

2.1.2. Le cadre institutionnel n'induit pas forcément le régime de concurrence visé

22. Le régime de concurrence ne s'impose pas à toutes les étapes techniques. Dans le cas de la fourniture locale en intrants, on fait souvent face à une **situation d'oligopole des fournisseurs** qui réduit les possibilités de concurrence.
23. **Le régime de concurrence ne s'opère pas forcément dans les étapes jugées les plus critiques.** Même dans les systèmes qui ont évolué vers la libéralisation, il n'y a pas de concurrence dans la distribution des intrants aux paysans (Ghana) qui font face à un seul distributeur.
24. Il est intéressant aussi de constater que **la dominance d'un acteur peut s'imposer même dans un système libéralisé**: au Ghana, une entreprise dispose d'une position largement dominante dans l'approvisionnement des sociétés cotonnières en intrants, au point même d'en devenir le créancier qui fait penser à un processus d'intégration.

2.1.3. Le manque de concurrence dépend des produits ou services et des étapes techniques

25. La **situation d'oligopole (voire de duopole) est très marquée pour l'approvisionnement en engrais** dans les pays francophones où interviennent principalement 2 entreprises (Senchim et Hydrochem ou entreprise associée).
26. **La situation est moins tranchée pour l'approvisionnement en pesticides**, car le nombre de sociétés qui en fournissent est important et même en croissance ces dernières années. Il **faut cependant être vigilant**, car on peut trouver les mêmes fournisseurs internationaux derrière plusieurs entreprises nationales. Par ailleurs, les nouvelles mesures en termes d'homologation et d'autorisation des produits aboutissent à la réduction du nombre des sociétés capables de les respecter.
27. **L'absence de concurrence peut se prévaloir par manque d'intérêt des opérateurs privés.** C'est le cas du transport des graines et de fibre de coton pour approvisionner les usines locales car les opérateurs privés y voient peu d'intérêt du fait des petites distances et des faibles volumes concernés...
28. **La notion de concurrence est parfois moins pertinente que celle de la complémentarité.** C'est le cas de la production de semences qui associe les sociétés cotonnières, la recherche et les paysans semenciers avec un partage admis de tâches. C'est aussi le cas de l'exécution de la recherche dont le caractère public des produits permet difficilement de prôner une approche de mise en concurrence. La complémentarité avec les organismes nationaux de recherche prévaut souvent dans ce domaine où les sociétés cotonnières se chargent de l'exécution de la recherche d'accompagnement. Cette complémentarité ne se manifeste pas toujours, dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire, Bénin et Burkina Faso) l'implication des sociétés cotonnières est absente dans la conduite de recherche d'accompagnement.

2.1.4. Le manque de concurrence ne dépend pas toujours de l'organisation de la filière cotonnière

29. Le manque de concurrence qui prévaut ne relève pas toujours de l'organisation de la filière cotonnière elle-même, **notamment pour ce qui concerne les opérations en aval** de la production de coton fibre.
30. Qu'il s'agisse de la transformation locale de graines ou de fibre, on trouve le plus souvent deux acheteur au maximum. Lorsqu'il y a obligation plus ou moins formelle à fournir pour cette transformation locale et ce dans des conditions peu avantageuses, les vendeurs renâclent ou fournissent la moins bonne qualité.
31. Dans le domaine des activités de stockage au port et de services de transitaire, les pays, surtout les pays enclavés, souffrent de la situation d'oligopole de fait contre laquelle ils ont peu de prise.

2.1.5. Une concurrence effective dans certains domaines

32. **La concurrence s'exprime** néanmoins dans certains domaines **même dans les modes d'organisation dominés par les systèmes à monopole** (même si ces systèmes ont été fortement poussés par les agences d'aides internationales). Ces domaines concernent le transport (intrants, coton-graine et fibre) et la vente à l'exportation du coton fibre.
33. Pour le transport, un grand nombre d'opérateurs privés peut intervenir, soit exclusivement dans le cas du transport du coton fibre (Mali, Burkina Faso), soit en complémentarité avec les sociétés cotonnières disposant de leurs propres parcs de camion dans le cas du transport du coton-graine. Dans ce dernier cas, lorsque les sociétés cotonnières disposent de parcs importants (Mali), elles tirent profit d'un pouvoir élevé de négociation pour obtenir les meilleures conditions d'intervention des opérateurs privés (leur confiant par exemple l'évacuation du coton-graine sur les pistes les moins bien entretenues). Dans la situation inverse où les sociétés cotonnières disposent d'un parc insuffisant, ces sont les opérateurs privés qui peuvent imposer davantage leurs conditions (en Côte d'Ivoire, les transporteurs n'acceptent pas d'intervenir sur toutes les pistes).
34. Dans le domaine de l'exportation du coton fibre, il est indéniable que la concurrence s'est fortement améliorée en conséquence d'une diversification des modes de vente, passant d'un recours exclusif aux ventes par commissionnaires à un recours accru aux négociants, même si un tel changement a été échelonné dans le temps entre les pays (le Mali tout récemment, la Côte d'Ivoire depuis plus longtemps).

2.1.6. Une certaine diversification de la nature des acteurs impliqués

35. Pour l'ensemble des pays concernés, **l'intervention des opérateurs nationaux est assez limitée**, si on excepte le Ghana et si on écarte le cas des paysans. Leur intervention est davantage apparente dans l'acquisition et la distribution des intrants, mais ce sont des acteurs nationaux qui peuvent être très fortement liés à des compagnies internationales. Leur intervention est également importante dans le transport, mais cela n'est pas spécifique à la filière cotonnière.
36. **Le rôle des opérateurs internationaux va croissant** et dépasse le cadre traditionnel de la fourniture d'intrants. Cette tendance est soutenue par l'intervention accentuée des négociants du coton fibre, dont certains ont même procédé à un processus d'intégration en amont depuis plusieurs années (Côte d'Ivoire, Bénin). Il faut noter aussi de l'intervention de banques européennes dans le financement de la campagne de commercialisation dans plusieurs pays (Mali, Cameroun, Burkina Faso), mais il ne s'agit pas d'une tendance récente.
37. **Le rôle des acteurs régionaux est particulièrement important dans le domaine de l'approvisionnement en engrais.** Il peut concerner aussi le financement de l'approvisionnement en intrants ou de la campagne de commercialisation dans certains pays (Bénin, Ghana). De manière marginale, des acteurs d'autres pays de la région peuvent intervenir pour l'achat des

produits de coton, mais cela concerne surtout le Cameroun qui peut vendre occasionnellement au Tchad ou au Nigeria.

38. S'agissant des paysans, ou plutôt de leurs organisations, l'intervention dans la commercialisation du coton-graine et dans la gestion du crédit intrant est ancienne et recouvre essentiellement une prestation de service au profit des sociétés cotonnières. Mais **le rôle des paysans est croissant dans la prise en charge des étapes techniques**. Ils peuvent se charger de l'acquisition et de la distribution des intrants, non en concurrence avec les autres acteurs mais en substitution plus ou moins partielle des acteurs qui en étaient chargés antérieurement. Le cas de la Côte d'Ivoire, avec la mise en fonctionnement de l'usine d'égrenage acquise par la fédération de coopératives URESKO-CI, montre **une première tentative de prise en charge de l'égrenage** que le manque de recul et les événements récents dans ce pays ne permettent pas d'apprécier correctement.

2.2. Dimensions variables de la coordination horizontale peu soumise à réglementation formelle

39. Alors que la coordination horizontale est entendue souvent au sens strict de la coordination pour la gestion de biens communs, le Projet Resocot a préféré y intégrer en supplément les actions de coordination intra-professionnelle et inter-professionnelle, ce qui correspond aussi davantage à l'acceptation commune du terme de coordination. Dans cette synthèse, nous procédons d'abord par analyser la coordination relative aux biens communs avant de nous pencher sur les coordinations professionnelles.

2.2.1. Difficulté d'un changement d'échelle dans la coordination de la gestion des ressources communes ou collectives

40. Les actions de coordination sont **essentiellement perceptibles au niveau des pays francophones** et elles ont concerné :
- ▶ la gestion de la ressource terre,
 - ▶ la gestion de la pression parasitaire et des effets sur la santé humaine des moyens de lutte,
 - ▶ et la mise au point et diffusion de connaissances techniques par la recherche et la vulgarisation (conduite de lutte anti-érosive ou de gestion des terroirs ou de nouveaux programmes de lutte phytosanitaire).
41. **S'agissant de la gestion de la ressource terre**, tous les pays francophones (le Bénin à un degré moindre cependant) ont conduit des actions pendant de nombreuses années avec l'appui financier des agences d'aides internationales. La mise en œuvre a toujours associé les sociétés cotonnières et les organisations paysannes, aboutissant à des réalisations techniques de qualité appréciable mais dans un nombre limité de villages. **Le changement d'échelle semble être bloqué pour ne pas dire que son idée même soit abandonnée.**
42. Les initiatives pour l'adoption de nouveaux programmes de protection phytosanitaire mieux raisonnés et se rapprochant du traitement sur seuil de nuisibilité des ravageurs (Lutte étagée ciblée ou LEC) sont plus récentes. Elles ne concernent que le Mali et à un degré moindre le Bénin, alors que le Cameroun, précurseur en ce domaine, a abandonné et que la tentative d'expérience a tourné court au Burkina Faso. Dans les deux pays où **la LEC est en cours de diffusion, l'opération ne concerne encore qu'un nombre limité de villages** et de superficie cotonnière, en raison notamment de l'exigence d'une formation adaptée des paysans.
43. **Une tendance à la diversité des conditions de programmation, de financement et du suivi de la recherche s'affirme.** Il est utile de signaler un début à la fin du monopole de l'organisme national de recherche agronomique avec prise en compte des contributions possibles des institutions d'enseignement supérieur. La coordination de la programmation de la recherche fait l'objet d'un mécanisme qui devient davantage explicité (Mali, Bénin, CI, BF) alors que les paysans s'y retrouvent avec un rôle accru (Mali, Côte d'Ivoire), au moins en théorie. **Les modalités de financement restent très divergentes entre les pays**, même entre les pays francophones. Le plus souvent, le mécanisme de financement n'est pas fondé sur des critères

explicités ni sur une base pluriannuelle. L'Etat et la filière cotonnière sont censés assurer le financement mais sur des critères peu précisés, mais avec une contribution forte des sociétés cotonnières (Mali, mais aussi au Cameroun et au Bénin). Il y a peu de base pour fixer le montant du financement, de sorte que la **décision de financement revêt souvent un caractère discrétionnaire** plaçant les chercheurs en demandeurs et les filières/sociétés cotonnières comme mécènes. La Côte d'Ivoire sort du lot avec l'indication d'un chiffre de référence (400 millions de FCFA/an), mais c'est **l'option retenue par le Burkina Faso qui paraît davantage porteuse**, en associant le montant à financer à la production de coton fibre (1,5 FCFA/kg de fibre vendue) ce qui correspond à une démarche mise en œuvre dans les pays cotonniers économiquement développés. L'option du Ghana mérite d'être mentionnée, elle vise à faire payer les sociétés cotonnières pour l'utilisation des produits de la recherche. Cette approche, quelque peu étonnante dans son énoncé pour des produits au caractère de bien public, semble avoir découragé ces sociétés de sorte que la recherche cotonnière est quasi-inexistante dans ce pays.

44. **Dans le domaine de la prise en charge de la vulgarisation, la tendance va dans le sens d'un changement de responsabilité, plus ou moins partagée entre les acteurs.** Les sociétés cotonnières restent prépondérantes dans la fourniture du service de vulgarisation dans tous les pays. Le Mali se distingue néanmoins par une répartition des rôles avec les associations villageoises qui peuvent disposer d'équipes techniques (constituées de jeunes paysans lettrés et formés). Au Burkina Faso et au Cameroun, le partenariat entre sociétés cotonnières et agents villageois est aussi mis en œuvre, mais suivant des modalités diverses. Là où opèrent des sociétés cotonnières privées, la qualité du service rendu est jugée insuffisante (Ghana) voire même décriée (Côte d'Ivoire) alors qu'elles peuvent ne pas du tout s'en charger (Bénin). La protestation contre la qualité du service rendu dans le domaine de la vulgarisation est un élément majeur conduisant à la prise de responsabilité par l'interprofession de la fonction vulgarisation (Côte d'Ivoire). Ce changement est déjà opérationnel au Bénin où l'Interprofession (A.I.C) dispose de son propre personnel technique pour l'assurer. On note une autre tendance à la réduction du personnel d'encadrement technique, particulièrement drastique dans le cas du Mali. Par contre, le financement de la fonction reste rattaché à la filière cotonnière, sans définition de critères précis.

2.2.2. Rôle variable de Réglementations plus ou moins précises ou actualisées

45. **Il y a peu de réglementation se rapportant à la gestion des ressources collectives/communes.** La réglementation la plus manifeste touche à la gestion de la pression parasitaire et la préservation de la santé publique et elle concerne l'homologation des produits chimiques en faveur de produits à toxicité moindre et en conformité avec des prescriptions d'organismes régionaux ou internationaux (Mali, Burkina Faso). Dans ce domaine, la destruction des résidus de récolte est une pratique qui relève plus de la poursuite des habitudes acquises que d'une recommandation actualisée.
46. Les réglementations formelles sont ciblées et non généralisées pour ce qui concerne la privatisation/libéralisation, sujet que nous avons déjà traité plus haut.
47. **Il faut cependant souligner la place des réglementations pas toujours formelles mais ciblées et qui sont opérationnelles et efficaces.** Elles concernent en particulier les conditions et modalités des appels d'offres internationaux pour l'acquisition des intrants (parfois associées à la distribution aux paysans) pour lesquels les cahiers de charge deviennent de plus en plus contraignants pour les fournisseurs. Ces réglementations s'expriment avec des variations entre les pays francophones, alors que les appels d'offres restent nationaux au Ghana, quand il y en a. Ce sont des réglementations qui sont en évolution récente et qui sont en cours d'actualisation (Bénin et Mali).
48. **Les réglementations ne sont pas forcément nécessaires pour parvenir à une bonne efficacité.** C'est le cas de la production de semences avec établissement de plans semenciers, répartition des zones, octroi d'incitations financières pour la bonne exécution par les paysans semenciers, organisation ajustée de l'opération d'égrenage pour la préservation de la pureté variétale des semences. C'est aussi le cas de la certification des semences avec rôle partagé en

théorie avec des services publics (relevant par exemple de la recherche nationale). Les réglementations ne sont pas nécessaires car l'acteur exécutant a intérêt à la bonne qualité et à l'efficacité d'exécution de sorte que l'auto-contrôle s'exerce. En définitive, les réglementations sont remplacées par l'imposition de règles privées qui peuvent être efficaces comme en témoigne le peu de réclamation contre l'insuffisance en quantité ou en qualité des semences. L'expression de telles règles privées se retrouve aussi dans d'autres domaines, en particulier dans la détermination des points de collectes (marchés) de coton-graine pour rendre compatibles à la fois le souci de réduction des coûts de transaction pour la société cotonnière (Cameroun) et la proximité des producteurs concernés.

2.2.3. Impacts variés de la coordination intra-professionnelle

2.2.3.1. Une reconnaissance institutionnelle acquise presque partout sous des modalités diverses

49. **La représentation paysanne a acquis une réelle reconnaissance dans pratiquement tous les pays concernés** (sauf au Ghana), et **elle peut peser d'un poids prépondérant** dans les décisions touchant à la filière cotonnière dans certains pays francophones (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire) même si on ne peut pas encore généraliser. Il convient de souligner qu'au Ghana, il n'y a pas de représentation paysanne reconnue si longtemps après la libéralisation et on peut débattre de la représentativité des paysans avec qui les égreneurs privés discutent sur les prix. Dans ce pays, la Cotton Farmers' Association est mise en place seulement depuis un an et n'a pas encore représentation aux niveaux des provinces, des districts et des villages. L'exemple du Ghana pousse à considérer qu'il y a un paradoxe avec le processus de libéralisation qui n'engendre pas de représentation paysanne alors que celle-ci aurait pu servir à réduire les coûts de transaction. On peut aussi confirmer que la libéralisation, qui nie toute coordination autre que celle du marché, ne peut pas engendrer une telle représentation.
50. **On distingue essentiellement deux formes de regroupements des paysans**, la forme coopérative (Côte d'Ivoire) et le groupement économique (les autres pays francophones) avec des statuts plus ou moins explicités et officialisés. L'association, qui au départ touchait pratiquement tous les paysans, tend à se restreindre aux paysans producteurs de coton, en conséquence des mêmes problèmes rencontrés dans la gestion de la caution solidaire. Cela est particulièrement effectif au Burkina Faso et au Cameroun. Au Mali, l'option retenue n'est pas encore généralisée, alors qu'en Côte d'Ivoire, on semble rester attaché à des coopératives pouvant fédérer tous les paysans dans la diversité de leurs activités agricoles.
51. **La fédération des groupements paysans en unités faitières n'est pas encore généralisée** : le Mali, pourtant précurseur dans le processus associatif des paysans autour du coton est le pays où la structuration fédérative tarde à se concrétiser. La représentation nationale des paysans découle alors soit du processus fédératif (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso voire Cameroun) soit d'une structuration alternative sous forme syndicale (Mali).
52. En même temps que le poids institutionnel des paysans se consolide, **une tendance à la désunion paysanne semble poindre** de sorte que, en dehors du Burkina Faso et du Cameroun, la représentation paysanne tend à être pluri-partite, même si une entité reste souvent dominante : plusieurs syndicats au Mali, plusieurs fédérations en Côte d'Ivoire, alors que la Fupro au Bénin ne ferait pas unanimité.

2.2.3.2. Mouvement associatif et dissension entre égreneurs dans les contextes privatisés

53. Le mouvement associatif entre les égreneurs s'est engagé avec la privatisation dans les pays francophones, même si ce mouvement n'est pas perceptible au Ghana alors que la privatisation est plus ancienne. La création d'une association est toute récente en Côte d'Ivoire, mais au Bénin, on dénombre déjà deux associations différentes opposées sur le problème de la répartition des quotas de production à égrener.

2.2.3.3. Mouvement associatif des agro-fournisseurs peu généralisé et difficile à cerner

54. Le processus de coordination entre les fournisseurs d'intrants est assurément le plus manifeste en Côte d'Ivoire (Uniphyto). Ce processus est récent au Bénin et a conduit déjà à la constitution de deux associations distinctes, alors qu'au Mali, l'association en cours de création ne vise qu'à regrouper les entreprises nationales. Il n'est pas aisé de cerner l'impact de ce processus de coordination sur les conditions d'acquisition des intrants.

2.2.3.4. Mouvement associatif des transporteurs à impact variable

55. Dans tous les pays, les transporteurs sont regroupés au sein de syndicat ou de fédération à l'échelle locale ou nationale. Les institutions correspondantes ont des poids variés dans les négociations avec les sociétés cotonnières. Si on se réfère spécifiquement au transport du coton-graine, le poids de ces institutions est faible au Mali et au Burkina Faso à l'opposé du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

2.2.4. Efficacité d'une coordination fondée sur des relations bilatérales durables entre sociétés cotonnières et paysans

56. Une expression de cette efficacité concerne la qualité de l'information, pour cerner les besoins en facteurs de production et pour estimer les productions à attendre en faisant intervenir la coordination entre les paysans (les groupements paysans). Les coûts associés sont minimes, tout en permettant de fournir les paysans en quantités adaptées, ce qui est bénéfique pour limiter les coûts à l'acquisition des intrants par exemple. Une telle forme de coordination s'opère dans les pays où la coordination entre les paysans est devenue effective de longue date, c'est le cas des pays francophones, mais pas celui du Ghana.

2.2.5. Portée et limites de la coordination inter-professionnelle

57. La coordination interprofessionnelle est devenue effective dans trois pays (Bénin, Côte d'Ivoire, et d'une certaine manière au Burkina Faso), mais l'étendue de cette coordination varie. Au Bénin, il n'est pas exagéré de dire que l'interprofession (A.I.C.) remplit une multitude de fonctions, à l'instar des organismes para-étatiques décriés, a droit de regard sur tout et assume même l'exécution de certaines tâches. En Côte d'Ivoire, l'Intercoton semble se cantonner à un rôle de supervision d'un nombre croissant de fonctions. Au Burkina Faso, le Comité de gestion de la filière se cantonne à un rôle de pilotage.
58. Les activités des organismes interprofessionnels ne couvrent pas toutes les étapes techniques de la filière, et ces organismes ne s'occupent pas des mêmes étapes dans les différents pays. Au Bénin, la plupart des étapes sont concernées. L'A.I.C au Bénin se charge déjà de la vulgarisation avec son propre réseau de personnel technique alors que les intentions émergent seulement en Côte d'Ivoire. L'A.I.C. se distingue aussi en supervisant la distribution des intrants. Par contre, l'interprofession assume la classification du coton fibre tant au Bénin qu'en Côte d'Ivoire, mais pas au Burkina Faso.
59. Il apparaît que le passage à la gestion interprofessionnelle ne garantit pas une bonne efficacité à court terme, au vu des disputes autour des acquisitions des intrants au Bénin,. De manière générale, l'influence positive de la gestion interprofessionnelle ne peut être appréciée correctement par manque de recul.

2.3. Contractualisation

2.3.1. Pratique courante des appels d'offres mais avec conditions variables

60. Le recours aux appels d'offres est une pratique courante mais les conditions de leur mise en œuvre sont variables entre les pays. Ces conditions peuvent être fixées par des réglementations en vigueur comme c'est le cas dans l'acquisition des intrants pour les pays francophones où les volumes appelés autorisent à lancer des appels internationaux avec des cahiers de charge contraignants et prenant en compte les prescriptions d'emballage et de contrôle de qualité. Au Ghana, les appels d'offres, quand il y en a, sont nationaux.

61. Le recours aux appels d'offres peut concerner le transport des produits du coton (appels d'offres nationaux) mais cela ne touche qu'un nombre très limité des pays concernés par le Projet Resocot.

2.3.2. Une formalisation ciblée par les contrats

62. La formalisation des relations entre acteurs dans les transactions de produits ou les prestations de service n'est pas systématiquement réalisée par des contrats. De manière générale, c'est le cas pour les opérations avec les acteurs en amont et en aval, alors que ce n'est pas souvent le cas pour les opérations de la production jusqu'à la transformation des produits du coton.
63. L'acquisition des intrants est formalisée par des contrats dans tous les pays, mais un tel processus peut donner lieu à un double contrat comme au Bénin où les fournisseurs sont liés d'une part à la CAGIA (coopérative des producteurs pour acquérir des intrants) et d'autre part aux groupements de producteurs.
64. La contractualisation ne concerne pas l'approvisionnement en semences qui associe un distributeur à un nombre important de groupements de producteurs. Ce n'est pas non plus le cas pour la commercialisation du coton-graine : c'est autant la multiplicité des producteurs sont concernés que la poursuite d'une longue pratique, non formalisée, qui a fonctionné. On note une certaine évolution de cette pratique au Bénin : il existe un système de répartition de quotas de production de coton-graine entre les égreneurs, par laquelle la fédération paysanne (FUPRO) s'engage contractuellement avec les égreneurs pour les approvisionner conformément aux quotas décidés. Il s'agit d'un phénomène peu courant dans le cadre d'une production individuelle.
65. La contractualisation peut concerner le transport du coton-graine, au Bénin et en Côte d'Ivoire. Ailleurs il s'agit d'un simple agrément et les transporteurs sont rémunérés pour leur prestation effective par rapport aux quantités transportées et à la distance parcourue.
66. Toutes les ventes à l'exportation sont bien sûr formalisées par des contrats en bonne et due forme pour chaque transaction. C'est aussi le cas pour les ventes locales de fibre ou de graines, sous la forme de convention annuelle précisant quantité, prix, et conditions de livraison. Il est à noter que le respect strict de ces conventions fait parfois défaut (Côte d'Ivoire, Cameroun) engendrant des récriminations de la part des tritrateurs ou des filateurs. Ces récriminations se rapportent à la quantité, mais plus fréquemment à la qualité, car la tendance des égreneurs est de céder la moins bonne qualité de fibre au marché local.

2.4. Des formations de prix assez semblables en dépit de modes d'organisation différenciés

67. Dans cette analyse de la formation des prix , on distingue les cas des prix touchant directement ou indirectement les paysans.

2.4.1. Une forte tendance à l'administration des prix touchant directement les paysans

68. Les étapes concernées par la formation de ces prix recouvrent la distribution des intrants aux paysans (en relation avec l'étape d'acquisition des intrants auprès des fournisseurs), la distribution des semences et l'achat du coton-graine produit par les paysans. Pour ces formations de prix, les pays présentent de nombreuses similitudes.
69. **La réduction de la pesanteur fiscale est nette** pour tous les pays, en particulier depuis l'application des règles communes au sein de l'UEMOA. Cette réduction concerne les acquisitions des intrants qui se répercute sur leur distribution. Le Mali se distingue cependant par la polémique portant sur l'extension de la Taxe sur les Affaires financières au crédit intrant dont bénéficie les paysans.
70. **L'absence de compétition prix vis à vis des paysans est généralisée**, tant pour ce qui concerne les prix des intrants qui leur sont cédés que le prix d'achat du coton-graine. Une telle absence de

concurrence concerne aussi le Ghana, et ce avant même l'adoption du système de monopoles locaux, **témoignant que l'hypothèse de compétition prix à la suite d'une libéralisation n'est pas toujours vérifiée.**

71. Une telle absence procède de la **généralisation de la démarche d'administration des prix**, mais peut revêtir un caractère public (Cameroun), interprofessionnel (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso voire même au Mali même s'il n'y a pas d'institution interprofessionnelle) ou privé (Ghana). C'est cette administration des prix qui **fait perdurer également l'application de prix uniques sur l'ensemble du territoire** dans tous les pays.
72. Dans une telle démarche d'administration des prix, **le rôle de l'Etat s'est fortement réduit en théorie, ou au moins est davantage partagé avec les autres acteurs**. Si la pratique semble rejoindre la théorie pour ce qui concerne la fixation des prix des intrants, c'est plus discutable dans le cas du prix d'achat du coton-graine : l'Etat a accepté explicitement de prendre en charge un complément au prix supporté par la filière au Mali lors de la campagne 2000/01 alors qu'il est observé dans d'autres pays que le prix payé aux paysans n'avait jamais été aussi élevé que celui retenu lors de la campagne où le prix mondial a été le plus bas...
73. **L'ouverture faite aux paysans dans la négociation des prix peut expliquer ce phénomène**. Ce processus est généralisé dans tous les pays, même au Ghana, mais il faut reconnaître que le pouvoir de négociation des paysans varie beaucoup entre les pays : plus faible voire seulement symbolique au Ghana ou au Cameroun.
74. **S'agissant de l'achat du coton-graine, le principe d'un prix minimum et du paiement en deux temps est également généralisé**. Seul le Ghana se démarque par un système de prix fixe payé en une seule fois. Néanmoins, les modalités de calcul du prix minimum et du complément à verser après la vente du coton fibre varient quelque peu entre les pays. Au Bénin et en Côte d'Ivoire, mais aussi de manière plus récente au Mali, **de nouvelles formules de calcul du prix d'achat du coton-graine sont mises en application**. Par rapport aux modalités antérieures, encore implicitement en vigueur au Burkina Faso et au Cameroun, les nouvelles formules se distinguent par une référence explicite au prix mondial (et non plus au coût de revient de la fibre) et par l'intégration des coûts de production au niveau des paysans. Il convient de noter qu'une certaine remise en cause des nouvelles formules de calcul se fait déjà jour, notamment en Côte d'Ivoire.
75. **L'abolition de fait de la stabilisation inter-annuelle du prix d'achat du coton-graine paraît être consacrée** avec la fin de tout financement de fonds de stabilisation, même si le débat refait surface. Il s'agit d'une évolution qu'il faut tout de même nuancer : en effet, pour éviter des fluctuations inter-annuelles trop importantes, des prix dits « politiques » peuvent résulter de négociations inter-professionnelles du prix du coton-graine. Le recul manque pour apprécier les conséquences de rupture mal anticipée du prix mondial sur la viabilité financière des filières et sur la cohésion entre les acteurs, mais le risque existe.
76. **La cessation de toute subvention explicite à l'utilisation des intrants est aussi généralisée** dans tous les pays, les paysans en paient le prix vrai calculé en fonction des prix de leur acquisition complété par les coûts exposés jusqu'à leur distribution aux paysans. Les modalités de calcul ne sont explicites dans aucun des pays, mais font l'objet de discussion auxquelles les paysans prennent part dans certains pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali). Ce n'est pas le cas des paysans du Ghana qui semblent supporter seuls les variations du taux de change et la progression de l'inflation.
77. **Pour ce qui concerne les semences, il existe par contre un mécanisme généralisé de soutien à leur emploi**, cela est explicite dans les pays francophones mais moins au Ghana. Les paysans acquièrent les semences gratuitement, ou n'en supportent que les coûts de traitement. La production a, cependant, un coût, en particulier là où une prime est versée aux paysans semenciers sous la forme d'un prix plus élevé à l'achat du coton-graine destiné à la production de semences (Mali, Burkina Faso, Cameroun). Un tel soutien ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique et relève de la poursuite d'une pratique ancienne ou d'une réglementation informelle

de nature privée qui dure et qu'il serait difficile de faire modifier brutalement. **Il serait erroné de parler de subvention à l'utilisation des semences**, en ce sens que la prise en charge du coût du soutien ne fait pas appel à un financement public mais qu'elle est supportée par les acteurs de la filière de manière viable et explicite. Il convient de noter que lors du passage à une gestion interprofessionnelle de la filière au Bénin, la prise en charge des semences par la filière reste retenue explicitement.

78. **La distribution des intrants aux paysans se fait à crédit dans tous les pays**, mais les modalités de ce crédit sont très variables. Au Ghana, jusqu'à 1996, il ne s'agissait même pas d'un crédit explicite puisqu'il était déduit dans le calcul du prix d'achat du coton-graine. Depuis, le Ghana ne diffère plus des autres pays dans ce domaine. Dans d'autres pays, le taux de crédit est implicite (Cameroun). Dans les cas où le taux de crédit est explicité, son niveau peut varier entre les pays ou d'un distributeur à l'autre dans un même pays (Cameroun ou Côte d'Ivoire où les sociétés cotonnières et les institutions paysannes peuvent distribuer les intrants). Les ventes au comptant des intrants sont considérées, voire même promues avec application d'un différentiel de prix favorable mais, dans tous les pays, les ventes au comptant n'atteignent que des volumes insignifiants, témoignant de la bonne réponse des ventes à crédit aux contraintes de liquidité des paysans.

2.4.2. Une prédominance du marché et de la négociation sur les prix touchant indirectement les paysans

79. Les étapes techniques correspondant à ces prix concernent l'acquisition des intrants, le transport des produits du coton, l'égrenage et la vente des produits du coton.
80. S'agissant des relations avec les fournisseurs pour l'acquisition des intrants, le Ghana se distingue par un faible pouvoir de négociation en raison de la faiblesse des volumes demandés. Ces demandes peuvent être éclatées entre plusieurs sociétés cotonnières.
81. Pour les transports des produits du coton, mais aussi pour celui des intrants dans certains cas, les prix sont des prix de marché négociés suivant des modalités plus ou moins complexes. Au Bénin, l'interprofession prend en charge la négociation avec les transporteurs et retient des formules qui intègrent de nombreux paramètres : état des pistes, éloignement...
82. Les prix de prestation de service d'égrenage existent seulement au Ghana où opèrent ou ont opéré des sociétés cotonnières sans unité d'égrenage. Le prix d'une telle prestation a fait l'objet d'une décision commune entre tous les égreneurs, mais qui n'a pas été respectée : Tous les égreneurs en sous-utilisation des capacités installées étaient tentés d'égrener davantage et acceptaient de consentir des rabais à cette fin.
83. Toutes les exportations de produits du coton se font suivant les prix de marché, c'est dans les ventes locales que l'on observe des relations diverses avec les acteurs en aval. L'application de prix de marché s'impose seulement au Ghana.. Dans les autres pays, les prix sont administrés, de manière préférentielle au profit des filateurs (Bénin, Cameroun), ou de manière neutre (Mali, Côte d'Ivoire), ou encore suivant un principe d'avantages réciproques pour gérer les risques de fluctuation du marché mondial (Burkina Faso). Dans tous ces processus d'administration du prix, la référence est le plus souvent le prix mondial (mais certains pays n'abandonnent pas la notion de prix de revient de la fibre comme au Burkina Faso ou au Cameroun). Les prix négociés correspondent à un prix moyen à appliquer tout au long de l'année.
84. Pour ce qui concerne l'approvisionnement en graines des usines locales de trituration, l'administration du prix prime (Burkina Faso, Mali, Bénin). Le cas du Cameroun est particulier avec le maintien de l'intégration entre l'égrenage et la trituration. Le prix déterminé ne satisfait pas forcément les vendeurs de graines : c'est le cas au Bénin où les égreneurs ont la possibilité d'exporter et acceptent mal le fait qu'on leur impose de vendre localement à un prix inférieur à celui qu'ils auraient à l'exportation. En Côte d'Ivoire, la privatisation des usines d'égrenage s'est traduit aussi par le passage à l'application de prix de marché négocié qui n'est cependant pas respecté en totalité dans les faits.

2.5. Similitudes, diversité et tendances variables dans les modalités de transactions

85. En suivant la séquence des étapes techniques de la filière, nous procéderons à une analyse par grands domaines, de modalité de transaction ou de prestation de service, sans aborder les cas particuliers de l'intégration comme pour l'égrenage (intégration achat et égrenage valable dans tous les pays hormis pour une faible production en décroissance au Ghana) ou la classification du coton fibre. Pour ce qui concerne cette dernière, une séparation est engagée dans certains pays avec le transfert des égreneurs vers l'interprofession (Bénin, Côte d'Ivoire).

2.5.1. Financement de l'acquisition des intrants aux conditions avantageuses seulement pour un nombre limité des pays

86. **Tous les pays ne bénéficient pas de l'octroi du crédit fournisseur.** Si cela n'est pas étonnant dans le cas du Ghana pour diverses raisons (dont la faiblesse des volumes), on observe que certains pays de l'Afrique francophone ont cessé d'en bénéficier. Au Bénin, le système d'appel d'offres et l'émergence de multiples fournisseurs nationaux pour la fourniture semblent être les raisons de l'arrêt de l'octroi du crédit par les fournisseurs internationaux (qui restent en définitive ceux qui fournissent les produits, aux fournisseurs nationaux et non plus aux acteurs disposant d'une garantie sous forme de coton fibre). En conséquence, les fournisseurs nationaux doivent se tourner vers le marché financier local aux conditions moins avantageuses. Au Mali, les syndicats paysans qui ont eu à s'occuper de l'approvisionnement en certains intrants ont eu du mal à obtenir les produits auprès des fournisseurs internationaux en raison du manque de garantie qu'ils peuvent présenter.
87. **L'obtention du crédit fournisseur est bénéfique** car les opérateurs internationaux font bénéficier indirectement des taux d'intérêt avantageux des marchés financiers internationaux. La mise en concurrence au Mali a même poussé ces fournisseurs à accorder d'eux même un crédit fournisseur de 360 jours alors que les cahiers de charge ne demandaient qu'une durée de 240 jours. Compte tenu du processus de remboursement des intrants par les paysans dans ce pays, d'une durée bien moindre que 360 jours, c'est un crédit qui contribue au cash-flow de la société cotonnière qui en bénéficie. A l'opposé, le recours aux marchés financiers locaux ne pénalise pas forcément de manière démesurée car il peut être réalisé à un taux préférentiel (cas du Bénin). Il peut dans certains cas être réalisé dans des conditions générales, avec un taux d'intérêt très élevé (45% au Ghana), ce qui peut fragiliser la viabilité financière des sociétés cotonnières et permettre aux fournisseurs d'intrants de les contrôler.
88. La possibilité de payer les acquisitions d'intrants en monnaie locale constitue un autre avantage dont jouissent les pays francophones en raison de la parité du FCFA avec l'Euro et du contrôle effectif de l'inflation. C'est tout l'opposé au Ghana qui souffre forte inflation et de grande variation de change.

2.5.2. Nature commune des ventes des intrants aux paysans

89. Le caractère de vente à la distribution des intrants est devenu explicite dans tous les pays. Ce n'était pas le cas au Ghana où on appliquait une méthode intégrant le coût des intrants dans le calcul du prix d'achat du coton-graine, méthode initiée pour réduire les pertes liées au détournement du coton-graine par les paysans : ces derniers vendant leur production à un égreneur autre que celui qui lui avait fourni les intrants.

2.5.3. Modalités et conditions variables du crédit associé à la distribution des intrants aux paysans

90. Nous avons déjà souligné que la distribution des intrants aux paysans se fait quasi-exclusivement à crédit, les ventes au comptant ne concernent que des volumes insignifiants. Le crédit alloué est le plus souvent collectif, attribué à un groupe de paysans, au sein duquel s'opère un mécanisme de caution solidaire pour faire face au défaut de remboursement par certains membres. Le taux

d'intérêt n'est pas toujours explicité. Il convient de noter que les distributeurs autres que les sociétés cotonnières appliquent des taux d'intérêt qui peuvent être plus élevés (cas de l'OPCC au Cameroun ou des coopératives en Côte d'Ivoire), c'est une **indication des écueils possibles d'un saucissonnage des activités** qui limitent les possibilités de soutiens mutuels entre les activités, appelées aussi subventions croisées.

91. **La reprise du rôle de financement par les banques est très peu courant dans le crédit intrant** accordé aux groupements de paysans, c'est seulement le cas au Burkina Faso et au Mali où les banques agricoles se substituent aux sociétés cotonnières pour le crédit intrant (ces banques paient les sociétés cotonnières immédiatement après livraison des intrants dans les villages, et se font rembourser par ces derniers à la commercialisation du coton-graine).

2.5.4. Similitudes, diversité et tendances négatives des modalités d'achat du coton-graine des paysans

92. **L'annonce précoce du prix d'achat du coton-graine est une mesure commune** à tous les pays, mais on observe une **tendance à reculer cette annonce**, qui intervient avant la commercialisation au lieu d'intervenir avant le semis comme le souhaitent les paysans. L'application des nouvelles formules de calcul du prix d'achat renforce cette tendance (Côte d'Ivoire).
93. **La différenciation des prix en fonction des qualités du coton graine est aussi généralisée** mais avec des niveaux de différentiel variable (le plus faible au Cameroun à l'opposé du Bénin). Le fait que la quasi totalité de la production soit classée première qualité interpelle tout de même sur l'efficacité du classement du coton graine auquel les paysans sont souvent associés, mais il n'y a nulle part explicitation de la relation entre les choix de coton-graine et les types de coton fibre. Dans tous les pays, **les égreneurs sont associés à l'appréciation de la qualité à l'achat du coton graine, sauf au Bénin** où ils découvrent seulement cette qualité à la réception à l'usine, ce qui peut engendrer des désaccords et des différends au paiement.
94. A l'exception du Ghana, **la commercialisation du coton-graine passe par les groupements de paysans**, service pour lequel ils sont rémunérés sur des bases explicites, **le Cameroun se distingue par l'adoption de primes diverses** versées en fonction de la qualité d'exécution par les groupements villageois.
95. En raison d'un tel transfert du service de commercialisation, cette opération se fait **à proximité géographique des paysans**. Mais c'est aussi le cas au Ghana où les égreneurs ont intérêt à aller acheter dans les villages mêmes pour limiter les risques de voir les production aller chez d'autres.
96. Dans tous les cas, **les coûts de transaction associé à la commercialisation du coton-graine sont à la charge des égreneurs**, mais dans le cas du transfert des opérations aux groupements villageois, les égreneurs voient une possibilité de réduire ces coûts tout en générant une source de revenu aux groupements villageois. C'est une **illustration d'une situation gagnant-gagnant**.
97. Une certaine **tendance de retard dans le paiement du coton graine se manifeste**, le délai peut dépasser largement les 2-3 semaines auxquelles les paysans sont habitués (cas au Bénin, mais surtout avec un opérateur privé en Côte d'Ivoire). Dans les pays francophone, la privatisation de l'égrenage est un élément qui peut contribuer à ce retard, mais d'autres facteurs interviennent aussi comme l'allongement des procédures (cas du Bénin avec le versement des égreneurs au CSRP avant le versement effectif aux villages) ou les difficultés financières des sociétés cotonnières (Mali).
98. Les banques s'impliquent assez rarement dans le paiement des producteurs, sauf au Mali et au Burkina Faso, ce qui est lié aussi à la reprise du crédit intrants par les banques agricoles de ces pays.

2.5.5. Sur les conditions différenciées du financement des achats du coton-graine

99. Le bénéfice du financement par les banques off-shore est limité à quelques pays (BF, Mali, Cameroun) ce qui permet de jouir de conditions avantageuses des marchés financiers

internationaux. Une telle jouissance n'est pas forcément fermée aux autres pays, en particulier à ceux où la privatisation des usines d'égrenage a fait entrer des acteurs multinationaux.

2.5.6. Sur les conditions de livraisons

100. Pour ce qui concerne l'acquisition des intrants, la livraison se fait le plus souvent dans les magasins des sociétés cotonnières. C'est le Bénin qui se démarque avec une livraison dans les magasins des groupements villageois, c'est un changement qui est source d'efficacité en réduisant les ruptures de charge quand cela marche bien, mais malheureusement ce n'est pas toujours le cas, et la livraison intervient au niveau des unions sous-préfectorales.
101. La distribution des intrants aux paysans se fait à proximité de leurs exploitations et dans les périodes désirées. Les retards sont cependant parfois observés en cas de difficultés financières de la filière ayant retardé les commandes (Mali) ou de dissension lors du processus de commandes des intrants (Bénin).
102. A l'exportation du coton fibre, les positions de livraison se diversifient et se renversent même. La livraison en position FOB prend le pas sur la position CAF, changement en relation avec l'intervention accrue des négociants. C'est aussi valable pour l'exportation des graines, essentiellement par le Bénin.
103. Pour les ventes locales de fibre ou de graines, la livraison se fait carreau usine d'égrenage, il revient aux filateurs ou tritrateurs d'organiser le transport.

2.5.7. Rôle important des ventes à l'avance dans l'exportation du coton fibre

104. Pour tous les pays, la vente à l'avance dans l'exportation du coton fibre joue un rôle important et les ventes peuvent être engagées très en avance, parfois 4-5 mois avant le semis, soit près de 8 mois avant la récolte. Ce type de vente compense l'impossibilité de vendre à terme, mais l'importance de son rôle est en relation positive avec le volume total de la production.

2.5.8. Condition de financement des ventes locales des produits du coton

105. Dans les pays où l'égreneur accorde un crédit fournisseur, ce dernier concerne uniquement les ventes de coton fibre : il ne s'applique pas aux ventes de graines qui sont dues dès enlèvement.

3. Un état honorable des performances partielles reliées aux objectifs de développement

106. Le travail engagé vise à identifier les indicateurs de performance en relation avec les objectifs de développement et il repose sur l'hypothèse que ces indicateurs traduisent l'efficacité de la coordination : élevés ils traduisent une bonne efficacité, faibles ils traduisent des défaillances de coordination.
107. Les indicateurs sont appréciés de manière qualitative et relative en se référant en partie aux valeurs observées dans les autres pays : situation très favorable; situation favorable; situation défavorable; situation très défavorable. Des notations leur sont attribuées afin de réaliser des représentations graphiques : 7 = situation très favorable ; 5 = situation favorable ; 3 = situation défavorable ; 1 = situation très défavorable. On obtient ainsi des graphiques du niveau de performance pour les objectifs de réduction de la pauvreté, durabilité environnementale ou de compétitivité internationale.
108. Dans la démarche de synthèse, la performance est référée aux objectifs de développement partiels de niveau 2, l'état de la performance est restitué sous trois formes reproduites dans le CD-ROM:
 - ▶ Une restitution brute de la performance sous forme de tableau de notes: il s'agit de notes synthétiques de performance pour chaque étape technique et pour les objectifs correspondant à la réduction de la pauvreté, à la durabilité environnementale ou à la compétitivité internationale (Chapitre 3.2 du sommaire des documents et produits par

pays). Ce tableau résulte des notes que chaque équipe nationale a portées sur les indicateurs et des relations établies, par la méthodologie développée, entre les objectifs de développement, les étapes techniques de la filière et les indicateurs.

- ▶ Une restitution analysée de la performance sous forme de tableau de commentaires portés par les équipes nationales. Ce tableau donne pour chaque objectif global de développement une appréciation globale de la performance, les étapes techniques de la filière qui contribuent positivement ou négativement à cette performance et les indicateurs les plus significatifs (Chapitre 7.5 du sommaire général).
- ▶ Une restitution visuelle de la performance sous forme de graphiques pour chacun des trois objectifs globaux de développement. Une base de comparaison est possible par la représentation sur le même graphique d'une situation « fictive » basée sur les meilleurs résultats observés sur l'ensemble des pays du réseau, et d'une autre basée à l'inverse sur les plus mauvais résultats observés (Chapitre 3.3 du sommaire des documents et produits par pays). La première situation correspond ainsi à celle d'un "génie de la classe" (et non le champion absolu dans le mode du coton). C'est une façon qui permet, de manière lisible, à chaque pays de se repérer par rapport à l'ensemble auquel il appartient.

109. **Il convient de souligner que l'appréciation qualitative et relative des indicateurs de performance souffre de deux écueils.** Le premier est lié à un degré certain d'incomplétude des données auxquelles les équipes nationales ont pu collecter. Par l'option d'attribuer une note à un indicateur manquant de manière à conférer une appréciation défavorable, il y a une tendance, mais cela est voulu pour interpeller, à pénaliser une perception de la performance qui peut ne pas correspondre à la réalité. Le deuxième écueil est lié à l'exercice de l'appréciation qualitative qui est sujette à subjectivité, même quand un guide est établi pour assister à la notation. **Le risque est d'autant plus grand que l'exercice est réalisé individuellement et non collectivement:** c'est une justification de la **nécessité d'une approche collective dans la réalisation** de la démarche d'appréciation qualitative des indicateurs.
110. **L'effet d'imprécision voire d'incorrection de l'appréciation peut cependant être réduit** (mais pas supprimé) lorsque celle-ci découle de la prise en compte d'un grand nombre d'indicateurs par effet de pondération. Or l'approche analytique que nous avons suivie établit en effet des relations multiples entre un objectif de développement et les indicateurs de performance, et d'autant plus que l'on remonte dans la hiérarchie de l'arborescence des objectifs que nous avons construite.
111. La démarche choisie pour la synthèse consiste à nous limiter aux commentaires tirés de l'analyse des graphiques de synthèse disponibles sur le CD-ROM aux chapitres 3.3 des sommaires par pays, et dont nous n'en reproduisons que quelques uns ici. On trouvera en annexes 1, 2 et 3 les analyses plus détaillées consistant à cerner, pour chaque objectif partiel de niveau 2, les étapes techniques qui contribuent positivement ou négativement au niveau de performance observé et à mentionner les indicateurs illustratifs en ce sens. Les différences entre les pays seront aussi commentées. Néanmoins, compte tenu des deux écueils liés à l'exercice d'appréciation des indicateurs, les résultats peuvent être biaisés et ne traduisent pas bien la réalité.
112. Nous procédons à l'analyse de performance par objectif global de développement, en nous penchant sur les niveaux de performances maximales et minimales pour chaque objectif partiel de développement et en soulignant les différences marquantes entre les pays du réseau.

3.1. Performance pour améliorer la contribution de la filière à la réduction de la pauvreté

113. Nous reproduisons le graphique correspondant au Cameroun mais qui montre aussi les courbes fictives correspondant au "génie de la classe" et au "dernier de la classe".
114. Selon notre façon de noter, la périphérie de la toile d'araignée correspond à la performance globale du "champion du monde" ayant le niveau maximal pour chacun des objectifs partiels de développement. Nous constatons que le "génie de la classe" au sein du Resocot (que nous appellerons par la suite "la courbe max") est encore à une certaine distance de cette performance

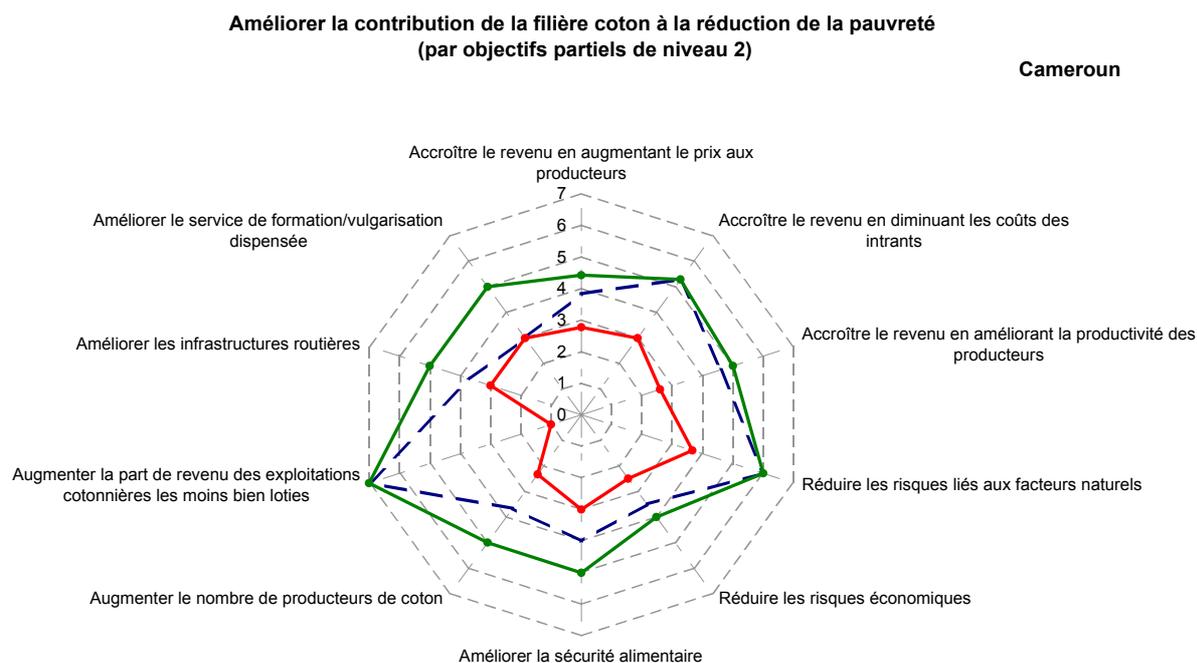
enviable, plus ou moins en fonction des objectifs partiels, sauf pour celui de "augmenter la part du revenu des exploitations cotonnières les moins bien loties".

115. **Sans être parfaite, la performance globale de la courbe max est déjà très honorable**, correspondant à une note de 5 à 6 en général sur une échelle de 7. Ainsi, pour l'ensemble des pays du réseau, l'objectif de réduction de la pauvreté est correctement atteint pour chacun de ses composantes,
- ▶ surtout pour l'objectif partiel de "augmenter la part de revenu des exploitations cotonnières les moins bien loties, comme nous l'avons déjà souligné, témoignant ainsi d'une option d'une certaine équité qu'il est utile de mettre en exergue,
 - ▶ mais aussi pour les objectifs partiels de :
 - "accroître le revenu en diminuant les coûts des intrants"
 - "accroître le revenu en améliorant la productivité des producteurs",
 - "réduire les risques liés aux facteurs naturels",
 - "améliorer la sécurité alimentaire",
 - "augmenter le nombre de producteurs coton",
 - "améliorer les infrastructures routières",
 - "améliorer le service de formation/vulgarisation dispensée"
 - ▶ par contre, le niveau est juste au-dessus de la moyenne pour les objectifs partiels de:
 - "accroître le revenu en augmentant le prix aux producteurs"
 - "réduire les risques économiques"
116. Parmi les pays du réseau, **nul ne peut prétendre à être ce "génie de la classe"** puisque la courbe d'un pays n'est jamais confondue avec la "courbe max". En réalité, **ce sont les pays francophones qui contribuent** à situer le niveau de cette "courbe max", chacun de ces pays montre des performances maximales que la plupart des autres pays n'atteignent pas. En d'autres termes, chacun de ces pays manifeste une référence positive de performance qui peut inspirer les autres pays.
117. Il convient cependant de souligner **l'exception de l'objectif partiel "augmenter la part du revenu coton des exploitations les moins bien loties" pour laquelle la performance maximale est atteinte par tous les pays francophones à l'exception du Bénin.**
118. Il y a d'autres cas de performances maximales (parmi les pays du réseau) pour les objectifs partiels atteintes par plusieurs pays :
- ▶ cas de l'objectif partiel "améliorer le revenu en augmentant le prix aux producteurs" par le Mali et le Burkina Faso,
 - ▶ cas de l'objectif partiel "accroître le revenu en améliorant la productivité des producteurs" par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali,
 - ▶ cas de l'objectif partiel "améliorer la sécurité alimentaire" par le Burkina Faso et le Mali,
 - ▶ cas de "améliorer le service de formation/vulgarisation dispensée" par le Bénin et la Côte d'Ivoire.
119. Nul pays du réseau ne peut être non plus retenu comme le "dernier de la classe" même si la courbe du Ghana est très proche de la "courbe min". Les performances correspondant à cette courbe ne sont pas non plus totalement catastrophiques (qui correspondraient à la note de 1), sauf pour l'objectif "améliorer la part de revenu coton des exploitations cotonnières les moins bien loties". **On constate ainsi que dans le réseau de pays, l'opposition de performance la plus nette concerne cet objectif qui a trait à la différenciation parmi les paysans.** En dehors de cet objectif, les écarts entre les courbes max et min ne sont pas si grands.
120. Il est important de noter que les pays francophones contribuent aussi aux performances minimales, mais de manières diverses, indiquant que **la bonne performance obtenue pour**

certains objectifs partiels ne prémunissent pas contre des performances opposées pour d'autres objectifs. Ainsi :

- ▶ le Bénin participe aux performances minimales pour les objectifs de "améliorer la sécurité alimentaire" et "améliorer les infrastructures routières"
- ▶ le Burkina Faso, le Mali et le Cameroun participent aux performances minimales de l'objectif "améliorer le service de formation/vulgarisation dispensée"

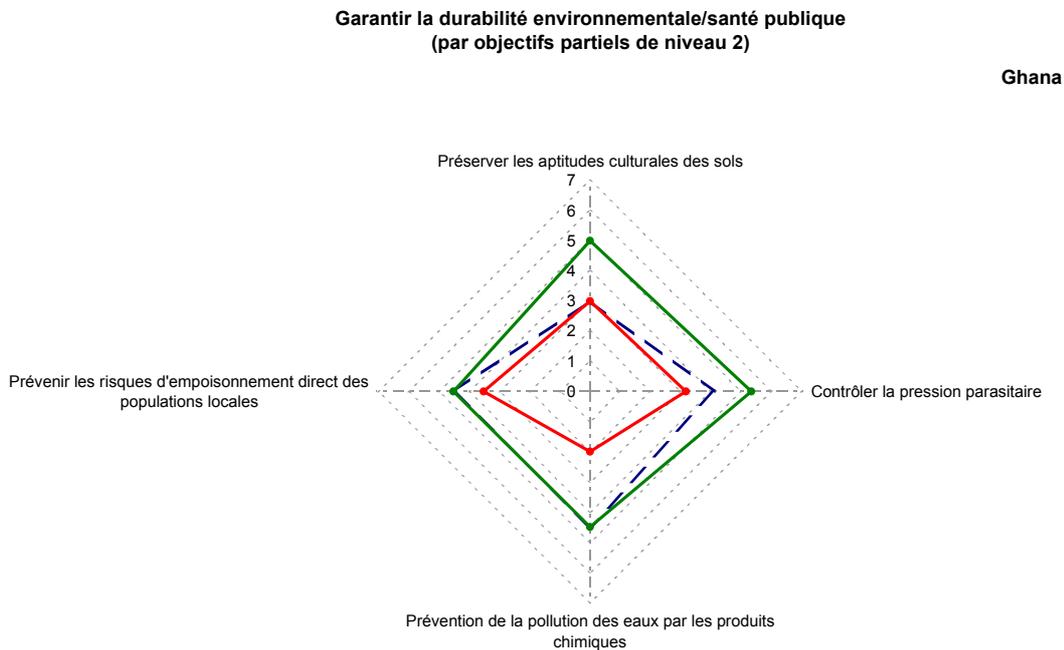
Graphique 1. Vue synthétique sur la performance du Cameroun au regard de la contribution à la réduction de la pauvreté



3.2. Performance pour garantir la durabilité environnementale/santé publique

121. Nous reproduisons le graphique du Ghana pour montrer que la performance maximale est aussi assez éloignée de la périphérie de la "toile d'araignée" mais tout en étant **honorable** avec une note de 5 (sur une échelle de 7) pour les 4 objectifs partiels concernés.
122. La "courbe max" montre qu'aucun objectif partiel ne ressort particulièrement. Les écarts avec la "courbe min" sont aussi assez similaires sauf pour l'objectif de "prévenir les risques d'empoisonnement direct des populations" pour lequel l'écart est plus faible.
123. Parmi les pays du réseau, nul ne peut prétendre à être le "génie de la classe" ni à être désigné comme le "dernier de la classe". Le Ghana se distingue pour manifester des performances maximales en deux objectifs ("prévention de la pollution des eaux par les produits chimiques" et "prévenir les risques d'empoisonnement direct des populations locales"), mais aussi une performance la plus faible au regard de l'objectif de "préserver les aptitudes culturelles des sols".
124. Les pays ne montrent pas de performance bien typée. Le Cameroun a une performance opposée à celle du Ghana, alors que les autres pays ont le plus souvent des performances moyennes pour chacun des quatre objectifs partiels.
125. Il convient de signaler que la multiplicité des relations entre objectifs et indicateurs est moindre, ce qui rend l'appréciation de la performance plus sensible aux écueils dans l'appréciation des indicateurs, en raison en particulier d'une certaine fréquence de données non obtenues.

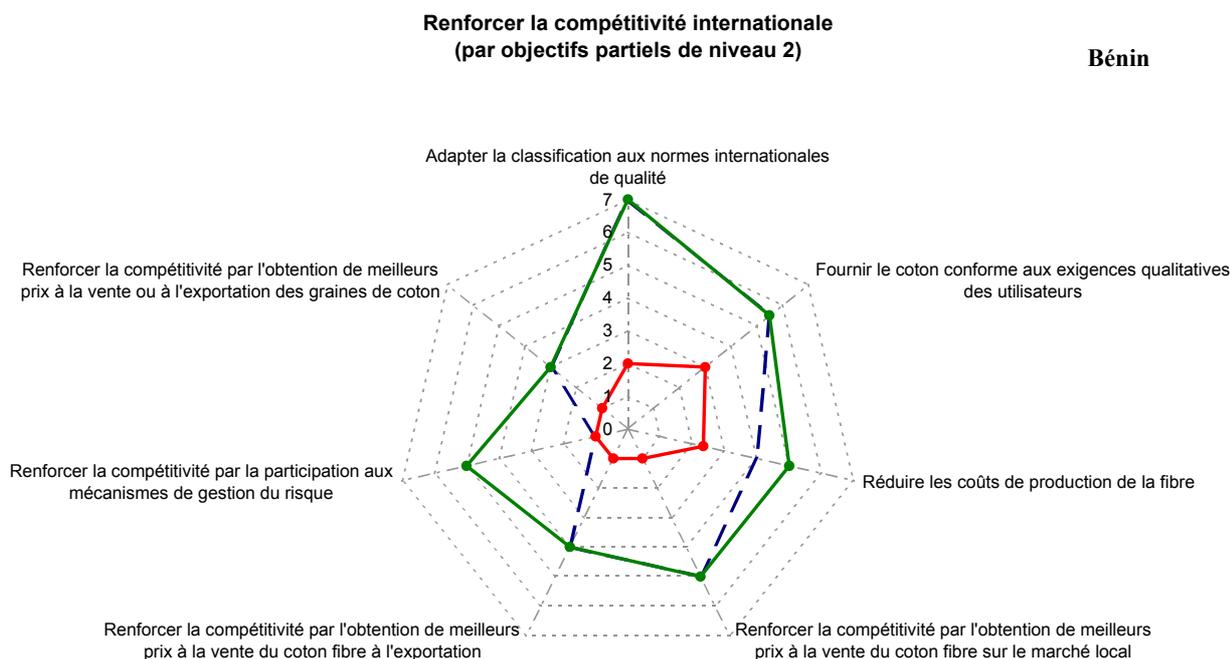
Graphique 2. Vue synthétique de la performance du Ghana au regard de la durabilité environnementale et



3.3. Performance pour renforcer la compétitivité internationale

126. Nous reproduisons le graphique du Bénin qui montre que la "courbe max" est aussi distincte de la performance du "champion du monde" sauf pour l'objectif partiel de "adapter la classification aux normes internationales de qualité. Le niveau de performance pour l'objectif partiel "Fournir le coton conforme aux exigences qualitatives des utilisateurs" est aussi très bon.
127. Globalement, le niveau de cette "courbe max" est **très honorable** avec des notes d'au moins 5 (sur une échelle de 7) pour tous les objectifs sauf pour l'objectif "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente ou à l'exportation des graines de coton", en raison notamment du fait que peu de données ont été communiquées en la matière par les acteurs concernés des filières. Cette remarque concerne aussi plusieurs autres objectifs partiels, ce qui conduit à souligner une certaine réserve dans l'appréhension des résultats évoqués.
128. Parmi les pays du réseau, nul ne peut prétendre à être le "génie de la classe" même si le Bénin se démarque positivement en fournissant cinq performances maximales observées, dont deux doivent beaucoup à la particularité d'un équipement en HVI pour la classification du coton fibre alors qu'une telle classification ne couvre pas encore toute la production.

Graphique 3. Vue synthétique de la performance du Bénin au regard de l'objectif de compétitivité internationale.



129. Plusieurs pays concourent aux performances maximales observées, il s'agit de :
- ▶▶ du Burkina Faso et du Mali pour l'objectif partiel de "réduire les coûts de production de la fibre",
 - ▶▶ du Burkina Faso et du Mali, au même titre que le Bénin, pour l'objectif de "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente du coton fibre à l'exportation" et celui de "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente olocale ou à l'exportation des graines de coton"
130. En somme, c'est le groupe des 3 pays (Bénin, Burkina Faso et Mali) qui constitue le **groupe leader vis-à-vis de l'objectif de compétitivité internationale**, sous la réserve relative à l'insuffisance de données communiquées.
131. A l'opposé, la performance du Ghana est quasiment confondue avec la "courbe min", sauf pour un seul objectif partiel et de très peu seulement. Il est probable que cette performance a beaucoup pâti d'un manque de données, mais pas forcément plus que dans d'autres pays.
132. Les écarts de performance entre les "courbes max et min" sont par contre plus variables en fonction des objectifs partiels, ils sont particulièrement forts pour les objectifs de "adapter la classification aux normes internationales de qualité" et "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale du coton fibre".

3.4. Conclusion partielle

133. Il apparaît qu'il est bien intéressant de procéder à l'appréciation de la performance au regard des objectifs globaux de développement en décomposant ces derniers en objectifs partiels. Pour chacun des objectifs globaux, les performances maximales obtenues sont très honorables (une note de 5 à 6 sur une échelle de 7).

134. La possibilité de **décomposer l'appréhension de la performance globale des filières cotonnières en performances partielles constitue une originalité du projet Resocot**. Cette approche partielle se fait à **deux niveaux**, d'une part en référant la performance à 3 objectifs globaux de développement, et d'autre part, à l'intérieur de chacun de ces objectifs globaux, en se référant aux objectifs partiels correspondant. Une telle démarche offre la possibilité de cesser de parler de la performance de manière imprécise ou de référer de manière générique aux objectifs de développement, mais de positionner la performance à des niveaux d'objectifs aux intitulés moins globaux et moins lointains.
135. Au sein du réseau de pays du Projet, **il n'y a pas de "génie de classe"** qui parvient à atteindre ces performances maximales pour tous les objectifs partiels. Certains pays arrivent à collectionner les meilleures performances pour plusieurs objectifs partiels, mais ce ne sont pas souvent les mêmes. Un tel résultat signifie que, en termes pratiques, les pays peuvent s'inspirer les uns les autres pour combler les écarts de performance qu'il peut y avoir entre eux.
136. Il n'y a pas vraiment de "dernier de la classe" même si le Ghana se distingue par des performances souvent confondues avec les niveaux minima observés.
137. Pour chacun des objectifs globaux de développement, il est observé que, le fait qu'un pays parvient à des niveaux de performance maximales pour certains objectifs partiels ne le prémunit pas de souffrir de performances minimales pour d'autres. **Ce peut être une indication d'une tendance à privilégier certains objectifs partiels, ce qui n'est pas sans impact négatif pour d'autres**. Il en découle un **équilibre entre les objectifs partiels** qui n'est pas le même entre les pays, et qui devrait difficilement être le même entre tous les pays. Il se peut que l'équilibre qui s'impose dans un pays soit le choix explicite ou implicite d'un acteur dominant.
138. Avec l'évolution vers une gestion plus collective, interprofessionnelle, des filières, il y a la possibilité de **viser un équilibre négocié**. **Nous pensons que les premiers résultats du Projet Resocot aident à décider de la composition des ensembles d'objectifs voire même à aider à les hiérarchiser** pour aboutir à des équilibres acceptables pour tous les acteurs concernés.
139. Enfin, il est utile de rappeler de nouveau la sensibilité de l'appréciation de la performance plus globale à celle des indicateurs qui peut souffrir d'un manque de données communiquées. Par la démarche analytique de relier objectifs et indicateurs de performance débouchant sur un grand nombre de relations, on peut disposer d'une certaine rusticité dans l'analyse par effet de compensation des indicateurs. Néanmoins, le manque de communication a concerné un nombre assez conséquent de données au cours de ce projet Resocot, quoique de manière variable entre les pays, il y a une certaine imprécision attachée aux résultats de l'analyse que nous venons de conduire. Cela ne nous semble pas remettre en cause l'intérêt potentiel des méthodes et outils développés si les écueils relatifs à l'appréciation des indicateurs, comme cela a été souligné, peuvent être évités.

4. Incidence du mode d'organisation sur les performances obtenues

4.1. Rappel sur la méthode suivie et démarche pour synthèse

140. Nous donnons succinctement la méthode suivie, pour davantage de précision, on peut se reporter au chapitre 5.5.1 du CD-ROM.
141. Pour cerner l'incidence du mode d'organisation sur la performance des filières, la démarche suivie **consiste à procéder par des considérations qualitatives** pour chacun des objectifs de développement (c'est le niveau d'objectif partiel de niveau 1 qui est retenu) et qui combinent à la fois des indicateurs de performance et des éléments correspondant à l'organisation des filières. Pour une précision suffisante, on aboutit à un grand nombre de considérations qualitatives. Des facteurs clés synthétiques de performance ont été définis pour traduire l'influence du mode d'organisation. Ils sont **au nombre de 9 chacun correspond** à un sous-ensemble de considérations qualitatives bien identifiées. **Ces facteurs clés se rapportent à des capacités à gagner en performance :**

- ▶▶ capacité à s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix,
- ▶▶ capacité de résister aux fluctuations du marché par la qualité,
- ▶▶ capacité à gagner en productivité à la production de coton-graine,
- ▶▶ capacité à tempérer les effets d'évolution et de fluctuation des facteurs naturels,
- ▶▶ capacité à promouvoir une production durable et à préserver la santé,
- ▶▶ capacité à entretenir l'adhésion des paysans à la production cotonnière,
- ▶▶ capacité à entretenir l'adhésion des autres acteurs à la production cotonnière,
- ▶▶ capacité à fournir les biens ou services publics/collectifs,
- ▶▶ capacité à prévenir et à gérer les conflits entre les acteurs.

142. La composition en considérations qualitatives des facteurs clés varie avec les facteurs clés et avec les objectifs de développement auxquels contribuent ces facteurs clés. Ainsi un changement de mode d'organisation d'une filière va modifier le niveau de certaines considérations qualitatives qui ne se répercutent que sur certains facteurs clés mais pas forcément vis-à-vis des trois objectifs de développement.
143. Le recours à cette démarche de procéder par des considérations qualitatives répond au souci de dépasser le caractère d'une appréciation statique de la performance par les indicateurs de performance et dont les relations avec les modes d'organisation des filières ne sont pas établies. Les niveaux des facteurs donnent en quelque sorte une indication de la performance si le mode d'organisation restait inchangé, ils montrent aussi comment ces niveaux peuvent s'améliorer ou se dégrader si le mode d'organisation évoluait dans un sens positif ou négatif. Il n'est pas cependant pas facile de relier les niveaux de facteurs clés avec les niveaux de performance de la section précédente. Les niveaux de performance se réfèrent directement aux objectifs de développement, indépendamment des modes d'organisation alors que les niveaux de facteurs clés sont influencés plus directement par les modes d'organisation mais sont reliés seulement indirectement aux objectifs de développement.
144. Pour restituer les principaux enseignements relatifs à l'incidence du mode d'organisation sur la performance, nous procéderons
- ▶▶ d'abord en analysant les considérations qualitatives contribuant à chacun des objectifs partiels de niveau 1 en indiquant les différences éventuelles entre les pays et en identifiant l'incidence du mode d'organisation sur les différences observées,
 - ▶▶ puis en analysant par les niveaux de facteurs clés. Une telle analyse complémentaire se justifie pour éviter l'artefact de considérer les objectifs partiels séparés les uns des autres (alors qu'ils peuvent être en synergie ou en opposition). Elle se justifie aussi car les facteurs clés ont des intitulés bien plus globaux que les considérations qualitatives, avec même un certain caractère d'universalité, ce qui facilitera les rapprochements avec les analyses d'autres filières. Une telle analyse confère une perspective plus dynamique de la performance : performance qu'on peut attendre à court terme si le mode d'organisation restait inchangé, ou perspective de gain de performance si le mode d'organisation pouvait évoluer.
145. Il convient de noter que nous nous adressons aux objectifs partiels de niveau 1, un échelon au-dessus des objectifs partiels de niveau 2 que nous avons analysés dans le chapitre précédent. Il s'agit d'un niveau d'agrégation supérieure et il ne faut pas s'étonner de ne pas retrouver parfaitement les résultats du chapitre précédent. Bien entendu, en théorie il aurait été possible également d'identifier les considérations qualitatives en relation avec les objectifs partiels de niveau 2, mais ce serait quand même un travail bien plus lourd.
146. Dans notre analyse, la référence aux différents modes d'organisation pose un problème de sémantique. On ne peut parler de mode libéral car un tel mode n'opère dans sa pureté dans aucun des pays du Projet, à l'opposé on ne peut pas non plus parler de modes d'organisation avec monopole dans les pays francophones car ils sont assez différents. Pour éviter l'impression, non-fondée, d'une opposition entre pays anglophones et francophones dans notre analyse, nous

devons aussi éviter, autant que faire se peut, de faire référence aux pays francophones. Aussi, nous emploierons les expressions, lourdes, de "mode d'organisation orienté par la libéralisation" (cas du Ghana) et de "mode d'organisation non-orienté par la libéralisation" (dans les pays francophones). Parfois on fera aussi référence au "mode d'organisation orienté par la privatisation" (Bénin et Côte d'Ivoire correspondent à ce cas).

4.2. Incidence non rigide du mode d'organisation pour atteindre les objectifs de développement (objectifs partiels de niveau 1)

147. Conformément à l'approche d'appréciation qualitative et relative, les considérations qualitatives sont évaluées par les équipes nationales, avec des notes et des commentaires pour justifier ces notes. On peut se référer au CD-ROM pour prendre connaissance du guide établi pour aider à l'appréciation des considérations qualitatives (chapitre 5.5.3 du CD-ROM), et des tableaux de synthèse sur les notes et les commentaires des 6 pays concernés (chapitres 7.6 et 7.7 du CD-ROM).
148. Nous visons dans cette synthèse à identifier les différences entre les pays dans la contribution des considérations qualitatives à l'atteinte des objectifs de développement (plus précisément les objectifs partiels de niveau 1) et à cerner l'impact des variations du mode d'organisation des filières pour comprendre les différences observées.

4.2.1. Plusieurs facteurs favorables pour accroître le revenu coton des producteurs

149. **L'évolution du prix d'achat du coton-graine ne peut pas être considérée comme positive**, dans aucun des 6 pays du réseau, en raison de sa fluctuation au cours des trois dernières campagnes, pouvant même s'exprimer par une baisse (Côte d'Ivoire). **Nulle part, il n'y a de compétition prix dans l'achat du coton-graine.** Si cela ne doit pas surprendre dans le cas des systèmes non-libéralisés (pays francophones), l'absence de compétition prix au Ghana, même avant la décision du passage au Zoning (décision de monopoles locaux à partir de la campagne 2000-01), est une infirmation de la théorie économique libérale. **Les paysans ont cependant une certaine prise dans la gestion de l'évolution du prix d'achat en prenant part aux discussions dans la détermination de ce prix.** Une telle participation est effective dans tous les pays, même au Ghana, mais il faut reconnaître que **le degré d'impact en faveur des paysans varie entre les pays.** Ce degré d'impact est moins fonction du système de coordination (monopole de commercialisation ou pas) que de l'ancienneté ou du fonctionnement du mouvement associatif ou coopératif des paysans et de la démarche fédérative pour que les paysans parviennent à une reconnaissance institutionnelle suffisante. En cela, les pays comme le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire marquent une avance sur le Mali et un peu plus sur le Cameroun et encore plus sur le Ghana où la présence des paysans dans les négociations de prix paraissent assez symbolique. La durée est un facteur nécessaire pour permettre aux paysans d'atteindre un poids institutionnel suffisant, durée dans la relation entre les sociétés cotonnières et les paysans d'une part, et d'autre part entre les paysans eux-même. Il est à craindre que le principe libéral de raisonnement des relations par année, poussant les paysans à se tourner aux plus offrants et en changeant de partenaires tous les ans, ne soit pas favorable à la construction des relations dans la durée.
150. Dans tous les pays, **les paysans ne bénéficient plus que du minimum dans la stabilisation du prix d'achat du coton-graine, sous la forme d'une fixité et d'une unicité du prix** tout le long de la campagne et dans toutes les zones cotonnières, cela est vrai au Ghana même avant la décision d'adopter le système de "zoning", quand la commercialisation du coton-graine était libéralisée, au moment où les opérateurs privés étaient supposés se concurrencer par le prix pendant toute la période de commercialisation. Dans les pays où la commercialisation du coton-graine n'est pas libéralisée (cas des pays francophones), **la stabilisation inter-annuelle a disparu de manière institutionnelle** par la cessation de tout processus d'alimentation de fonds de stabilisation. Dans les faits cependant, une certaine marge demeure à travers les dispositifs de négociation annuelle du prix d'achat auxquels les paysans participent, et on a vu qu'il peut en

résulter des "prix politiques", plus élevés que ce que les signaux du marché mondial ne devraient laisser envisager (le cas du Mali en 2000/01 est même cité par l'ICAC).

151. L'efficacité à la commercialisation et à la transformation des produits du coton ne se répercute pas clairement sur le prix payé aux paysans, même si elle n'est nullement pénalisée par le système fiscal à l'exportation du coton fibre par exemple. Cela est indéniable dans le cas du Ghana où les opérateurs privés ne subissent aucun droit de regard sur leur efficacité et aussi pour les pays à commercialisation non-libéralisée. **En terme de délai de paiement, dans le pays libéralisé qu'est le Ghana, les paysans jouissaient d'un délai court** (car les égreneurs avaient intérêt à intervenir vite pour acheter et payer les paysans par crainte que les paysans se laissent tenter par un autre égreneur), en conformité avec la théorie économique néo-classique. Du fait de la grande crise financière des compagnies cotonnières de ce pays, le délai de paiement s'est fortement allongé. Dans les pays à commercialisation non-libéralisée, **ce délai tend à s'allonger, notamment dans les pays où l'égrenage est privatisée** (le cas du Mali est différent, du fait des difficultés financières de la filière). Dans ces pays, les **systèmes de prix avec 2 temps de paiement** sont appliqués, suivant le principe de ristourne (Mali notamment) ou suivant les nouveaux modes de calcul de prix d'achat se référant à la fois au prix mondial et aux coûts de production des paysans. Cette application signifie que l'efficacité à la commercialisation et à la transformation des produits du coton peut théoriquement se répercuter sur le prix à payer in fine aux paysans, et les dispositifs de discussion interprofessionnelle devraient permettre de le faire appliquer. En pratique, le système de ristourne a donné lieu effectivement à une telle répercussion favorable, il est plus difficile de se prononcer sur les nouveaux modes de calcul du prix d'achat du coton-graine qui sont plus récents et qui ont été mis en œuvre dans des conjonctures très mauvaises du marché mondial. **Globalement, on peut dire que la coordination par le seul marché dans un système libéral ne peut pas faire bénéficier les paysans de l'efficacité à la commercialisation et à la transformation des produits du coton. Dans les systèmes à commercialisation non-libéralisée, une telle répercussion n'est pas automatique mais elle peut être favorisée par un mécanisme de fixation de prix qui intègre sa prise en considération.**
152. Il y a une perception diverse sur l'évolution des coûts des intrants supportés par les intrants. Dans aucun pays, cette évolution n'est pénalisée par une pression fiscale, surtout depuis l'application des mesures fiscales dans le cadre de l'UEMOA. Dans aucun pays cependant, les paysans ne bénéficient explicitement d'une subvention sur les intrants qu'ils paient au prix vrai, et cela est particulièrement vrai au Ghana où toutes les variations, et elles sont fortes, de taux de change et d'inflation, sont répercutées en totalité aux paysans. En termes nominaux, les coûts des intrants ont augmenté et c'est cette perception qui ressort de tous les pays francophones, en dépit de l'augmentation du nombre de fournisseurs d'intrants (surtout vrai pour les pesticides, moins pour la fourniture d'engrais dominée par 2 acteurs principaux). **Dans ces pays, la détermination des prix des intrants fait l'objet d'une négociation inter-professionnelle à laquelle les paysans prennent part** et elle est entérinée par l'Etat qui l'annonce officiellement, on ne peut donc rejeter la possibilité d'une subvention implicite dont bénéficient les paysans. Une fois de plus, c'est moins le système de coordination par le marché (libéralisation) ou par l'Etat (monopole) qui fait la différence que la part prise par les paysans dans les instances de décision.
153. Globalement, **les paysans** des pays francophones **bénéficient d'un meilleur accès aux intrants**, même si la situation au Ghana est aussi globalement satisfaisante. Dans tous les pays, quel que soit le mode d'organisation, les paysans obtiennent les intrants de qualité, à temps, à proximité d'eux, et à crédit. Les quantités utilisées ont progressé, mais cela résulte plus de l'augmentation de la surface cotonnière car les doses à l'unité de surface tendent à se maintenir au mieux sinon à décroître. S'il est possible d'affirmer, pour les pays à commercialisation non-libéralisée, que tous les paysans le désirant obtiennent les intrants dont ils ont besoin, et il est observé que le nombre de producteurs de coton a augmenté partout dans ces pays, une telle affirmation est plus

hasardeuse au Ghana où le phénomène de "input and output deviation"³ conduit les sociétés cotonnières à repérer les "bons" des "mauvais" paysans et à délaisser ces derniers. C'est un phénomène observé dans tous les pays où la libéralisation de la commercialisation a opéré, il n'est donc pas infondé de dire qu'il s'agit d'un risque fréquent associé à une telle libéralisation. Les paysans du Ghana pâtissent aussi d'un taux d'intérêt bancaire très élevé (45%) à l'acquisition des intrants par les sociétés cotonnières, alors que plusieurs pays francophones jouissent au contraire de conditions avantageuses par leurs fournisseurs, en raison notamment de l'importance des volumes importés et de la moindre incertitude que ces fournisseurs voient dans le système de monopole de commercialisation du coton-graine. **Ainsi observe-t-on que les paysans d'un pays côtier à économie libéralisée peuvent souffrir de prix d'intrants plus élevés qu'ailleurs.** Par contre, en termes d'appui technique à l'utilisation des intrants, les pays à commercialisation non-libéralisée ne fournissent pas forcément un service à qualité suffisante aux yeux des paysans (contestation plus manifeste en Côte d'Ivoire voire au Bénin).

154. **Les paysans n'ont pas bénéficié de réel gain de productivité** (productivité de la terre, en terme de rendement) **et les perspectives d'améliorations sont inégales entre les pays.** Partout les rendements ont au mieux stagné, sinon diminué. Cette appréciation est néanmoins à nuancer en raison de l'importante progression en surface et en nombre de producteurs cotonniers qui a été observée dans de nombreux pays. Le niveau de rendement est certes plus élevé dans les pays francophones qu'au Ghana, mais les perspectives d'évolution dépendent de la qualité des services de vulgarisation et de recherche. A ce propos, les pays qui ont des mécanismes explicites de financement de ces services (Côte d'Ivoire, Bénin) fondés sur des critères explicites et indexés sur des indicateurs de performance de la filière (le meilleur exemple est le Burkina Faso) offrent des perspectives meilleures, alors que peu d'espoir semble poindre au Ghana. **Il ressort que ce n'est pas le mode d'organisation (marché ou état) qui compte, mais la prise en compte de fourniture de biens publics par des initiatives collectives qui dépassent la simple discussion sur les prix.**
155. En raison de l'application de prix différenciés en fonction de la qualité et du bon classement de la majeure partie de la production (le plus souvent supérieure à 95% de la production totale de coton-graine), **on peut dire que les paysans sont récompensés de la qualité qu'ils produisent dans tous les pays quel que soit le mode d'organisation de la filière.** Une incertitude demeure quant au Ghana où on n'a pas d'information sur la répartition de la production en fonction de la qualité. Néanmoins, une telle proportion de la production de coton-graine en première qualité, en dépit des volumes de production, peut être aussi une indication d'une certaine inefficacité à discriminer la qualité alors que la baisse de la qualité de la fibre a été signalée (en particulier au Bénin). En définitive, tous les modes d'organisation ne fournissent pas les informations de manière égale pour juger du bénéfice que les paysans peuvent tirer de la qualité qu'ils produisent. On ne peut pas affirmer que les modes d'organisation des pays francophones soient optimaux pour rémunérer équitablement les paysans à la qualité qu'ils produisent (par certains aspects, ils bénéficient d'une complaisance).
156. Comme indiqués dans l'analyse relative à l'évolution des coûts des intrants ou à la répercussion de l'efficacité à la commercialisation et à la transformation des produits du coton, il n'y a plus de handicap fiscal qui nuise indirectement aux paysans. Le seul cas de discordance concerne le Mali où les paysans contestent l'application de la TAF (taxe sur les affaires financières) au crédit intrants distribué aux villages.

4.2.2. Si peu de facteurs pour la réduction des risques

157. **La perception des risques liés aux facteurs naturels n'est pas réhibitoire dans la décision de produire du coton,** même si la sensibilisation à la baisse de fertilité des sols est accrue et que les paysans sont alertés sur l'évolution de la pression parasitaire (résistance de certains ravageurs,

³ Ce "détournement profite aux cultures vivrières et donc à la sécurité alimentaire. En ce sens, il ne faut pas considérer ce "détournement" comme un simple gaspillage.

infestation brutale de certains autres en certaines années et pas en d'autres), le mode d'organisation de la filière n'influe pas sur ce sentiment. Par contre, **pour la perception des risques économiques**, le fait de participer aux instances de détermination des prix (coton-graine et intrants) confère un sentiment de **sérénité en faveur des modes d'organisation où une telle participation est effective**.

158. Les paysans ne bénéficient pas de moyens pour réduire les effets résultant de l'occurrence des risques liés aux facteurs naturels. Même quand ils en bénéficient, cela reste à une échelle limitée. Dans aucun pays, il n'y a de système d'assurance pour limiter les effets des catastrophes naturelles, même si on en parle au Mali. Dans tous les pays francophones, les actions contre l'érosion des sols ou la gestion des terroirs ont été initiées, mais la diffusion à grande échelle reste timide. Dans la plupart de ces pays, un nouveau programme de lutte chimique pour prévenir ou gérer la résistance d'un ravageur aux pyréthrinoïdes est mis en œuvre par contre, une approche de lutte se rapprochant d'une lutte raisonnée (lutte étagée ciblée) est en application seulement dans 2 pays (Bénin, Mali) et à échelle encore limitée. **En somme, les paysans sont partout démunis pour réduire les effets des catastrophes naturelles, mais ils peuvent être assistés pour prévenir l'occurrence de certains de ces risques**, là où le mode d'organisation permet une intervention réelle de la recherche et de la vulgarisation, mais aussi une coordination dans l'acquisition des intrants à utiliser. De ce dernier point de vue, **le mode fondé sur la libéralisation n'offre pas automatiquement les meilleurs atouts**.
159. **La suppression de toute subvention explicite à l'utilisation des intrants dans tous les pays ne contribuent pas à réduire les effets de l'occurrence des risques économiques**. Les modes d'organisation intégrant des dispositifs de négociation avec rôle effectif des institutions paysannes représentatives sont cependant plus favorables à travers une influence possible sur la fixation des prix qui réduit les risques économiques, voire sur l'adoption d'une subvention implicite à l'utilisation des intrants. De tels modes s'opèrent certes là où la commercialisation du coton-graine n'est pas libéralisée, mais ce qui compte, comme cela est déjà évoqué, est le réel pouvoir des représentations paysannes qui s'établit à partir de relations dans la durée entre les acteurs.
160. Face à un tel environnement de risques, le comportement des paysans des 6 pays présente des aspects communs et des aspects divergents, avec une certaine relation avec le mode d'organisation des filières. L'intention de **diversification** des productions agricoles est souvent clamée mais elle se concrétise **rarement à une échelle suffisante** car une telle diversification suppose instauration ou consolidation de filières nouvelles qui exigent volonté, moyens et durée. La réduction de l'utilisation des intrants à dépense monétaire est perceptible partout sans que cela soit compensé par un usage accru significatif d'intrant complémentaire comme la fumure organique (la production est coûteuse en travail, exige animaux et moyens de transport et les quantités produites ne sont pas suffisantes). **De manière générale, le nombre de producteurs de coton augmente** sauf au Ghana et dans les pays où les retards de paiement sont trop accentués (cas avec un opérateur privé en Côte d'Ivoire). Cette même distinction se retrouve **aussi avec l'augmentation de la surface cotonnière** qui est très nette dans au moins 2 pays (Mali, Burkina Faso), alors qu'elle peut manifester un déplacement géographique en faveur des zones à pluviométrie moins limitée ou moins erratique (Burkina Faso, Cameroun). **La qualité de la production semble être préservée même s'il y a déjà des signes d'une baisse** (Côte d'Ivoire, Bénin). En définitive, l'adhésion à la culture cotonnière est moins bien assurée au Ghana où le mode d'organisation est fortement imprégné de privatisation et de libéralisation, alors que les paysans y manquent d'alternative de culture de vente.
161. La sécurité alimentaire ne pâtit de la production cotonnière dans aucun des pays concernés et elle tire même profit de cette production dans certains pays quoique l'impact est grandement améliorable. Cette situation résulte notamment des revenus monétaires apportés par le coton qui permettent d'investir pour mieux produire les vivres. Un tel effet reste timide, car il est reconnu que l'augmentation de la production vivrière procède davantage de l'accroissement des superficies que des rendements, que l'accès aux intrants spécifiquement pour les cultures vivrières

reste réduit et que l'appui technique pour cette production reste insuffisant. Le Mali semble ressortir du lot, notamment dans les zones où la pression foncière atteint un niveau qui rend difficile la poursuite de l'extension des surfaces. L'augmentation de la production vivrière est aussi peu incitée par l'amélioration des infrastructures pour sa mise en marché. **L'amélioration de la sécurité alimentaire fait appel à la fourniture de biens publics (appui technique, infrastructures de mise en marché) que la seule coordination par le marché ne permet pas d'espérer. Elle ne découlera pas non plus automatiquement d'une coordination par l'Etat ou plus collective** avec les dispositifs interprofessionnels car tout dépend de la priorité qui lui sera accordée et des moyens qui lui seront octroyés. Jusqu'à présent, le degré de priorité acquise en pratique reste modeste en dehors des déclarations d'intention, et les principes actuels de recentrage strict des activités autour du coton n'autorise pas beaucoup d'optimisme d'une inflexion de la situation actuelle.

4.2.3. L'absence de discrimination comme facteur d'amélioration de l'équité en termes de revenu coton entre les producteurs

162. En terme de nombre de paysans concernés par le revenu coton, **la situation d'équité est favorable pour les pays où ce nombre a augmenté**, c'est le cas des pays francophones (même si l'appréciation doit être plus nuancée en Côte d'Ivoire), mais ce n'est pas le cas du Ghana. Cette augmentation globale du nombre de producteurs ne doit pas occulter le phénomène de déplacement géographique de la production qui signifie que le revenu coton ne touche plus certains paysans qu'il avait touché au départ (Cameroun, Burkina Faso).
163. **Entre les paysans ayant accès au revenu coton, l'application d'un prix d'achat unique à tous et où qu'ils se trouvent est un élément d'équité, il en est de même pour l'accès aux intrants et au crédit intrant**, mais cela devrait être moins vrai au Ghana où on peut subodorer un phénomène de sélection des paysans. **Théoriquement, l'accès égal au conseil technique constitue aussi un autre élément d'équité, mais en pratique, deux facteurs poussent à être plus nuancés.** D'abord, la réduction des dispositifs d'encadrement, mais aussi l'insuffisance du niveau des encadreurs, ne permet plus de toucher réellement et efficacement tous les paysans (Bénin, Ghana). Ensuite, là où opèrent des sociétés cotonnières multiples avec des stratégies différentes d'encadrement technique de la production cotonnière (Côte d'Ivoire), l'égalité de tous les paysans devant les services qu'ils sont en droit d'attendre est discutable. Tous ces facteurs d'équité, dont certains ont une portée nuancée, ne gommant pas le phénomène de différence de revenu en relation avec la différenciation des structures des exploitations (notamment taille des exploitations, niveau d'équipement). Le Mali est le seul pays qui dispose de séries statistiques pour les 4 classes d'exploitations retenues. Ces statistiques peuvent servir à apprécier l'incidence de cette différenciation de structure sur le revenu coton et, en retour, l'effet de ce revenu sur l'accentuation de la différenciation structurelle. Un fait saillant concerne la **régression de l'appui à l'équipement de production** pour lequel les efforts consentis sont faibles et en l'absence desquels c'est la "richesse de départ" d'une exploitation qui lui permet de s'équiper davantage, alors que les autres sont condamnées à l'agriculture quasi manuelle.
164. Une autre dimension d'équité au profit des paysans concerne l'évolution de la valeur ajoutée retirée de la production cotonnière et de leur part dans la répartition de la valeur ajoutée totale. Le fait que les paysans ont effectivement une influence sur la fixation des prix, mais aussi sur la bonne exécution des services dont ils ont besoin, est un avantage: ce n'est pas le cas avec le mode d'organisation dominé par le principe de libéralisation, ce n'est pas non plus automatique avec les modes d'organisation qui ne suivent pas ce principe. Là où la gestion inter-professionnelle commence à prendre substance, tous les éléments d'équité soulignés ici ne sont pas encore pris en compte en totalité, c'est notamment le cas avec l'équipement de production. Cette différence dans le mode d'organisation explique que, même dans les pays où ce mode n'est pas guidé par le principe de libéralisation, la perception sur l'évolution du niveau de valeur ajoutée varie entre les pays (positive notamment au Bénin et Burkina Faso, Côte d'Ivoire, nuancée voire négative dans le cas du Mali). Par contre, l'appréciation des paysans sur la répartition de la valeur ajoutée totale

pâtit de l'absence d'information nécessaire, de sorte qu'une telle appréciation se réfère encore implicitement au niveau du prix d'achat du coton-graine dans la plupart des pays.

4.2.4. Tendances négatives pour améliorer la fourniture de services publics

165. Dans le domaine des réseaux de communication (routes et pistes), le niveau est jugé en général suffisant, sauf au Ghana où le mauvais état du réseau est particulièrement souligné. Mais il n'y a pas d'amélioration systématique de ce réseau (une telle amélioration est seulement évoquée au Burkina Faso et Bénin) et une telle évolution résulte de deux facteurs différents en relation avec le mode d'organisation. Là où domine le principe de libéralisation, l'entretien et l'amélioration des infrastructures de communication relève des pouvoirs publics (il s'agit de bien public) et les sociétés cotonnières ne s'en préoccupent pas. Dans les autres modes d'organisation, il y a un partage de rôle entre l'Etat et les sociétés cotonnières mais le manque de moyens alloués aux services d'état aboutit au fait que les sociétés cotonnières sont amenées à faire quasi seules les efforts, à la limite de leurs moyens (que la conjoncture du marché mondial restreint fortement). **En définitive, le premier mode d'organisation comporte le risque d'une dégradation certaine du réseau alors que les seconds permettent seulement de limiter les dégâts**, ce qui n'est ni suffisant ni satisfaisant.
166. Dans le domaine de la prestation de service de formation et de vulgarisation, le degré de satisfaction divise les 6 pays en deux camps en relation avec les modes d'organisation des pays concernés. L'appréciation est négative pour le mode d'organisation orienté par le principe de libéralisation (Ghana), mais elle est aussi négative dans deux pays qui n'ont pas retenu ce principe mais celui de la privatisation (Bénin et Côte d'Ivoire). Il faudra encore quelques années pour pouvoir juger de la prise en charge de cette prestation par des entités interprofessionnelles dans ces deux derniers pays. Même si en théorie il peut y avoir un partage de rôle entre les entités cotonnières (sociétés cotonnières ou interprofessions) et les organismes publics, ce sont les premières qui interviennent réellement, essentiellement sur la culture cotonnière. Le Mali se distingue pour une prise en compte plus large des productions agricoles, mais cette situation va évoluer vers un recentrage autour du coton. En somme, **le principe de libéralisation n'assure en rien la fourniture d'un service public** (en conformité avec la théorie néo-classique), **l'intervention d'opérateurs ne garantit pas une meilleure efficacité** (en opposition à la théorie néo-classique), même dans un contexte qui préserve les privés de la concurrence. L'intervention par des monopoles publics ne se révèle donc pas plus mauvaise contrairement à ce qui est souvent clamé, même si elle reste améliorable.

4.2.5. Actions à échelles limitées pour garantir une gestion durable des espaces cultivés

167. **La perception sur l'évolution de la ressource terre est globalement négative**, sans incidence directe du mode d'organisation des filières. Dans tous les pays, la baisse de la fertilité est évoquée alors que l'accès à la terre est devenu souvent plus contraignant, aboutissant même à des conflits fonciers graves dans certains pays (Côte d'Ivoire), sauf au Ghana.
168. **Les moyens pour préserver l'aptitude culturelle des sols restent limités et peu adoptés à grande échelle.** La sensibilité sur la nécessité de cette préservation est devenue réelle et partagée, mais la tendance à la baisse de fertilité n'est pas contre-balançée par une utilisation accrue des engrais, ni par une plus grande diffusion de l'utilisation de la fumure organique, ni par une extension réelle des actions de lutte anti-érosives, encore moins par la mise en œuvre de nouvelles techniques culturales. Les pays avec un mode d'organisation non orienté par le principe de libéralisation ont néanmoins fait preuve de davantage d'efforts pour la promotion des actions citées, avec des résultats variables entre les pays : dans le domaine de la lutte anti-érosive et de la promotion de la fumure organique, le Mali se distingue, alors que le Cameroun se démarque par l'adoption à grande échelle de techniques culturales non-conventionnelles.
169. C'est aussi dans ces pays à mode d'organisation non-orienté par le principe libéral qu'il y a eu des tentatives d'approche collective de la fertilité (à travers les actions villageoises de lutte anti-érosive ou de gestion de terroir), mais la diffusion à plus grande échelle est bloquée de sorte que l'approche individuelle apparaît plus réaliste.

170. **L'évolution de la pression parasitaire est ressentie négativement dans tous les pays**, en termes de degré d'infestation plus forte, de résistance de certains ravageurs à certains produits insecticides, ou d'infestation brutale et forte, mais conjoncturelles, de ravageurs secondaires (cas des mouches blanches au Burkina Faso) associée parfois à des désordres physiologiques (cotonnier rouge au Mali). Il est difficile d'établir un lien direct entre une telle évolution et le mode d'organisation des filières.
171. **L'incidence du mode d'organisation peut par contre s'exprimer par certains moyens pour contrôler la pression parasitaire.** Tous les pays peuvent accéder à des produits insecticides de qualité mais ces produits peuvent être pollués par l'afflux de produits des pays limitrophes (Ghana) dont l'impact négatif est d'autant plus fort que la différence de prix est élevée et que la distribution des produits peu coordonnées entre les acteurs. Tous les pays peuvent bénéficier de la formation pour un bon usage des produits pesticides, mais la qualité d'une telle formation peut être décriée là où opèrent des acteurs privés (Côte d'Ivoire). La promotion de programmes de lutte chimique avec alternance de matières actives ("programmes fenêtres") pour prévenir et gérer la résistance de la chenille de la capsule (*H. armigera*) est devenue effective dans pratiquement tous les pays francophones, mais pas au Ghana. Il y a certes exécution d'une recherche en direction de nouveaux programmes de lutte phytosanitaire, dont les résultats sont encore attendus, mais les moyens engagés sont différenciés : ceux du Ghana paraissent insignifiants en raison du peu d'intérêt porté par les sociétés cotonnières à la recherche ou plutôt à son financement.
172. L'approche pour contrôler la pression parasitaire reste globalement individuelle dans tous les pays, à l'exception du Mali et du Cameroun. Le premier se distingue par la volonté de diffuser une nouvelle technique de lutte chimique (lutte étagée ciblée ou LEC) qui peut être plus efficace, plus durable, plus économique mais qui nécessite une coordination collective des pratiques au niveau des villages et une patiente formation adéquate des paysans (le Bénin a opté aussi pour cette orientation mais à une échelle encore plus limitée). Le Cameroun met en œuvre un système particulier de distribution des insecticides avec une évaluation des coûts des insecticides à l'échelle du village et non au niveau des individus, dont l'effet est d'inciter les paysans à réaliser le nombre de traitements chimiques retenu dans le calcul du coût. C'est aussi l'expression d'une approche collective de la gestion de la pression parasitaire, même si elle va à l'encontre du principe de raisonnement de l'usage des produits chimiques. Les initiatives dans les trois pays proviennent de modes d'organisation non-orientés par la libéralisation, et on est en droit de se demander si elles peuvent prendre place dans des modes différents.

4.2.6. Une orientation positive pour prévenir les effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques

173. Dans tous les pays, il existe peu d'information sur l'état de pollution des eaux par les produits chimiques (résidus de pesticides par exemple). Il y a eu des études, dans les zones cotonnières du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Mali, mais dont l'existence même est peu connue.
174. Pour prévenir une telle pollution, l'information est diffusée, c'est aussi intégré dans la formation sur le usage des insecticides, mais une telle formation ne semble pas suffisamment adaptée ni assez fréquente dans certains pays (Ghana). C'est dans les pays où le mode d'organisation n'est pas orienté par la libéralisation que l'on perçoit une évolution positive dans l'adoption de produits moins toxiques et moins rémanents, en s'alignant sur les prescriptions des organisations internationales ou régionales, alors qu'ailleurs, le facteur de moindre coût semble primer (Ghana). Dans ce contexte, la poursuite dans les premiers pays de l'utilisation de l'endosulfan, un produit ancien, dans l'application des "programmes fenêtres" est quelque peu contestée par des observateurs extérieurs.
175. L'information manque aussi sur l'état des effets néfastes de l'utilisation des produits pesticides sur la santé humaine. Des cas de mort d'hommes ont fait grand bruit il y a quelques années au Bénin, même si l'affaire semble s'être apaisée, c'est une indication qu'il y a encore des progrès à

faire dans le domaine de l'information et de la formation pour toucher davantage de personnes et pas seulement les seuls producteurs de coton.

176. L'adoption de règles d'homologation des produits et l'interdiction d'utiliser les produits non-homologués sont positives pour prévenir les effets néfastes sur la santé humaine, en dépassant la seule considération du coût des produits comme le principe de la libéralisation peut pousser à faire.

4.2.7. *Peu d'actions pour renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs*

177. En ce qui concerne l'état de la qualité de la production de coton fibre, le Ghana se distingue par l'absence de système pour l'appréciation de cette qualité dans le pays, à l'opposé des pays à modes d'organisation non-orientés par la libéralisation. L'appréciation de l'état de la qualité au Ghana est donc difficile alors que cette appréciation est généralement bonne dans les autres pays, avec une certaine fluctuation dans le temps. La fréquence des réclamations relatives à la qualité serait faible dans ces derniers pays, mais cela doit être pris avec réserve car il s'agit d'une information sensible qui n'est pas réellement communiquée. Par contre, il doit être vrai que le Ghana ne souffre pas de réclamation des clients se rapportant à la qualité puisque celle-ci est déterminée par les clients eux-mêmes, cela ne signifie pas de manière certaine que le Ghana produit une bonne qualité ni qu'il bénéficie équitablement de la rémunération de la qualité qu'il produit.
178. Dans le domaine de l'amélioration de la qualité au niveau des paysans, en dehors de l'application de prix différenciés en fonction de la qualité du coton-graine, mesure appliquée dans tous les pays, il n'y a pas d'autres actions manifestes sauf au Burkina Faso qui a explicité un objectif de mise au point d'un nouveau type de variétés (à chute plus précoce de feuilles). Une telle action n'est concevable que dans les modes d'organisation où les moyens alloués à la recherche le sont dans la durée. Par contre, tous les modes d'organisation paraissent stériles pour imaginer des actions complémentaires pour parvenir à l'amélioration de la qualité.
179. Pour préserver la qualité du coton-graine après l'achat, la vitesse d'évacuation vers les usines pour éviter la dégradation par les pluies est un enjeu dans les pays où la production est importante. La préservation de la qualité à l'égrenage est prise en compte par la modernisation du matériel d'égrenage dans tous les pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation (adaptation des vitesses d'égrenage après ajustement des capacités installées, humidificateurs). Cette préoccupation ne ressort pas au Ghana où le volume produit ne devrait pas autoriser de grandes capacités d'investissement de modernisation.
180. Quant à faire valoir la qualité produite, tous les pays se manifestent pas une certaine timidité quoique à des degrés divers entre les pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation. Tous les pays restent attachés à une commercialisation du coton fibre suivant la classification conventionnelle (visuelle et manuelle, le "pulling" pour l'estimation de la longueur de la fibre), même si certains pays disposent de machines HVI, mais en nombre insuffisant, pour une classification automatique et intégrant un grand nombre de caractéristiques technologiques de la fibre. Aucun pays ne se démarque par une politique de marketing pour faire valoir la qualité de son coton. Le mode d'organisation qui protège de la concurrence interne ne semble pas induire une plus grande agressivité commerciale ou un plus grand dynamisme pour se conformer aux standards de classification en cours d'évolution.

4.2.8. *L'influence du volume produit pour renforcer la compétitivité par réduction des coûts de production et de commercialisation du coton fibre*

181. Dans le domaine des coûts d'acquisition du coton-graine, les pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation et ayant transféré depuis longtemps la collecte primaire aux organisations villageoises sont reconnus pour avoir des coûts peu élevés, mais la diminution obtenue au Mali ces dernières années montrent que la réduction est encore possible.

182. Dans le domaine de la réduction des coûts d'égrenage, les informations nécessaires n'ont pas souvent été communiquées ce qui ne permet pas de disposer d'une appréciation actualisée. Le mode d'organisation influence indirectement par le volume de la production à égrener qu'il induit. C'est le passage à une sous-utilisation des capacités installées qui fait augmenter sensiblement ce coût : c'est le cas au Ghana où la libéralisation a incité à l'installation des capacités sans induire l'augmentation espérée de la production, mais c'est aussi le cas dans les pays où l'égrenage est privatisé (Bénin, Côte d'Ivoire). D'un autre côté, la modernisation des unités d'égrenage, bénéfique pour gagner en qualité et en rendement égrenage, a un coût spécifique d'autant plus ressenti que les investissements sont récents.
183. Les informations nécessaires manquent aussi pour juger de l'état des coûts pour la mise à l'exportation du coton fibre. Ces coûts ne sont plus pénalisés par une fiscalité lourde, par contre la plupart des pays souffrent de la situation d'oligopole de fait des opérateurs de stockage et de transit au port avant exportation. Face à cet état contre lequel les pays concernés ont peu de prise, deux types d'actions sont observées. L'un consiste à améliorer l'efficacité dans l'organisation interne du transport (Mali), l'autre vise à réclamer une plus grande fluidité dans la circulation des personnes et des produits entre les pays de la sous-région (Burkina Faso). Ce n'est pas le mode d'organisation des filières qui influence directement l'efficacité de ces actions, mais plutôt le volume de la production et l'importance économique qui en découle.

4.2.9. Peu d'information sur les prix à la vente locale ou export du coton fibre

184. Les informations prix nécessaires n'ont pas souvent été obtenues pour porter une appréciation actualisée, aussi bien avec le pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation (Ghana) qu'avec les autres. Ces informations néanmoins existent et sont centralisées dans les pays à modes d'organisation non-orienté par la libéralisation et peuvent aider à disposer d'une vision objective sur la compétitivité prix atteinte, même s'il s'agit d'une question difficile avec un prix mondial fortement fluctuant et des ventes très étalées dans l'année.
185. Les pays francophones se targuent fréquemment d'une bonne image de leur coton, sans que cela soit vraiment étayé par des indicateurs objectifs comme un niveau de compétitivité prix pour un type de coton bien défini. Par ailleurs, nous avons déjà signalé l'état de passivité dans la promotion de l'image du coton dans ces pays.
186. Par contre, en état d'impossibilité de recourir au marché à terme pour les ventes à l'exportation, le recours aux ventes à l'avance est un moyen d'autant plus efficace potentiellement que le volume de la production est important et facilement anticipable. De ce point de vue, les modes d'organisation non-orientés par la libéralisation jouissent d'un avantage certain. Cet avantage joue aussi en direction d'une diversification des clients tout en fidélisant les clients traditionnels. Dans tous les pays francophones, une telle diversification semble être acquise, même si on manque d'information pour l'apprécier plus finement, un tel résultat n'est pas étranger à la diversification des modalités de ventes, en complétant la vente par commissionnaires par les ventes aux négociants.
187. Aucun mode d'organisation n'assure automatiquement une efficacité dans les ventes locales qui satisfasse à la fois vendeurs et acheteurs de coton fibre. Le système de fixation de prix retenu au Burkina Faso, dont une variante est adoptée au Cameroun, permet de partager les risques liés aux anticipations du prix mondial. Cela prouve qu'une solution gagnant-gagnant est possible. Il ne semble pas que ce soit le mode d'organisation qui influence directement l'aboutissement d'une telle solution, mais le respect mutuel entre les acteurs concernés et la volonté de travailler dans la durée.

4.2.10. Peu de possibilité pour l'obtention de meilleurs prix à la vente locale et à l'exportation des graines de coton

188. L'état de la compétitivité prix des graines pour les ventes locales dépend des pays et plus précisément de l'éloignement à la mer pour les exportations. Le Bénin se distingue par des ventes jugées plus compétitives à l'exportation que pour les ventes locales, en raison de l'administration

du prix par l'Etat au profit de l'approvisionnement des usines de trituration. Le mode d'organisation de la filière cotonnière peut ainsi être jugé pénalisant pour les égreneurs et inversement par les triturateurs.

189. L'incidence de la fiscalité sur l'évolution de la compétitivité prix n'est pas facile à apprécier. L'appréciation peut être positive parce que les ventes à l'exportation sont peu frappées par les taxes alors que les ventes locales sont soumises à la TVA sans taux préférentiel.
190. C'est la négociation privée entre les égreneurs et triturateurs, avec parfois emprise forte de l'Etat (Bénin), qui détermine la compétitivité prix et qui aboutit rarement à la satisfaction des vendeurs et acheteurs (l'insatisfaction domine au Bénin, en Côte d'Ivoire) alors que le caractère totalement intégré de l'égrenage jusqu'à la trituration au Cameroun permet d'éviter ce genre de discordes mais avec le risque de sous-valorisation de la graine qui pénalise les paysans.

4.2.11. Conclusion partielle

191. Les analyses et enseignements que nous avons pu tirer en cheminant par les considérations qualitatives tendent à confirmer l'intérêt de cette approche qui nous permet de :
- ▶ aborder les questionnements légitimes relatifs à la durabilité des filières cotonnières,
 - ▶ le faire en ayant en vue les objectifs de développement,
 - ▶ obtenir des éléments d'éclairage sur l'incidence des modes d'organisation sur les performances observées.
192. Il est constaté que, indépendamment des modes d'organisation en place, il y a des signes positifs, avec des variations entre les 6 pays, pour atteindre les objectifs suivants :
- ▶ accroître le revenu des producteurs,
 - ▶ améliorer l'équité entre les producteurs en termes de distribution de revenu,
 - ▶ prévenir les effets néfastes liés à l'utilisation des produits chimiques.
193. Par contre, toujours avec quelque variation entre les pays, les signes sont négatifs pour atteindre les objectifs suivants :
- ▶ réduire les risques,
 - ▶ garantir une gestion durable des espaces cultivés,
 - ▶ renforcer la compétitivité par une meilleure adaptation aux exigences qualitatives des utilisateurs,
 - ▶ renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix (ces deux derniers objectifs étant pénalisés dans notre analyse par le manque d'information communiquée).
194. La tendance est par ailleurs négative pour ce qui concerne la fourniture des services publics.
195. L'orientation positive pour les trois objectifs cités procède, en dépit de la différence de mode d'organisation au regard du principe de libéralisation,
- ▶ d'une administration des prix,
 - ▶ du maintien de la fourniture de service pour veiller au bon usage des produits chimiques,
 - ▶ du refus de discrimination des paysans par la différenciation des prix.
196. Bien sûr, il y a des différences entre les pays dans les réalisations et dans les perspectives. Il se révèle que les effets sont plus accentués lorsqu'il y a intégration des institutions paysannes par leur participation effective aux discussions relatives au pilotage des filières, concernant les décisions de prix et au-delà.
197. Il ressort que la seule coordination par le marché ne s'exprime pas, même dans les contextes institutionnels qui l'auraient permise. Il n'y a pas de compétition prix entre les acheteurs. Il n'y a pas d'ajustement des prix en fonction des coûts de transaction découlant par exemple de l'éloignement des paysans. Et pourtant, c'est ce qui permet de sauvegarder des orientations positives par rapport à quelques objectifs importants. Cela contredit les hypothèses ou attentes qui sont à la base des politiques de restructuration de plusieurs filières cotonnières en Afrique.

198. Néanmoins, l'identification des insuffisances à l'égard de plusieurs autres objectifs tout aussi importants montre bien qu'il y a encore bien des efforts à faire pour tous les modes d'organisation en place.

4.3. Des résultats concordants et complémentaires découlant de l'analyse par les niveaux des facteurs clés de performance

4.3.1. Une démarche pour une vision des niveaux atteints des facteurs clés

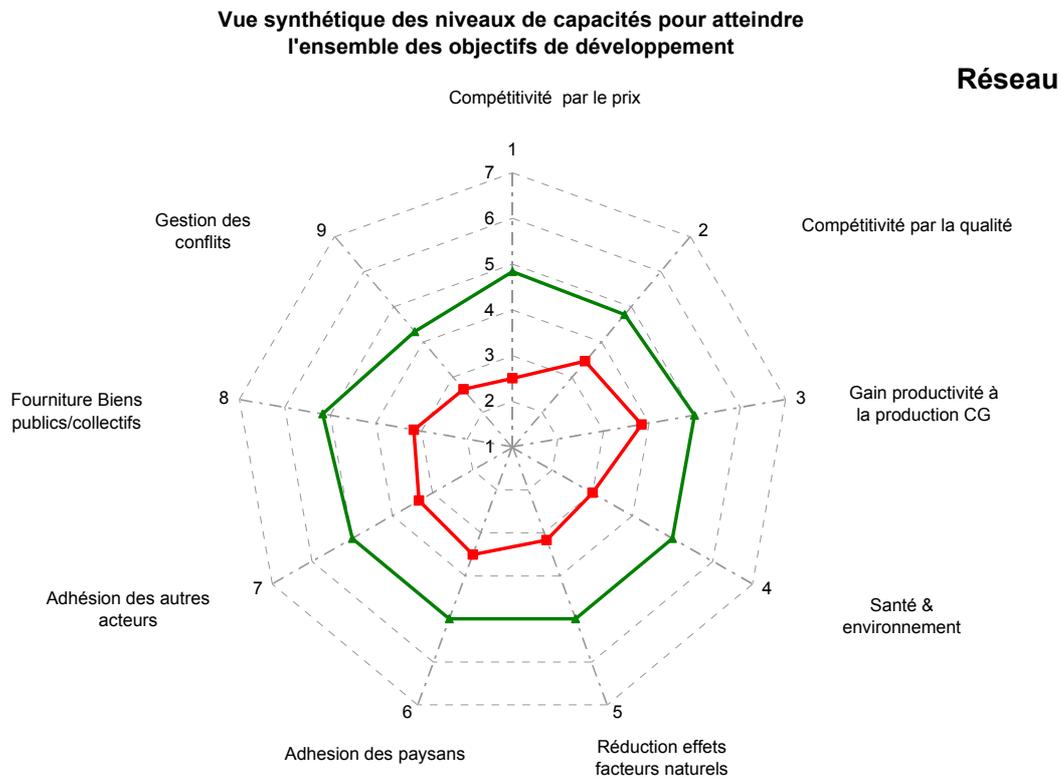
199. Par l'identification des considérations qualitatives en les mettant en relation avec les objectifs de développement d'une part, et d'autre part en précisant la correspondance entre les facteurs clés proposés et les considérations qualitatives identifiées, on met aussi en relation les facteurs clés et les objectifs de développement. Les niveaux des facteurs clés (ou capacités) donnent ainsi une indication des performances à obtenir dans le court terme si les modes d'organisation restaient inchangés. Cette indication découle des appréciations données aux considérations qualitatives, à travers des notes (1,3,5 et 7) et elle se calcule automatiquement du fait des liaisons réalisées entre les outils Excel pour la notation des considérations qualitatives et les bases de données constituées.
200. Pour présenter les niveaux des facteurs clés pour atteindre les objectifs de développement, il est possible de le faire soit pour l'ensemble des 3 objectifs globaux de développement, soit pour chacun de ces trois objectifs. L'astuce de donner des notes aux appréciations qualitatives a été retenue pour réaliser des représentations graphiques en "toile d'araignée" où les axes correspondent aux 9 facteurs proposés. Pour chaque pays, on peut disposer de 4 graphiques de ce type, correspondant à l'ensemble des 3 objectifs globaux de développement ou à chacun de ces objectifs pris individuellement.
201. S'agissant d'une démarche pour aider chaque pays à disposer d'une appréciation relative de la performance par rapport aux autres, alors que la projection de 6 courbes sur un même graphique est peu lisible, l'option a été retenue d'encadrer la courbe de chaque pays par 2 courbes appelées "max" et "min" et qui correspondent à 2 pays virtuels qui auraient obtenu respectivement les meilleurs niveaux ou les plus bas niveaux pour tous les facteurs clés parmi l'ensemble des 6 pays du réseau (il ne s'agit donc pas de maximum et de minimum dans l'absolu qui correspondent à la périphérie et au centre de la toile d'araignée dans nos représentations graphiques). Cette technique ne conduit pas à comparer un pays spécifique mais à se repérer pour devenir le "génie" de la classe ou éviter d'être le "cancre de la classe". Suivant le système de notation, le niveau est d'autant meilleur qu'on s'approche de la périphérie de la "toile d'araignée" et inversement quand on est proche du centre.

4.3.2. Analyse des écarts de niveaux des facteurs clés

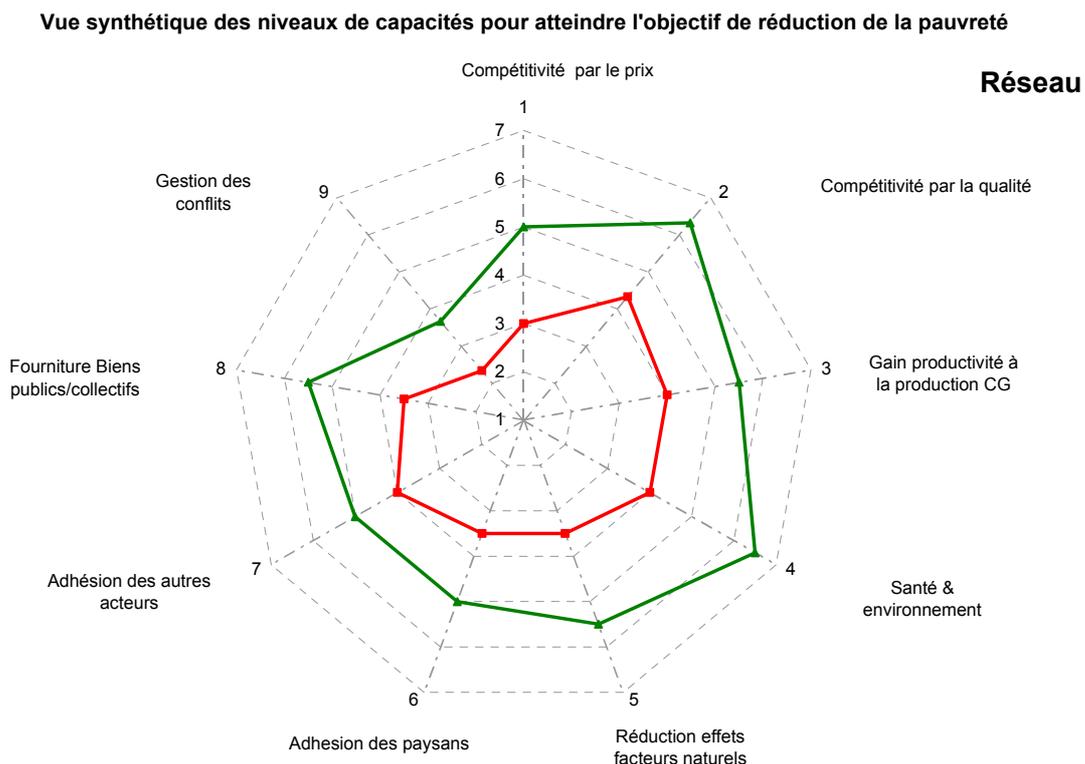
202. Nous nous limitons à reproduire les graphiques correspondant à l'ensemble des objectifs de développement et à l'objectif de compétitivité internationale pour apprécier les niveaux "max" et "min" des facteurs clés et leurs écarts. On peut se référer au CD-ROM pour accéder à un complément de graphiques (chapitres 5.5.6 à 5.5.10 du sommaire général).
203. Pour l'ensemble des objectifs, mais aussi pour presque tous les objectifs pris séparément, les niveaux "max" ne sont pas confondus avec la périphérie (une note autour de 5 contre un maximum absolu de 7), témoignant qu'il y a effectivement des progrès à faire même si un pays était confondu avec le "génie" de la classe (ce qui n'est pas le cas). C'est pour l'objectif de contribution à la réduction de la pauvreté que les niveaux "max" se rapprochent le plus des maxima absolus.
204. Pour l'ensemble des objectifs, les écarts entre les "max" et "min" sont relativement constants et relativement faibles. Cela signifie que les différences entre les pays, dans l'état actuel des modes d'organisation de leurs filières, ne sont pas aussi grande. Mais ces écarts peuvent être plus important si on prend les objectifs de développement séparément comme on le voit avec le graphique relatif à la compétitivité internationale. Ce graphique est aussi reproduit sciemment pour montrer la délicatesse de la notation des considérations et dont les erreurs d'appréciation

peuvent conduire à des résultats étonnants et discutables : on voit dans ce graphique 6 que le niveau "max" pour le gain de productivité est confondu avec le maximum absolu, c'est d'autant plus étonnant que ce résultat vient de la notation par le Ghana. C'est une indication que les appréciations réalisées actuellement doivent être débattues et revues dans certains cas.

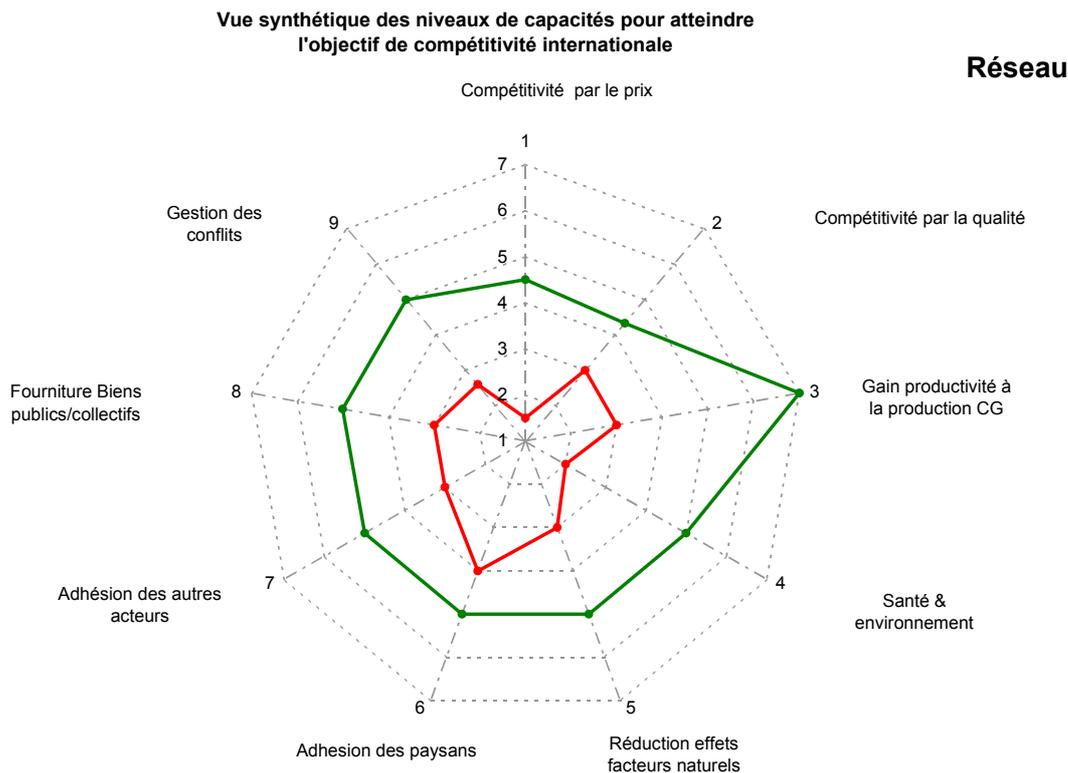
Graphique 4. Niveau "max" et "min" des facteurs clés pour l'ensemble des objectifs de développement



Graphique 5. Niveaux "max" et "min" pour l'objectif de réduction de la pauvreté



Graphique 6. Niveaux "max" et "min" pour l'objectif de compétitivité internationale



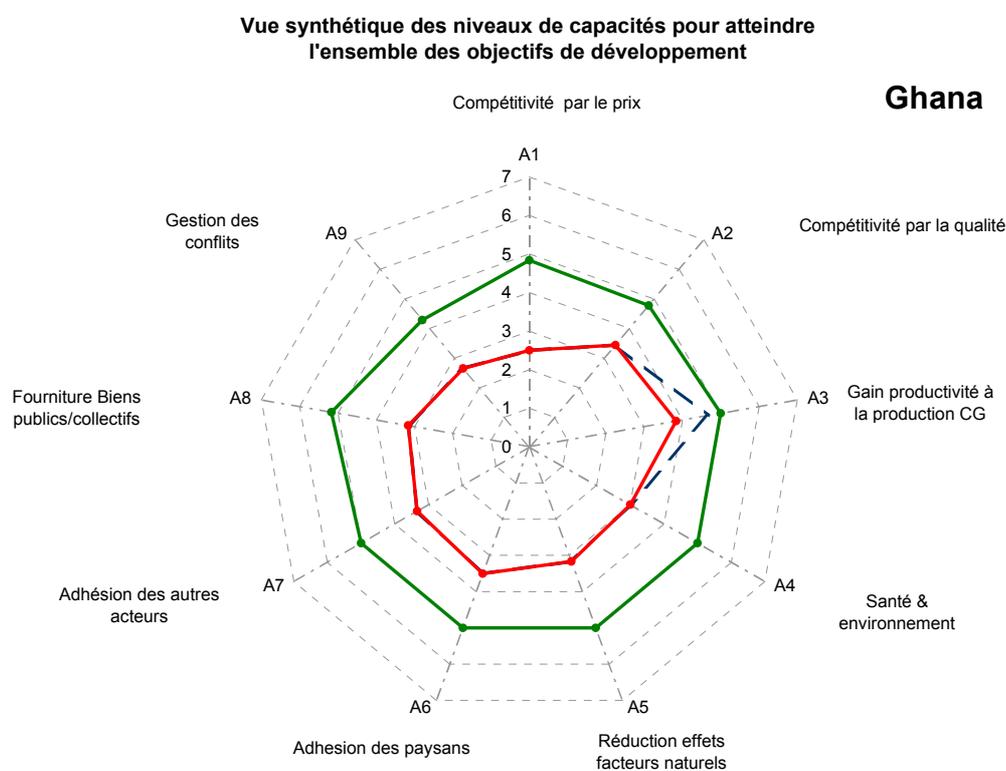
4.3.3. Pas de champion incontestable parmi les pays

205. Compte tenu du grand nombre de graphiques réalisés pour permettre à chaque pays de se repérer par rapport aux références "max" et "min", il n'est pas possible de les reproduire tous ici et le lecteur est invité à recourir au CD-ROM (chapitre 3.3 des sommaires relatifs aux documents par pays).
206. Nous nous limitons à reproduire 3 graphiques pour souligner qu'il n'y a pas de pays qui peut prétendre à être le "génie" de la classe. Même si le Burkina Faso est reconnu comme étant un pays performant dans des études récentes, et cela ressort aussi dans les résultats du Resocot, ce n'est pas pour autant le champion de la classe en tout. A vrai dire, Burkina Faso, Mali et Cameroun et même le Bénin obtiennent tous des niveaux proches des "max", soit pour les mêmes facteurs clés, soit pour des facteurs clés différents, et cela que l'on considère l'ensemble des objectifs ou chacun des trois objectifs séparément. Il est à noter aussi que, comme le révèle le graphique reproduit pour le Bénin, le fait de disposer d'un niveau "max" pour certains facteurs clés n'affranchit pas de la possibilité de récolter le niveau "min" pour d'autres. Les représentations graphiques que nous proposons devraient aider chaque pays, comme c'est l'esprit du Projet Resocot, à se situer et à décider des actions à entreprendre.
207. Il ressort cependant que le Ghana se distingue avec les niveaux des facteurs clés les plus bas, que l'on considère l'ensemble des objectifs de développement ou chacun des objectifs pris séparément. Néanmoins, comme nous l'avons déjà signalé, les écarts entre les niveaux "max" et "min" ne sont aussi grands de manière générale, il ne faudrait pas considérer le résultat obtenu comme l'indication d'un "no future" pour le coton au Ghana.

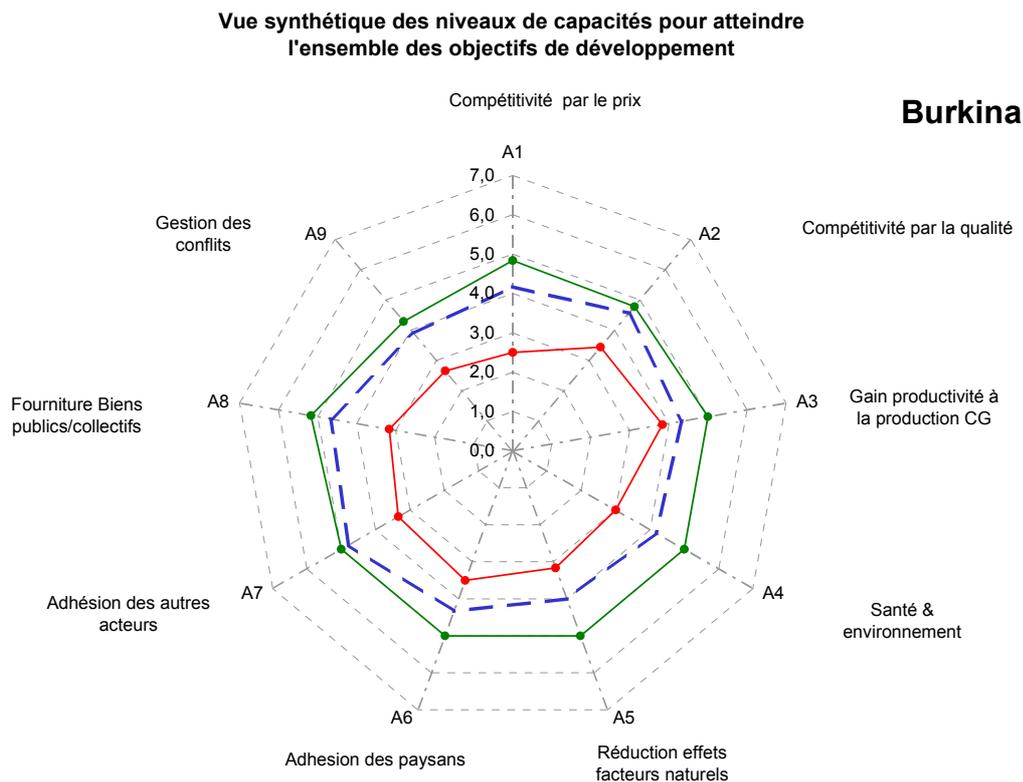
Tableau 1. Pays obtenant les notes maximales des facteurs clés en fonction des objectifs de développement

| | Objectifs de développement concernés | | | |
|---|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Tous les objectifs | Réduction pauvreté | Durabilité | Compétitivité |
| Capacité à s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix | Mali | Burkina, CI, Mali | Cameroun, Mali | Burkina, Mali |
| Capacité à résister aux fluctuation du marché par la qualité | Cameroun | Burkina | Bénin, Cameroun, CI, Mali | Burkina, Cameroun |
| Capacité à gagner en productivité à la production du coton-graine | Cameroun, Mali | Bénin | Cameroun, Mali | Ghana |
| Capacité à promouvoir une production durable préservant la santé et l'environnement | Mali | Bénin | Mali | Bénin |
| Capacité à tempérer les effets d'évolution et de fluctuation des facteurs naturels | Mali | CI | Mali | Bénin, Cameroun, CI, Mali |
| Capacité à entretenir l'adhésion des paysans à la production cotonnière | Mali | Bénin, Burkina, Cameroun, | Mali | Bénin, Burkina, Cameroun, CI, |
| Capacité à entretenir l'adhésion des autres acteurs à la production cotonnière | Mali | Bénin, Burkina, Mali | Burkina, Cameroun, CI, Mali | Cameroun, Mali |
| Capacité à fournir les services et biens publics/collectifs | Mali | Mali | CI, Mali | Burkina, Cameroun, Mali |
| Capacité à prévenir et à gérer les conflits entre les acteurs de la filière | Cameroun | Cameroun | Cameroun | Burkina |

Graphique 7. Les niveaux de capacités pour l'ensemble des objectifs au Ghana

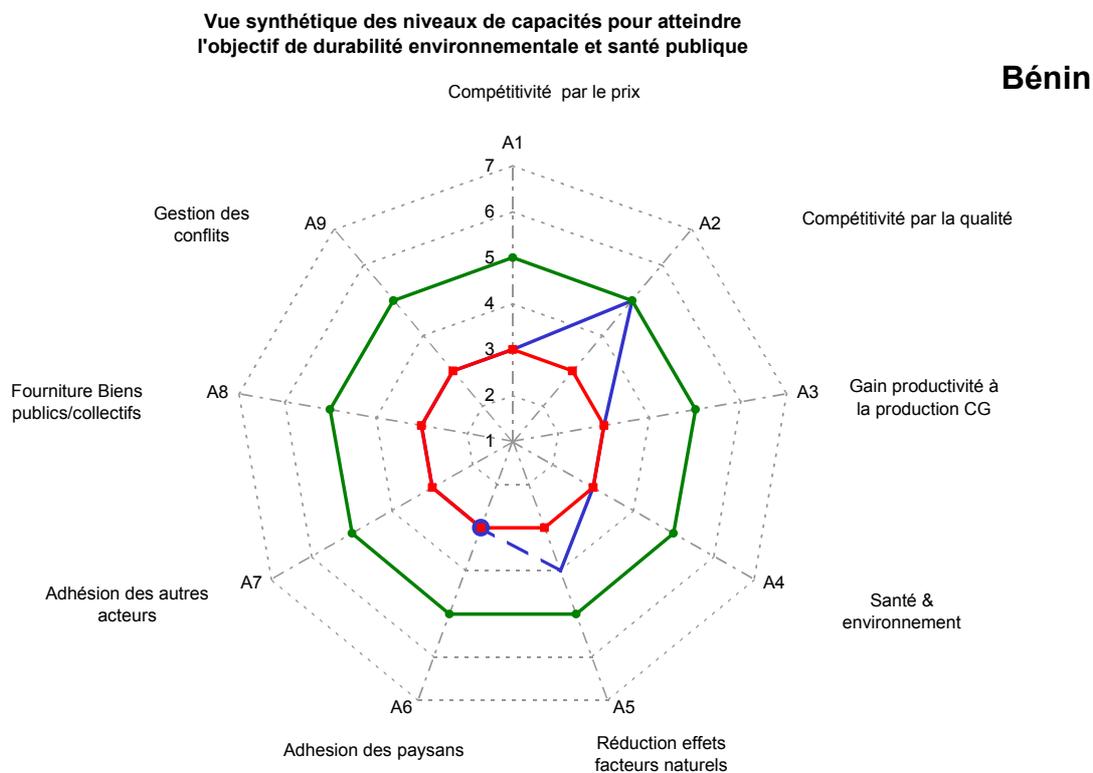


Graphique 8. Les niveaux de capacité pour l'ensemble des objectifs au Burkina Faso



209.

Graphique 9. Les niveaux de capacités pour atteindre l'objectif de durabilité environnementale/santé public au Bénin



210.

4.3.4. Incidence des niveaux de capacité sur l'atteinte des objectifs

211. Nous axons l'analyse des niveaux des facteurs clés sur l'atteinte des objectifs de développement (objectifs partiels de niveau 1) en indiquant éventuellement les différences entre les pays francophones, en sachant que le Ghana se distingue le plus souvent par des niveaux moindres, particularité sur laquelle on ne s'appesantira pas. On en trouvera le détail en annexe 4.

212. **Globalement, pour l'ensemble des facteurs clés, les niveaux atteints sont assez fréquemment**

▶ **favorables** aux objectifs de

- "accroître le revenu coton des producteurs",
- "améliorer l'équité en terme de distribution de revenu coton entre les producteurs"
- et "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques",

▶ alors qu'ils sont **plutôt défavorables** aux objectifs de

- "réduire les risques",
- "améliorer la fourniture des services publics",
- "renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation du coton fibre"
- et "renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs".

4.3.5. Incidence des considérations qualitatives sur les niveaux des facteurs clés

213. Cette incidence est analysée succinctement par facteur clé en identifiant les considérations qualitatives en fonction de leur contribution, favorable ou défavorable, aux niveaux des facteurs sans s'appesantir sur celles qui ont une incidence moyenne. Comme l'impact des modes d'organisation sur les appréciations des considérations a été étudié précédemment, l'identification conduit indirectement à souligner l'impact des modes d'organisation sur les niveaux des facteurs clés. On en trouvera le détail en annexe 5.
214. Pour chacun des facteurs clés, il ressort qu'il y a des contributions qualitatives qui contribuent positivement dans tous les pays, alors qu'il y en a d'autres qui contribuent négativement. En d'autres termes, dans tous les pays concernés par le Projet Resocot, les premières sont à préserver et les secondes nécessitent d'être améliorées partout. Dans un souci d'éviter des évocations trop longues, nous n'avons pas rapporté les considérations qualitatives qui ont une contribution moyenne dans tous les pays, elles peuvent être intéressantes à prendre en compte pour améliorer leur impact ou éviter que leur impact ne se dégrade.
215. Par contre, pour tous les facteurs clés, nous mettons en évidence des considération qualitatives, en nombre important, dont les contributions varient entre les pays. En somme, on peut dire que ce sont celles-là qui font la différence entre les pays pour les niveaux des facteurs clés qu'ils atteignent et ce sont elles qui doivent être préservées/améliorées pour maintenir/progresser en niveau de performance.
216. Le tableau suivant donne le nombre de considérations qualitatives en fonction de leurs effets sur le niveau des facteurs clés. Il met en évidence, pour chaque facteur clé, un nombre significatif de considérations qualitatives dont les effets ont été variables entre les pays. Ces considérations qualitatives peuvent ainsi de porte d'entrée à un pays pour voir comment d'autres pays parviennent à des niveaux meilleurs de facteurs clé.
217. Le traitement d'un exemple permet de comprendre comment on peut procéder. Pour le facteur clé "capacité de s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix", on a mis en évidence plusieurs considérations qualitatives à contributions variables entre les pays, dont celle de "Les paysans participent-ils davantage aux dispositifs qui déterminent les facteurs de leur revenu coton" pour laquelle la contribution est très favorable au Bénin et en Côte d'Ivoire alors qu'elle est insuffisante voire très insuffisante dans les autres pays, ces derniers ont donc intérêt à se pencher sur ce qui fait la différence dans les deux premiers pays. L'analyse précédente de l'incidence du mode d'organisation sur les appréciations des considérations qualitatives avait mis en exergue l'importance de la mise en œuvre de mesures rendant effectifs les dispositifs de

discussion et de pilotage interprofessionnel, mais nécessite une certaine durée du processus d'organisation des paysans.

Tableau 2. Nombres de considérations qualitatives en fonction de leurs effets sur les niveaux des facteurs clés.

| Facteurs clés | effet négatif | Effet positif | Effet moyen | effet variable | Total |
|--|---------------|---------------|-------------|----------------|-------|
| Capacité de s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix | 6 | 2 | 4 | 4 | 16 |
| Capacité de résister aux fluctuations du marché par la qualité | 2 | 3 | 3 | 3 | 11 |
| Capacité à gagner en productivité à la production de coton-graine | 2 | 4 | 5 | 7 | 18 |
| Capacité à promouvoir une production durable et à préserver la santé | 1 | 3 | 6 | 4 | 14 |
| Capacité à tempérer les effets d'évolution et de fluctuation des facteurs naturels | 3 | 3 | 3 | 2 | 11 |
| Capacité à entretenir l'adhésion des paysans à la production cotonnière | 5 | 6 | 10 | 9 | 30 |
| Capacité à entretenir l'adhésion des autres acteurs à la production cotonnière | 2 | 2 | 6 | | 10 |
| Capacité à fournir les biens ou services publics/collectifs | 1 | 1 | 9 | 1 | 12 |
| Capacité à prévenir et à gérer les conflits entre les acteurs | 4 | 3 | 8 | 5 | 20 |

5. Gestion différenciée des défaillances de coordination et marge de progrès en performance

5.1. Approche de synthèse

218. La réalisation du Projet Resocot s'est appuyée sur une hypothèse forte qui considère que **la performance qu'on obtient révèle le poids des défaillances de coordination qui a pu peser**. Dans une filière sans défaillance de coordination, la performance serait optimale, si tel n'est pas le cas, cela indique que des défaillances de coordination l'ont influencée négativement.
219. Si on se limite seulement à montrer que les défaillances de coordination opèrent au niveau des filières cotonnières des pays considérés, **le fait que les indicateurs de performance ne soit pas au niveau optimal permet déjà d'affirmer la réalité des défaillances de coordination** et donc de **mettre en garde contre toute démarche de restructuration des filières qui ne les prendrait pas en compte**. Mais dans une optique opérationnelle, il ne s'agit pas seulement de révéler l'existence de ces défaillances, mais aussi de connaître de quelles défaillances il s'agit et sous quelles conditions elles s'imposent ou peuvent être contrecarrées. C'est un tel objectif qui justifie le travail analytique réalisé a) pour relier les indicateurs de performance aux défaillances potentielles de coordination b) et ensuite pour examiner les indicateurs de performance pour pouvoir remonter à l'identification des défaillances qui ont effectivement opéré. Dans la démarche analytique suivie, on a veillé à distinguer les défaillances potentielles plus spécifiques d'une coordination par l'Etat et celles d'une coordination par le marché.
220. En pratique, un indicateur avec un état défavorable (une note de 1) révèle une forte pesanteur de la défaillance correspondante qui prend ainsi une note de 7. A l'opposé, un état très favorable d'indicateur avec une note de 7 témoigne de la quasi absence d'influence de la défaillance correspondante qui prend ainsi une note de 1. Dans la réalité, à une même défaillance, peuvent

correspondre plusieurs indicateurs, c'est pour cela que la notation des défaillances de coordination, dans une appréciation qualitative et relative, résulte de la combinaison (moyenne) des notes des indicateurs correspondants. Une même défaillance peut s'appliquer aussi à plusieurs étapes techniques de la filière cotonnière et la combinaison des indicateurs correspondants peut changer d'une étape à une autre. **En somme, statuer sur la défaillance de coordination dans ce cas est insuffisamment précis, il faudrait préciser en plus l'étape technique et l'objectif de développement concernés.** Ainsi, on peut évoquer la défaillance "absence de politique efficace de concurrence"⁴ de manière générale, ou pour une étape technique particulière si elle n'est valable que pour celle-ci.

221. A partir de la collecte de données réalisée par les équipes du Sud, les indicateurs de performance ont pu être appréciés par elles et nous nous intéressons ici aux enseignements que ces indicateurs peuvent fournir sur les défaillances de coordination qui ont opéré. Avant d'aller plus loin, il convient de rappeler que la collecte de données a souffert d'une certaine difficulté d'accès et que toutes les données pertinentes n'ont pas pu être obtenues. Une telle situation influe sur l'appréciation des défaillances de coordination, car il a été retenu d'apprécier négativement un indicateur qui manque (en lui donnant une note de 1,4 qui la distingue de la note 1 mais qui a la même valeur dans les traitements graphiques que nous opérons) : cette façon de faire implique qu'une forte influence d'une défaillance de coordination peut être signalée en raison d'un manque d'accès à une information pertinente alors qu'elle n'est pas forcément réelle. Nous avons vu que, même quand l'information a été obtenue, son appréciation (par un seul acteur) peut être incorrecte, ce qui se répercute sur celle des défaillances de coordination. Nous avons constaté nous-mêmes que les notations n'ont pas toujours été cohérentes. Aussi, ce que nous allons développer par la suite sur les défaillances de coordination est **à considérer avec la réserve sur la qualité d'appréciation des indicateurs de performance.**
222. On trouvera dans le CD-ROM, au chapitre 4.4 et 4.5 des sommaires par pays les notations sur les défaillances de coordination ainsi que les tableaux de synthèse sur les défaillances identifiées par facteur clé et par objectif de développement. Ces tableaux de synthèse au niveau régional, en regroupant tous les pays, est accessible à partir du chapitre 7.9 du sommaire général du CD-ROM. Ces tableaux ont pu être réalisés en identifiant, pour chaque facteur clé et chaque objectif de développement, les défaillances de coordination qui peuvent potentiellement influencer. L'avantage des tableaux restitués dans le CD-ROM est de donner une vision synthétique. Mais cette vision est trop synthétique pour aider à répondre aux questions spécifiques relatives à l'influence réelle des défaillances de coordination et à la variation de cette influence en fonction des modes d'organisation rencontrés.
223. C'est la raison d'une exploitation complémentaire des résultats (non inclus dans CD-ROM) qui a abouti à :
 - ▶ un grand tableau de valeurs moyennes des défaillances de coordination pour toutes les défaillances potentielles qui sont reliées aux objectifs de développement. C'est ce tableau qui a servi de base pour obtenir les notes telles qu'elles sont reproduites dans le CD-ROM comme mentionné plus haut.
 - ▶ un document donnant les notations des défaillances de coordination pour l'ensemble des 6 pays en tenant compte de l'objectif de développement (objectif partiel de niveau 1), de l'étape technique le long de la filière, du type de défaillance de coordination (marché ou Etat) et des indicateurs de performance associés. Ce document est réalisé à partir de l'exploitation des bases de données constituées, il permet de remonter aux informations de base pour comprendre la valeur d'une note de défaillance qui peut découler de plusieurs indicateurs, c'est à dire aux notes dans le tableau indiqué dans le précédent alinéa.

⁴ Une telle défaillance correspond à l'inefficacité de l'Etat à établir un cadre économique qui favorise la concurrence des opérateurs privés pour fournir biens ou services privés.

224. La masse d'information obtenue est importante, il n'est pas envisageable de viser d'en extraire tous les enseignements à ce stade. Nous avons choisi de limiter l'exploitation pour fournir des éléments essentiels au débat actuel sur la restructuration des filières cotonnières.
225. Le débat a évolué de l'antagonisme entre coordination exclusive par l'Etat ou celle par le marché vers le bon équilibre qu'il faut viser entre les deux formes de coordination ou vers la bonne dose de régulation. Cette évolution se fonde sur la reconnaissance de l'existence de défaillances dans l'une ou l'autre forme de coordination (on parlera de défaillance de coordination de type marché vs de type Etat). Le marché n'est pas efficace pour la gestion des biens publics/communs et il peut aussi engendrer des imperfections, en raison des économies d'échelle par exemple, et pouvant déboucher sur des situations de monopole naturels. A l'opposé, la coordination par l'Etat est soumise aux risques de recherche de rente ou de gaspillage qui sont sources d'inefficacité. De ces points de vue, on devrait trouver davantage de défaillances de marché dans les modes d'organisation orientés par la libéralisation et davantage de défaillances d'état dans les modes d'organisation orientés par le monopole.
226. Mais d'un autre côté, en reconnaissant qu'une certaine régulation est nécessaire, et qu'une telle régulation fait appel à l'intervention de l'Etat qui y répond ou pas, la défaillance de l'Etat peut également survenir dans les modes d'organisation orientés par la libéralisation, en particulier dans le domaine de la gestion des biens public/communs. Par ailleurs, comme il n'y a pas de modes d'organisation soumis exclusivement à la coordination exclusive par l'Etat, ou en d'autres termes, que la coordination par le marché peut jouer même dans les modes d'organisation non-orientés par la libéralisation, on ne peut pas écarter l'hypothèse de l'existence de défaillance de coordination par le marché dans ce cas. Les poids respectifs des défaillances classées suivant deux types de coordination apparaissent dans la réalité plus variables et leur répartition peut être moins manichéenne que ce que l'on tend à croire.
227. Pour permettre d'apporter des éléments de réponse aux questions qui ont été à l'origine du projet Resocot, nous avons construit des tableaux de synthèse (annexe 6), réalisés pour chacun des objectifs de développement (objectif partiel de niveau 1), pour donner le nombre de pays, classés en fonction de l'orientation des modes d'organisation de leurs filières cotonnières, pour lesquels la défaillance est jugée avérée ou pas (en prenant le seuil d'une note de 4 au-delà de laquelle la défaillance est jugée avérée). Nous avons placé le Ghana dans la catégorie du mode d'organisation orienté par la libéralisation et les 5 autres pays dans l'autre catégorie. Le nombre de pays dans cette deuxième catégorie permet de discuter des différences observables entre les pays concernés, ce qui ne sera pas malheureusement possible pour la première catégorie constituée d'un seul pays.
228. La reproduction d'un exemple aide à comprendre notre démarche et à suivre les enseignements que nous en tirons.
229. Le tableau reproduit se réfère à l'objectif spécifique "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente ou à l'exportation des graines de coton". La somme de tous les chiffres fait 6 pour chaque ligne puisqu'il y a 6 pays dans le Projet Resocot. Ainsi le chiffre 2 de la première ligne en partant de la gauche signifie que dans 2 pays, avec une orientation monopole du mode d'organisation, la défaillance de "inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton", défaillance relevant de la coordination par l'Etat, n'est pas manifeste au regard de l'étape technique "achat local de graines". Le chiffre 3 à côté signifie que cette défaillance s'est manifestée au contraire dans 3 pays, tout comme le seul pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation.

Tableau 3. Nombre de pays à défaillance avérée pour un objectif précis de développement

| NB Pays | | | Orientation monopole | | Orientation libéralisation | |
|-------------------------|------------------|--|----------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| | | | Déf. non avérée | Déf. avérée | Déf. non avérée | Déf. avérée |
| Etape technique | Type défaillance | Défaillance | Déf. non avérée | Déf. avérée | Déf. non avérée | Déf. avérée |
| Achat local de graines | Etat | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 2 | 3 | | 1 |
| | Marché | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 2 | 3 | | 1 |
| Achat export de graines | Etat | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 3 | 2 | | 1 |
| | Marché | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 1 | 4 | 1 | |

230.

231. L'exploitation de ces tableaux nous conduit à quelques enseignements utiles mais il est utile de préciser quelques termes ou notions. Sur le plan de l'analyse du fonctionnement des filières ou secteurs agricoles, les travaux mentionnent les notions de régulation, de concurrence et de coordination avec des acceptions plus ou moins larges. La régulation fait souvent référence aux actions de l'Etat, mais cela n'est pas exclusif puisque des travaux récents parlent également de régulation privée ou d'auto-régulation (self-regulation) des acteurs. D'autres travaux opposent concurrence et coordination, en considérant concurrence comme les règles résultant du fonctionnement normal du marché et coordination les règles résultant des accords privés entre les acteurs, ce qu'on peut appeler aussi règles collectives, ce qui renvoie cette acception de coordination à ce que d'autres auteurs appellent régulation privée. On voit ainsi que la terminologie n'est pas encore totalement bien arrêtée, avec des nuances dans les acceptions par divers auteurs. Dans le Projet Resocot, nous considérons que la coordination peut procéder de trois types d'actions : des actions de l'Etat, du fonctionnement du marché et des règles collectives. Chaque type d'action de coordination peut être objet de défaillance, et peut être corrigé ou contrôlé par des actions d'autres types voire du même type. C'est ce qui nous a poussé à utiliser la terminologie de "défaillance de coordination par l'Etat (ou de type Etat)" et de "défaillance de coordination par le marché (ou de type marché)".

5.2. Pas de loi d'airain des défaillances de coordination

5.2.1. Rares sont les défaillances de coordination qui ne s'avèrent pas

232. **Il y a très peu de défaillances potentielles identifiées qui ne se sont pas avérées.** On peut citer⁵,

- ▶ dans le domaine des défaillances de l'ordre de défaillance de coordination par l'Etat :
 - inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants,
 - inefficacité productive dans la négociation des contrats,
 - inefficacité productive dans le conditionnement des intrants,
 - achat du coton-graine à prix de monopsonne,
 - manque de ressources pour réaliser l'achat du coton-graine,

⁵ mais on devrait citer ces intitulés de défaillances en relation avec les objectifs de développement concernés, nous ne le faisons pas pour ne pas alourdir le texte, sauf pour des cas précis

- recherche de rente dans la classification du coton-graine,
- ▶ et dans le domaine des défaillances de coordination par le marché :
 - entente entre les acheteurs de coton-graine (cela est étonnant car au Ghana, on peut dire qu'il y a entente, ce cas illustre une certaine sensibilité aux imperfections dans l'appréciation des indicateurs).

233. Les processus d'appels d'offres avec des cahiers de charge contraignant et les processus d'implication des paysans dans la décision des prix sont les explications à considérer pour la non-occurrence de plusieurs de ces défaillances. Ce point sera davantage analysé par la suite.

5.2.2. Cas rares mais riches d'enseignements des défaillance qui se sont avérées dans tous les pays

234. Pour toutes les autres défaillances potentielles identifiées, et il s'agit d'une liste longue, elles se sont avérées au moins dans un des 6 pays. **Il est cependant extrêmement rare qu'elles le soient dans tous les pays en même temps. Ce sont toutes des défaillances du domaine de la coordination par le marché :**

- nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture,
- nature de bien commun de la réserve en terre arable du village,
- absence de marché de terres cultivables,
- incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles),
- incomplétude du marché de l'assurance,
- oligopoles des transitaires au port.

235. Le fait que des défaillances de coordination par le marché se révèlent aussi dans les pays dont les modes d'organisations des filières ne sont pas orientés par la libéralisation signifie que ces défaillances n'ont pas été corrigées par une action de l'Etat ou par des actions collectives.

236. **Inversement, le fait qu'il n'y ait pas de défaillances de coordination par l'Etat qui se sont imposées à tous les pays, signifie qu'elles peuvent être corrigées par des actions collectives ou par le marché.**

237. Nous n'observons pas de cas de défaillances d'Etat qui se sont imposés à tous les pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation mais qui ne sont pas avérés dans le pays de l'autre mode d'organisation : cela signifie qu'il **n'y a pas de défaillance d'Etat que le marché a été capable de corriger mieux que les actions collectives.**

238. Par contre, l'inverse est vrai, c'est à dire que **la régulation par l'Etat ou par les actions de la filière a permis d'éviter l'expression de quelques défaillances dans tous les pays,**

- ▶ il s'agit de, dans le domaine des défaillances de coordination par l'Etat :
 - difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides,
 - absence de marché de terres cultivables (par rapport à l'objectif de garantir une gestion durable des espaces cultivés),
 - achat de coton-graine au prix de monopsonne (au regard de l'objectif de renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de de production et de commercialisation de la fibre)
 - inefficacité dans la protection des espaces cultivables,

▶ et dans le domaine des défaillances de coordination par le marché :

- incomplétude des marchés financiers,
- oligopole des fournisseurs d'intrants,
- oligopole des acheteurs de coton-graine en concurrence non régulée,

5.2.3. Plus grande fatalité de certaines défaillances de coordination par le marché

239. Nos résultats révèlent qu'il n'y a pas de fatalité des défaillances de coordination par l'Etat, par contre il peut y avoir une fatalité des défaillances de coordination par le marché, elles concernent toutes soit le caractère commun des biens à fournir soit ce qui concerne l'environnement économique national ou international. En d'autres termes, toutes les filières à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation ne sont pas soumises aux mêmes défaillances de coordination par l'Etat, ni aux mêmes niveaux de ces défaillances, en raison des actions qu'elles ont su mettre en place.

5.2.4. Importance des actions collectives pour prévenir l'occurrence des défaillances de coordination

240. Dans la description de l'organisation des filières et dans l'analyse de l'incidence du mode d'organisation sur la performance, nous avons déjà fourni les éléments de coordination que plusieurs filières ont su mettre en œuvre dans des domaines divers.
241. L'annexe 7 reproduit les actions que nous avons identifiées pour avoir contribué à empêcher l'occurrence des défaillances de coordination. Ces actions sont classées en régulations par l'Etat, en réactions du marché et en actions collectives. Le tableau suivant montre que les actions collectives prédominent pour empêcher les défaillances de coordination de s'exprimer réellement. Ces actions collectives correspondent à celles que les acteurs des filières cotonnières ont réussi à mettre en œuvre.

Tableau 4. Nombre d'actions identifiées pour contrer les défaillances de coordination, selon le type de défaillance

| | Actions par l'Etat | Règles ou Actions collectives | Réactions du marché |
|--|--------------------|-------------------------------|---------------------|
| Défaillance de coordination de type Etat | 15 | 53 | 17 |
| Défaillance de coordination de type | 4 | 60 | 11 |

242. L'analyse des actions collectives effectivement en œuvre conduit à constater qu'elles correspondent à des modes de fonctionnement qui sont reconnus depuis longtemps comme spécifiques aux filières francophones :
- ▶ Recensement des besoins en intrants associant les organisations paysannes
 - ▶ Caution solidaire dans le crédit intrant
 - ▶ Intégration du crédit fournisseur dans les appels d'offres
 - ▶ Intégration du financement de recherche, de la vulgarisation dans le mécanisme de prix d'achat du coton-graine
 - ▶ Idem pour l'entretien des pistes rurales...
243. Ces spécificités sont généralement reconnues comme contribuant aux résultats positifs des filières francophones. Il est rassurant de les retrouver comme actions pour contrer les défaillances de coordination. C'est une indication de la pertinence de la méthodologie suivie dans le projet Resocot. Cela implique aussi que l'amélioration de la performance doit découler d'actions complémentaires pour aider à surmonter les défaillances avérées de coordination
244. Il peut paraître surprenant au premier abord de constater que des actions par l'Etat peuvent venir en correction ou en prévention des défaillances potentielles de coordination par l'Etat. En réalité, les activités au sein d'une filière cotonnière sont interconnectées. Une défaillance d'état de manque de moyens financiers pour subvenir à l'entretien des pistes par exemple peut être

corrigée par une réglementation d'intégrer le coût de cet entretien dans le mécanisme de fixation du prix de coton-graine.

245. Il convient de noter que des réactions du marché peuvent aider à prévenir l'occurrence de certaines défaillances potentielles de coordination. L'analyse détaillée de l'annexe 7 permet de constater qu'il s'agit de réactions venant de marchés internationaux qui compensent les imperfections des marchés nationaux. Elles sont observées dans les pays francophones où la dimension des affaires (en termes de volumes demandés ou offerts) devient intéressante pour attirer les opérateurs internationaux

5.2.5. Plus grande fréquence des défaillances avérées de type coordination par le marché

246. Pour cerner le degré de fréquence des défaillances qui se sont avérées, nous avons pris l'option de considérer qu'une défaillance est avérée lorsqu'elle survient dans au moins 3 pays des 5 pays qui sont à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation. La question est aussi pertinente pour les pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation, mais il faut prendre avec une certaine prudence les éléments de réponse obtenus avec un seul pays.
247. Ce procédé nous a permis d'extraire le tableau suivant qui indique, pour le groupe de pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation, les défaillances des deux types de coordination se sont avérées et que la fréquence d'occurrence des défaillances est significativement plus grande dans le cas des défaillances relevant de la coordination par le marché (49% contre 29%). Le fait que des défaillances relevant de la coordination par le marché se soient avérées dans ce groupe de pays ne doit pas étonner puisqu'il n'y pas de coordination exclusive par l'Etat dans ces pays.
248. La différence de fréquence d'occurrence entre les deux types de défaillances tend à indiquer que les défaillances d'Etat sont mieux contrôlées dans les pays à modes d'organisation non-orienté par la libéralisation.

Tableau 5. Plus grande occurrence des défaillances de marché pour l'ensemble des étapes techniques

| Défaillance avérée ? | Orientation Monopole | | Orientation libéralisation | |
|----------------------|----------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | Défaillance avérée | | Défaillance avérée | |
| | de type Etat | de type marché | de type Etat | de type marché |
| Oui | 31 | 61 | 65 | 105 |
| Non | 75 | 71 | 41 | 27 |
| Total | 106 | 132 | 106 | 132 |

249. Même s'il faut considérer les résultats avec prudence pour ce qui concerne le cas des (du) pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation, il convient de relever qu'il y aussi occurrence des deux types de défaillance et que la fréquence d'occurrence des défaillances de marché est aussi plus forte. Par ailleurs, les niveaux d'occurrence sont bien plus élevés que pour l'autre groupe de pays. Un tel résultat tend à indiquer qu'un mode d'organisation orienté par la libéralisation est bien soumis aux défaillances de coordination par le marché que l'insuffisance d'actions publiques ne permet pas de réduire et que ces actions sont aussi soumises davantage aux défaillances d'Etat.
251. Pour une analyse plus juste, on doit se concentrer sur les étapes techniques qui sont plus spécifiquement touchées par le caractère non-libéral des modes d'organisation non-orientés par la libéralisation, ces étapes concernent :
- conseil technique
 - distribution d'intrants
 - achat de coton-graine,
 - transport de coton graine
 - égrenage
 - classification du coton fibre,

252. On obtient un tableau qui confirme les résultats précédents. Pour les modes d'organisation non-orientés par la libéralisation, la fréquence d'occurrence des défaillances de coordination de type Etat est moindre en comparaison des défaillances de coordination de type marché (17% et 31%). Ces fréquences sont aussi plus faibles que celles observées pour le seul pays de l'autre mode d'organisation (29% et 46% respectivement pour les défaillance de coordination de type Etat et marché).

Tableau 6. Confirmation de la plus grande occurrence des défaillances de marché au niveau des étapes davantage concernées par les systèmes de monopole

| Défaillance avérée ? | Orientation Monopole | | Orientation libéralisation | |
|----------------------|----------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | Défaillance avérée | | Défaillance avérée | |
| | de type Etat | de type marché | de type Etat | de type marché |
| Oui | 8 | 17 | 24 | 42 |
| Non | 40 | 37 | 24 | 12 |
| Total | 48 | 54 | 48 | 54 |

253.

5.2.6. Sur-estimation de la fréquence d'occurrence des défaillances de coordination

254. Pour aller plus loin, il faudrait se pencher sur la nature de chacune des défaillances, avérées ou pas. Nous avons déjà rapporté les résultats pour ce qui concerne les défaillances non-avérées en identifiant aussi les actions ou réactions qui ont pu empêcher leur occurrence.
255. Pour les défaillances qui se sont avérées, on en trouvera la liste en annexe 8. L'examen de cette liste montre quelques incohérences avec certaines défaillances qui sont indiquées indûment (ces cas sont marqués en rouge et en gros caractères). Ce manque de cohérence n'est pas étonnant en raison de la démarche suivie pour mettre en évidence l'occurrence des défaillances de coordination. Cette démarche repose sur les indicateurs de performance et de leur notation qui est sensible à l'absence d'information. Une occurrence de défaillance peut être révélée du fait du manque d'information sur les indicateurs correspondants alors qu'elle n'est pas réelle.
256. L'écueil souligné ne nous semble pas remettre en cause la méthode car il peut être surmonté dès que l'information recherchée est plus complète. Par contre, il indique que les taux de fréquence d'occurrence de défaillances calculés sont surestimés par rapport à la réalité. Dans les circonstances actuelles d'utilisation, la méthode suivie est robuste pour cerner les défaillances qui ne se sont pas avérées, et moins pour celles qui sont identifiées comme avérées.
257. Cet écueil conduit aussi à se demander si les différences d'occurrence observées entre les deux types de défaillance de coordination (type Etat vs type marché) ne sont pas aussi surestimées. Pour en avoir un élément de réponse, nous avons relevé le seuil pour pouvoir se prononcer si une défaillance a tendance à se concrétiser (en passant à 4 pays sur 5 au lieu de 3 seulement). C'est une façon de s'affranchir un peu du biais introduit par le manque de d'information mais pas dans le cas où ce manque concerne tous les pays (ce qui est effectivement rencontré pour certaines informations). Nous obtenons les deux tableaux suivants similaires aux deux précédents mais dont les chiffres varient seulement pour les pays de modes d'organisation non-orientés par la libéralisation. Le nombre de défaillances considérées comme avérées est fortement réduit avec le nouveau seuil, à une proportion bien plus grande qu'indiquée par les quelques cas d'incohérence répertoriés dans l'annexe 8 : notre démarche pour cerner le degré de surestimation de l'occurrence des défaillances n'est donc pas très bonne.
258. Sous la réserve ci-dessus, la fréquence d'occurrence reste plus grande (mais l'écart est réduit) pour les défaillances de coordination de type marché lorsqu'on prend en compte toutes les étapes techniques, mais la différence disparaît quand on se limite aux seules étapes techniques les plus concernées par la libéralisation. Nous ne pensons pas que le manque d'information ait touché moins ces étapes techniques, de sorte que nous croyons qu'il y a tout de même que l'occurrence des défaillances de coordination de type marché est un peu plus grande que celle de l'autre type.

Tableau 7. Occurrence un peu plus grande des défaillances de marché (Toutes étapes techniques et seuil de 4 pays sur 5)

| Défaillance avérée | Orientation monopole | | Orientation libéralisation | |
|--------------------|----------------------|--------|----------------------------|--------|
| | type de défaillance | | type de défaillance | |
| | Etat | Marché | Etat | Marché |
| Oui | 15 | 28 | 65 | 105 |
| Non | 91 | 104 | 41 | 27 |
| Total | 106 | 132 | 106 | 132 |

Tableau 8. Pas de différence en fréquence d'occurrence des défaillances (étapes techniques sélectives et seuil de 4 pays sur 5)

| Défaillance avérée | Orientation monopole | | Orientation libéralisation | |
|--------------------|----------------------|--------|----------------------------|--------|
| | type de défaillance | | type de défaillance | |
| | Etat | Marché | Etat | Marché |
| Oui | 5 | 6 | 24 | 42 |
| Non | 43 | 48 | 24 | 12 |
| Total | 48 | 54 | 48 | 54 |

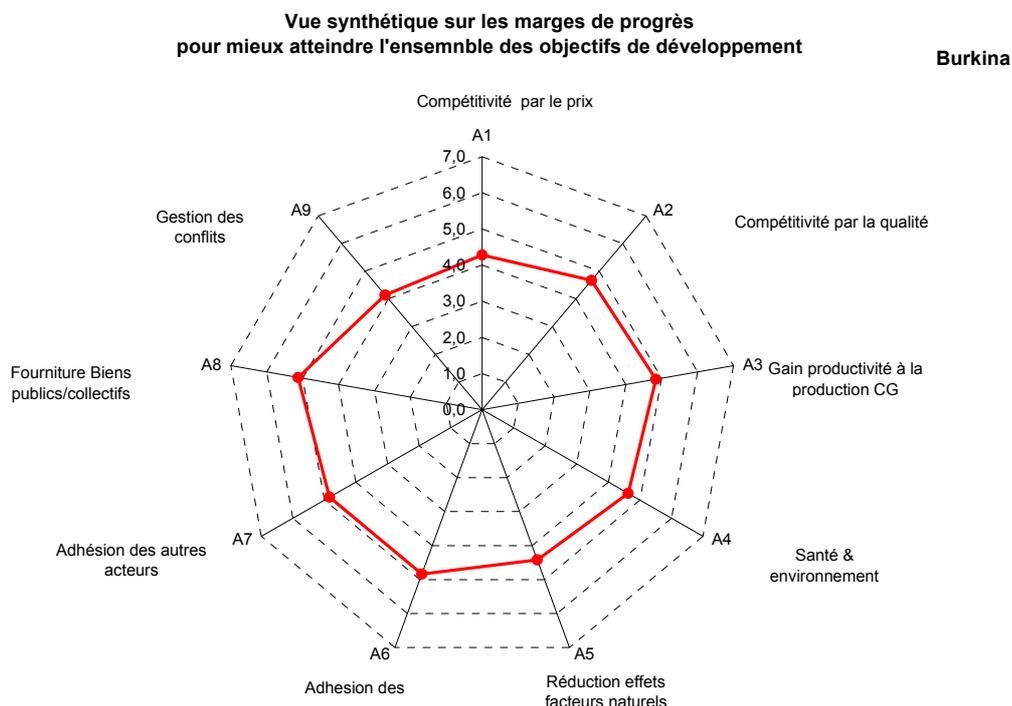
5.3. Marge de progrès pour gagner en performance

259. En définissant les facteurs clés de performance et en évaluant les niveaux atteints pour ces facteurs au regard des objectifs de développement (objectifs partiels de développement de niveau 1), on fait apparaître la notion de marge de progrès pour gagner en performance. La représentation graphique retenue rend cette notion encore plus claire: la périphérie des graphiques en toile d'araignée correspondant à la performance maximale, la distance entre la position de la courbe d'un pays et cette périphérie matérialise la marge de progrès.
260. Cette marge ainsi matérialisée est seulement potentielle. Son existence est liée à celles de défaillances de coordination, sa concrétisation découlera alors des actions pour corriger ou pour s'affranchir de ces défaillances. A court terme, il n'est pas réaliste de considérer que ces défaillances peuvent être surmontées avec succès, de manière entière pour chaque défaillance en cause et pour l'ensemble des défaillances. Pour cette raison, il a semblé utile d'évaluer les marges réalistes en tenant compte des défaillances en cause.
261. Une méthode rigoureuse serait d'examiner chacune des défaillances et analyser le degré de difficulté à la surmonter, mais elle apparaît lourde, aussi nous avons retenu une méthode plus simple qui nous paraît suffisante pour faire percevoir la notion de différence entre marge potentielle et marge réaliste de progrès. Pour ce faire, on fait l'hypothèse qu'une défaillance est d'autant plus difficile à surmonter à court terme qu'elle pèse lourdement (avec donc une note forte de difficulté, c'est à dire de 5 à 7). Il suffit dans ce cas de retenir une grille de pondération⁶ des niveaux de facteurs clés à partir des notes moyennes des difficultés défaillances correspondantes. L'effet de cette pondération est de déduire les courbes de marges réalistes de progrès à partir de celles des niveaux de capacités, qui sont établies pour un objectif global de développement ou pour l'ensemble de ces objectifs globaux. Il en découle que la marge réaliste apparaît plus faible que la marge potentielle.
262. Nous présentons ci-dessous les marges de progrès réalistes pour les trois pays (Bénin, Burkina et Ghana) pour lesquels nous avons produit les courbes de niveaux de capacité (ou facteurs clés). Pour la compréhension de ces courbes, il faut retenir que, plus on se rapproche de la périphérie,

⁶ Par simplification, on a choisi de pondérer les notes de niveaux de facteurs en ajoutant à ces dernières 0, 0,5, 1 et 1,5 respectivement pour des notes de défaillances correspondantes de 1, 3, 5 et 7. Cette façon de pondérer est arbitraire, on peut en imaginer d'autres.

moins la marge est importante. On peut ainsi retrouver que, par rapport aux courbes relatives aux niveaux de capacité, les courbes se sont rapprochées de la périphérie.

Graphique 10. Marge réaliste de progrès en performance au Burkina Faso pour l'ensemble des objectifs de développement



263.

264. De manière générale, les marges paraissent petites, cela résulte soit d'un niveau de capacité qui est déjà bon et laissant peu de marge potentielle, soit d'un niveau de capacité faible mais avec des défaillances difficiles à surmonter. Sur le plan opérationnel, les acteurs d'une filière peuvent décider de se concentrer sur les domaines où les marges de progrès apparaissent importantes pour identifier les actions possibles. Sur le graphique relatif au Bénin pour l'objectif de durabilité environnementale et santé publique, à l'exception des facteurs A2 et A5 (compétitivité par la qualité, réduction des effets des évolutions des facteurs naturels), les marges semblent importantes.

Graphique 11. Marge réaliste de progrès en performance au Ghana pour l'ensemble des objectifs de développement



265.

Graphique 12. Marge réaliste de progrès en performance au Bénin pour l'objectif de durabilité environnementale/santé publique



266.

6. Conclusion

6.1. Méthodes et outils développés en rapport avec une option théorique

267. **Le Projet Resocot correspond à une tentative d'exploitation approfondie d'un choix théorique explicite et à apprécier la performance des filières cotonnières en référence aux objectifs de développement.** L'option de l'entrée théorique néo-institutionnelle distingue ce projet de nombreuses études fondées plus ou moins implicitement sur le choix de la théorie néo-classique qui tend à occulter l'incidence des défaillances de coordination. Pourtant ces défaillances de coordination existent et obèrent les performances des filières cotonnières: le Projet Resocot a contribué à les mettre en évidence. La démarche de référer la performance aux objectifs de développement distingue aussi ce projet de l'habituelle mention à la performance sans référence explicite.
268. L'exploitation de la théorie néo-institutionnelle passe par le **développement d'une méthodologie** détaillée dont les produits associés correspondent
- ▶ à la proposition d'une description des filières cotonnières selon 5 rubriques (acteurs et régime de concurrence, coordination horizontale, coordination verticale, formation des prix et modalités de transaction),
 - ▶ à la déclinaison des objectifs globaux de développement en objectifs partiels à intitulés plus opérationnels et à échéances de réalisation plus rapprochées,
 - ▶ à l'identification des défaillances potentielles de coordination,
 - ▶ à la déduction des indicateurs pertinents de performance en référence aux objectifs de développement.
269. **Nous pensons que la méthodologie est applicable à d'autres filières**, bien sûr avec des ajustements pour intégrer les spécificités des filières concernées, **mais elle reste améliorable sur plusieurs points** :
- ▶ par un amendement de la déclinaison des objectifs de développement (affinant la décomposition des objectifs par le développement de la problématique du genre&développement, développement humain et de l'exploitation durable des ressources naturelles par exemple),
 - ▶ par une clarification de la démarche pour retenir les objectifs partiels en tenant compte de la possibilité d'obtenir les données correspondantes (faut-il écarter les objectifs partiels dont on sait ne pas pouvoir obtenir les données nécessaires ou les retenir tout de même ?)
 - ▶ par une intégration de la coordination par les actions collectives pour compléter l'identification des indicateurs de performance, ce qui permettra d'introduire des variables relatives à l'organisation des filières comme indicateurs de performance,
270. L'application de la méthodologie mise au point a conduit aussi à **proposer une démarche pour parvenir à des visions synthétiques** à partir d'un grand nombre d'informations, en procédant par:
- ▶ une appréciation qualitative et relative de la performance,
 - ▶ des considérations qualitatives pour cerner l'incidence des modes d'organisation des filières sur les performances obtenues,
 - ▶ l'identification de 9 facteurs clés de performance dont l'applicabilité à d'autres filières peut être admise.
271. Cette application a nécessité aussi la **mise au point d'outils informatiques** pour rendre plus aisée l'exploitation des données recueillies et dont l'appropriation par les acteurs nationaux **ne devrait pas nécessiter une formation exigeante**, ces outils intègrent :
- ▶ un ensemble de bases de données opérationnelles, aux niveaux nationaux et régional,

- ▶ des tableurs pour restituer des visions synthétiques,
- ▶ des interfaces pour revenir aux informations de base dans l'examen des visions synthétiques obtenues,
- ▶ des graphiques pour aider à positionner un pays par rapport au réseau.

272. L'application des méthodes et outils développés **a abouti à plusieurs produits avec des enseignements utiles** pour aider à ajuster la restructuration en cours des filières.

- ▶ Une description des 6 filières assez différenciées, de par leurs modes d'organisation suivant **une grille commune**, a été réalisée.
- ▶ **Une représentation de la performance des filières** est obtenue et elle renseigne sur l'état de la performance en référence aux objectifs de développement. **Une telle représentation est néanmoins imparfaite**, en raison du manque de certaines données (auxquelles les équipes nationales n'ont pas pu accéder) et **des limites liées à une appréciation qualitative par un seul acteur** (la recherche) alors qu'une telle appréciation doit être réalisée collectivement par l'ensemble des acteurs. C'est éventuellement lors d'une phase ultérieure d'application des méthodes et outils associant tous les acteurs de la filière qu'il sera possible de hiérarchiser le grand nombre de variables identifiées et de les pondérer en fonction de l'importance que les acteurs pensent devoir leur accorder.
- ▶ **Chaque pays dispose de la possibilité de se situer relativement par rapport à l'ensemble des autres pays**, en termes de performances actuelles et de perspectives de performance à court terme si le mode d'organisation de sa filière cotonnière restait inchangé ou si ce mode pouvait être ajusté (**notion de marge de progrès liée à l'évolution de mode d'organisation**). Sur le plan pratique, chaque pays peut cerner quelles sont les considérations qualitatives, ou plus globalement quels sont les facteurs clés de performance, qui contribuent positivement ou négativement aux objectifs de développement. Il a aussi la possibilité de connaître les considérations qualitatives qui font la différence entre les performances des pays, de remonter aux éléments de mode d'organisation qui influent sur ces considérations qualitatives et de s'en inspirer pour ajuster le mode d'organisation de sa filière cotonnière.

273. En dépit d'une exploitation non exhaustive ni définitive d'une masse importante de résultats, ces derniers permettent de tirer des enseignements dans divers domaines.

6.2. Une richesse d'évolution et d'ajustement des modes d'organisation

274. **Dans le domaine du mode d'organisation**, nous pouvons souligner que

- ▶ il n'y a **pas de recours exclusif à la coordination par le marché** dans le pays (Ghana) qui a libéralisé sa filière cotonnière depuis près de quinze ans (pour s'en détourner d'ailleurs depuis 2 campagnes). A titre indicatif, **la compétition prix entre les égreneurs dans un système libéralisé est une illusion**. La formation des prix touchant directement les paysans (prix des intrants et prix d'achat du coton-graine) sous système libéralisé est devenue très vite très similaire à celle observée dans les systèmes à monopoles. Elle procède aussi d'une **administration des prix avec un caractère entièrement privé** et la participation des paysans sans représentation institutionnelle et sans acquis associatifs est essentiellement symbolique.
- ▶ De l'autre côté, **les systèmes à monopoles ne sont pas rigides** et la grande diversité observée dans les 5 pays concernés est manifeste au regard
 - des modalités de transaction (dans le transfert du crédit intrant aux banques par exemple),
 - de la formation des prix (dans l'approvisionnement de l'industrie textile locale par exemple)
 - et des actions de coordination horizontale (en matière de mesures pour la gestion des ressources à caractère public par exemple) et plus

particulièrement du pouvoir de décision acquis par des institutions paysannes dans certains pays.

275. A l'intérieur des systèmes à monopoles, il peut y avoir un recours à la mise en concurrence, mais de manière ciblée.
276. **Le fonctionnement diversifié des modes d'organisation non-orientés par la libéralisation**, tel que nous venons d'en donner un aperçu, **témoigne d'une richesse de leur potentiel en évolutions différenciées qui est trop souvent occultée.**
277. Globalement, il n'y a pas de système libéral pur ni de système pur de monopole, il n'y a que ajustement de ces systèmes dans la pratique. Futile et pervers serait de continuer de débattre des systèmes extrêmes de coordination exclusive par le marché ou par l'Etat. Plus crucial serait de s'interroger sur le type d'orientation des systèmes (libéralisation ou monopole) qui favoriserait les facteurs porteurs d'une meilleure durabilité, économique, sociale et environnementale, des filières cotonnières.
278. **Il ressort qu'un de ces facteurs est la participation effective des institutions paysannes aux décisions** comme cela est observé dans certains pays où le mode d'organisation n'est pas orienté par la libéralisation. Il convient de souligner que la participation recherchée procède du résultat de relations bilatérales établies dans la durée, entre les types d'acteurs d'une part et d'autre part à l'intérieur de chaque type. Une telle condition ne semble pas découler du principe de la libéralisation poussant les paysans à vendre aux plus offrants et à changer de partenaire commercial d'une année à l'autre.

6.3. Intérêt d'appréhender la performance en relation avec les objectifs de développement

279. Dans le domaine de l'appréciation de la performance des filières cotonnières, la possibilité de **décomposer l'appréhension de la performance globale des filières cotonnières en performances partielles constitue une originalité du projet Resocot.** Cette approche partielle se fait à **deux niveaux**, d'une part en référant la performance à 3 objectifs globaux de développement, et d'autre part, à l'intérieur de chacun de ces objectifs globaux, en se référant aux objectifs partiels correspondant. Une telle démarche offre la possibilité de cesser de parler de la performance de manière imprécise ou de référer de manière générique aux objectifs de développement, mais de positionner la performance à des niveaux d'objectifs aux intitulés moins globaux et moins lointains.
280. Au sein du réseau de pays du Projet, **il n'y a pas de "génie de la classe"** qui parvient à atteindre ces performances maximales pour tous les objectifs partiels. Certains pays arrivent à collectionner les meilleures performances pour plusieurs objectifs partiels, mais ce ne sont pas souvent les mêmes. Un tel résultat signifie que, en termes pratiques, les pays peuvent s'inspirer les uns les autres pour combler les écarts de performance qu'il peut y avoir entre eux. Il n'y a pas vraiment de "dernier de la classe" même si le Ghana se distingue par des performances souvent confondues avec les niveaux minima observés.
281. Pour chacun des objectifs globaux de développement, il est observé que, le fait qu'un pays parvient à des niveaux de performance maximales pour certains objectifs partiels ne le prémunit pas de souffrir de performances minimales pour d'autres. **Ce peut être une indication d'une tendance à privilégier certains objectifs partiels, ce qui n'est pas sans impact négatif pour d'autres.** Il en découle un **équilibre entre les objectifs partiels.**
282. Avec l'évolution vers une gestion plus collective, interprofessionnelle, des filières, il y a la possibilité de **viser un équilibre négocié.** Nous pensons que **les premiers résultats du Projet Resocot aident à décider de la composition des ensembles d'objectifs voire même à aider à les hiérarchiser** pour aboutir à des équilibres acceptables pour tous les acteurs concernés.

6.4. Portée opérationnelle de procéder par les considérations qualitatives et facteurs clés de performance

283. **Dans le domaine de l'analyse de l'incidence des modes d'organisation sur le degré d'atteinte des objectifs de développement, nous avons procédé par analyse des considérations qualitatives** qui ont été identifiées, et des **facteurs clés synthétiques de performance** qui leur sont associées, ce qui nous a permis d'observer que, indépendamment des modes d'organisation en place, il y a des signes positifs, avec des variations entre les 6 pays, pour atteindre les objectifs suivants :
- ▶ accroître le revenu des producteurs,
 - ▶ améliorer l'équité entre les producteurs en termes de distribution de revenu,
 - ▶ prévenir les effets néfastes liés à l'utilisation des produits chimiques.
284. Par contre, toujours avec quelque variation entre les pays, les signes sont négatifs pour atteindre les objectifs suivants :
- ▶ réduire les risques,
 - ▶ garantir une gestion durable des espaces cultivés,
 - ▶ renforcer la compétitivité par une meilleure adaptation aux exigences qualitatives des utilisateurs,
 - ▶ renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs (cet objectif et le précédent étant pénalisé par le manque d'information communiquée)
285. L'orientation positive pour les trois objectifs cités procède, en dépit de la différence de mode d'organisation au regard du principe de libéralisation,
- ▶ d'une administration des prix,
 - ▶ du maintien de la fourniture de service pour veiller au bon usage des produits chimiques,
 - ▶ du refus de discrimination des paysans par la différenciation des prix.
286. Bien sûr, il y a des différences entre les pays dans les réalisations et dans les perspectives. Dans tous les pays, il y a des considérations qualitatives qui contribuent positivement aux niveaux des facteurs clés, d'autres qui y contribuent négativement, et d'autres encore dont les effets varient entre les pays. Sur le plan opérationnel pour gagner en performance, les premières sont à consolider, les secondes sont à améliorer, alors que c'est par l'analyse des troisièmes qu'on peut s'inspirer des actions des pays où elles ont un impact positif.
287. Il se révèle que les **effets sont plus accentués lorsqu'il y a intégration des institutions paysannes** par leur participation effective aux discussions relatives au pilotage des filières, concernant les décisions de prix et au-delà. **Ce n'est pas pour autant un élément suffisant**, l'identification des insuffisances à l'égard de plusieurs autres objectifs, également importants, montre bien qu'il y a encore bien des efforts à faire pour tous les modes d'organisation en place.

6.5. Plus grande fatalité des défaillances de coordination par le marché

288. La méthodologie développée par le Projet Résocot a permis aussi de statuer sur la réalité de l'occurrence réelle des défaillances de coordination. A notre connaissance, il s'agit d'une rare tentative empirique sur cette question particulière. L'approche suivie est robuste pour identifier les défaillances potentielles de coordination qui ne se sont pas avérées, elle n'est moins vis-à-vis des défaillances qui se révèlent avérées car elle est sensible à la manière d'apprécier (noter) les indicateurs de performance en absence d'information. Cette réserve doit être prise en considération pour nuancer ce qui suit.
289. Il y a bien des défaillances de coordination qui obèrent les performances des filières. **Il est rare que des défaillances potentielles préalablement identifiées ne soient pas avérées au moins dans un pays**, et elles ont concerné essentiellement des défaillance de type de coordination par l'Etat.
290. **Les cas d'occurrence de défaillances dans tous les pays sont aussi rares et elles ont concerné les défaillances de type de coordination par le marché.**

291. Les actions conduites dans des modes d'organisation non-orientés par la libéralisation ne permettent pas de s'affranchir de toutes les défaillances possibles. Il n'y a pas non plus de cas où le marché a mieux contrôlé les défaillances de coordination que les actions collectives. Par contre, l'inverse est vrai, les défaillances que le mode d'organisation orienté libéralisation n'a pas réussi à surmonter, les modes d'organisation non-orientés par la libéralisation y sont parvenus
292. Enfin, **la fatalité des défaillances de coordination par le marché semble être plus grande**. Le degré d'occurrence des défaillances de coordination par le marché est plus important, que l'on considère l'ensemble des étapes techniques de la filière ou seulement celles qui sont davantage touchées par les systèmes de monopole dans la commercialisation du coton-graine. Cette différence est observée et on constate que les niveaux d'occurrence sont plus élevés avec le mode d'organisation orienté libéralisation. Mais ce ne sont que des indications en raison du nombre insuffisant de pays à modes d'organisation orientés libéralisation et du manque d'information sur certains indicateurs de performance.

6.6. Deux leçons majeures pour la restructuration des filières cotonnières

293. **En termes d'enseignements par rapport à la restructuration des filières cotonnières, on peut résumer** les apports du Projet Resocot en deux points :
- ▶ Les filières cotonnières avec des modes d'organisation non-orientés par la libéralisation ont manifesté **une grande inventivité pour mettre en œuvre des actions de coordination différenciées**. C'est une capacité à évoluer d'un schéma commun vers des modèles différents qui est trop occultée par des analyses antérieures dont les conclusions sont de ce fait très discutables.
 - ▶ Les défaillances de coordination obèrent les performances des filières. On peut s'affranchir de certaines de ces défaillances, en particulier par de nouveaux processus de coordination qui associent davantage les institutions paysannes. **Cela n'est pas suffisant pour surmonter toutes les défaillances, surtout celles relevant du marché, surtout quand on est soumis à des modes d'organisation orientés par le principe de libéralisation.**
294. L'insistance sur le facteur positif de l'intégration des institutions paysannes dans la prise de décision, ce qu'on appelle le "empowerment" des paysans, tend à conforter l'orientation actuelle de nombreuses agences d'aides internationales. Il faut cependant noter l'importance d'une intégration effective qui suppose la condition d'un processus associatif/coopératif puis fédératif des paysans construit dans la durée. C'est une condition que les modes d'organisation non-orientés par la libéralisation ont pu remplir mais qui paraît beaucoup moins évidente avec les modes opposés.

6.7. Nécessité d'une application collective des méthodes et outils développés

295. Enfin, **les résultats obtenus et présentés ne sont que transitoires** (projet en phase pilote seulement). On espère qu'ils peuvent **convaincre à décider de l'application** des méthodes et outils proposés **par l'ensemble des acteurs** impliqués dans la filière cotonnière pour leur plus juste appréciation. C'est une étape qui paraît nécessaire avant de décider éventuellement d'adopter les méthodes et outils proposés comme éléments information à entretenir afin d'aider à la discussion entre les acteurs dans le cadre des dispositifs spécifiques de concertation. Une telle décision peut être nationale mais il est **préférable qu'une décision régionale** puisse intervenir pour ne pas perdre la dimension relative des appréciations de performance.

Annexe 1. Les indications par une approche comparative : Objectif de contribution à la réduction de la pauvreté

1. L'accroissement du revenu par l'augmentation du prix au producteur

1. Cet objectif partiel est relativement satisfait par l'ensemble des pays francophones bien qu'à un degré moyen. Le Burkina et le Cameroun sont les deux pays dont le niveau de performance est le plus élevé. En effet, la situation est favorable globalement pour l'ensemble des étapes techniques. Il semble que les points faibles au Cameroun et au Burkina soient en partie liés à un manque d'information sur les transaction d'achat des graines de coton : au Cameroun, les prix de vente des graines, le nombre de clients pour l'achat de graines... au Burkina les coûts du transport des graines...
2. Le Mali la Côte d'Ivoire et le Bénin constituent un autre groupe de performance inférieure. Là aussi on peut expliquer en partie la faiblesse du niveau de performance par un manque d'information sur les coûts de transport de fibre et de graine, du stockage de la fibre, du transit.
3. En Côte d'Ivoire, il y a un manque d'informations sur les coûts de commercialisation de la fibre et de la graine (stockage, assurance, transit...) alors que des niveaux compétitifs peuvent se répercuter favorablement sur le prix à payer au producteur. Il y a également un manque d'information sur l'état des infrastructures routières, mais on peut constater que le coût du transport est relativement faible par rapport aux autres pays du réseau.
4. Le Bénin possède un atout du fait que le coton qu'il produit est en majorité supérieur ou égal au type correspondant à l'indice A (indicateur : part de la production en référence à l'indice A). Par contre, la sous-utilisation des capacités installées des usines dans ce pays est un élément de coût qui ne joue pas en faveur d'un meilleur prix au producteur.
5. Globalement, pour l'ensemble des pays francophones, la faiblesse des ventes de fibre sur le marché local constitue un élément défavorable à l'accroissement du revenu des paysans. Par contre la fiscalité au niveau de l'égrenage et de la vente de la fibre à l'export et sur le marché local est favorable.
6. Le Ghana est le pays qui est en situation la plus défavorable pour cet objectif partiel avec un prix au producteur franchement défavorable. Là aussi il y a un manque d'information en terme de coûts de commercialisation du coton-graine. Cependant, pour ce qui concerne l'achat du coton-graine, la situation est favorable, en terme de délai de paiement des paysans, de coût pour l'évacuation du coton-graine...

2. L'accroissement du revenu en diminuant les coûts des intrants :

7. Au niveau des étapes techniques concernées, l'importation/acquisition locale des intrants est globalement correcte, avec une relative stabilité du prix des intrants aux producteurs. La production locale des semences se fait également dans des conditions correctes.
8. En ce qui concerne l'importation des intrants, la mise en place du TEC au niveau de l'UEMOA s'est traduite par une baisse de la fiscalité appliquée aux intrants importés se répercutant favorablement dans la réduction du coût des intrants au niveau des paysans. Cela peut par contre jouer contre la formulation des engrais à partir d'ingrédients importés en vrac et qui seraient davantage taxés (Bénin)
9. La situation est plutôt favorable au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, moyennement favorable au Mali, et tendant vers la situation défavorable au Bénin et au Cameroun. L'ensemble des étapes techniques depuis l'importation des intrants à leur distribution est favorable. Au Bénin, cependant, on rapporte des problèmes d'acheminement et de retard dans la mise en place des intrants. Les indicateurs : différentiel prix cash/prix à crédit

des intrants, le ratio quantité d'intrants obtenus à crédit par rapport aux besoins, le taux de remboursement du crédit intrants sont d'un bon niveau.

10. Le Mali, le Bénin et la Côte d'Ivoire présentent un manque d'information sur les coûts du transport des intrants. Le Cameroun par contre, présente des coûts de transport défavorables.
11. Le Ghana est le pays qui présente la situation la plus défavorable du réseau, avec un nombre d'importateurs défavorable et un accès au crédit intrants défavorable : faible nombre de bénéficiaires de crédit, taux de crédit intrant élevé, taux de remboursement faible.... Pour ce qui concerne les coûts de transport, les informations ne sont pas disponibles. Les délais de livraison des intrants sont cependant bons, on n'a pas relevé de réclamations se rapportant aux intrants livrés en terme de quantité ou qualité, le coût de la semence est favorable (coût en kg du coton graine pour semer 1 ha de coton). La recherche étant défailante dans ce domaine : on note un faible nombre de variétés enregistrées et un faible nombre de variétés nouvelles produites par la recherche.

3. L'accroissement du revenu des paysans par une amélioration de la productivité

12. La performance est globalement bonne pour l'ensemble des pays francophones, avec cependant des variations.
13. Globalement ce qui semble essentiellement distinguer les pays est la performance de la recherche. La recherche aurait joué un rôle important dans l'amélioration de la rentabilité du travail par unité de produit par la production de variétés améliorées à bon niveau de rendement. Le ratio de nombre important de producteurs par agent technique pénalise l'appréciation de la performance de certains pays.
14. Le Ghana est le pays qui présente la situation la plus défavorable du réseau, avec une recherche insignifiante en termes de budget, nombre de chercheurs, production variétale (nombre de variétés en cours d'enregistrement) et s'exprimant par un rendement très faible.

4. Réduction des risques liés aux facteurs naturels :

15. La performance est plutôt moyenne dans l'ensemble des pays. La recherche propose dans l'ensemble des pays francophones des paquets technologiques aux producteurs ainsi qu'un certain nombre d'innovations permettant de réduire les risques liés aux facteurs naturels. L'appréciation du conseil technique est pénalisée par un nombre très élevé de paysans par agent de conseil technique. C'est en Côte d'Ivoire qu'on note le degré de performance le plus faible du fait de la pauvreté du budget recherche, du faible nombre de conseillers techniques, ainsi que de la faible adoption de techniques nouvelles par les paysans.
16. Les ventes à l'export souffrent globalement des services d'assurance en relation avec une absence de marché concurrentiel.
17. Au Ghana, le bon niveau de performance relatif (équivalent aux pays francophones pour cet objectif) est attribuable à l'adoption massive par les paysans de la protection chimique pour se prémunir contre les risques naturels (attaque parasitaire...). L'appui technique et la recherche y sont déficients, aussi les rendements sont-ils très défavorables. Les informations sur les services d'assurances sont manquantes.

5. Réduction des risques économiques :

18. La performance vis à vis de cet objectif procède de la stabilisation intra-annuelle des prix aux producteurs.

19. Le Cameroun et le Mali apparaissent en situation très favorable alors que le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire tendent vers la situation défavorable. Les deux premiers sont plus performants pour les étapes techniques de production de coton-graine et d'achat local de coton-graine. La performance du Bénin pâtit d'un manque d'informations sur le financement et sur l'achat/export de coton-fibre mais a bénéficié d'une stratégie de diversification et de multiplication des clients (issus d'un grand nombre de pays). De même, la multiplication des institutions de micro-finances et de crédit intrants ou de crédit pour le matériel agricole sont des éléments positifs pour la gestion des risques au niveau des paysans.
20. La diversification des productions de vente comme moyens de gérer les risques économiques ne ressort favorablement qu'au Bénin, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Le niveau moyen des prix des produits vivriers et le manque de moyens pour organiser la commercialisation de ces produits sont cependant des éléments de contre-performance en terme de diversification des productions.
21. Le Ghana est le pays qui présente la situation la plus défavorable du réseau avec un prix moyen des produits vivriers et des quantités de produits vivriers commercialisés défavorables. L'accès au crédit de consommation y est également non favorable. Un manque important d'informations sur les conditions du crédit de consommation et sur l'accès aux outils de couverture des risques de marché a tiré vers le bas l'évaluation du niveau de performance de ce pays pour ce qui relève des risques économiques.

6. Améliorer la sécurité alimentaire

22. Globalement favorable dans les pays francophones, du fait qu'ils bénéficient d'une recherche et d'un conseil technique relativement satisfaisant qui intègrent les cultures vivrières. La production vivrière par habitant y est également relativement satisfaisante.
23. Le Ghana est le pays qui présente la situation la plus défavorable du réseau, avec une faiblesse de l'appui technique pour les cultures vivrières et un manque d'informations sur la production vivrière.

7. Augmenter le nombre de producteurs de coton

24. Globalement, la performance du système de distribution des intrants et du système de crédit intrants a été à l'origine de l'accroissement du nombre de producteurs de coton, dans les pays francophones. La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali se distinguent par un meilleur niveau de performance que les autres, et ce grâce à une bonne performance des étapes de distribution d'intrants (différentiel prix de l'intrant cash et à crédit, nombre de bénéficiaires de crédit intrants, taux de remboursement...), et de production de coton graine (évolution des surfaces, évolution du nombre de producteurs). Le Bénin se trouve moins bien loti en raison des lacunes en termes d'information sur la densité du réseau d'agents de conseil technique, l'évolution du coût total des intrants utilisés pour la production cotonnière et du faible nombre de producteurs
25. Le Ghana est le pays qui présente la situation la plus défavorable du réseau. En témoigne le niveau défavorable des indicateurs suivants pour les étapes techniques de distribution d'intrants, conseil technique et production de coton-graine: prix des intrants, taux de remboursement des crédits, différentiel des prix de cession des intrants cash et à crédit, évolution de la valeur ajoutée dans la production de coton graine, évolution des coûts des intrants utilisés pour la production de coton, rendement, nombre de producteurs de coton par agent de conseil technique, évolution de la surface cotonnière, nombre de producteurs de coton,

8. Augmentation de la part de revenu des exploitations cotonnières les moins bien loties,

26. L'ensemble des pays cotonniers du réseau est en position très favorable en particulier la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina. Cela est dû de manière générale à l'équité dans l'accès aux intrants et crédits intrants puisque les producteurs y ont accès dans les mêmes conditions, quelle que soit la taille de leur exploitation (indicateur : taux de bénéficiaires de crédit intrant par type de producteur). L'appréciation de la performance du Bénin et du Cameroun serait pénalisée par l'absence d'information.
27. Le niveau défavorable de performance du Ghana est lié au manque d'informations en la matière.

9. Amélioration des infrastructures routières :

28. L'ensemble du réseau de pistes et de routes des zones cotonnières des pays francophones étudiés est en mauvais état et mal entretenu. Au Burkina, au Mali et au Cameroun, le nombre de kilomètres de routes goudronnées et de pistes profilées est correct, alors qu'il est faible au Bénin et en Côte d'Ivoire. Cela génère des coûts de transport élevé. Il faut noter que les informations sur les coûts du transport (intrants, fibre, graine) manquent en général.
29. Le Ghana se distingue par un niveau de performance supérieur à celui des autres pays du réseau du fait de son réseau routier relativement important. Les coûts de transport de coton-graine et de fibre sont manquants, par contre le coût du transport des graines de coton est très favorable.

10. Amélioration du service de formation/vulgarisation :

30. Le service de formation/vulgarisation souffre globalement, bien qu'à des degrés différents, de la faible densité de l'offre du service d'appui technique, alors que l'interprofession s'implique de plus en plus dans le conseil agricole et qu'il existe des formations à l'utilisation des pesticides.
31. Le Ghana, comme pour l'objectif partiel précédent, est en meilleure position que les autres pays, car la densité du réseau de conseiller techniques, au regard du nombre de producteurs, est supérieur à plusieurs pays francophones du réseau, et l'usage d'engrais sur production vivrière y est très favorable.

Annexe 2. Les indications par une approche comparative : Objectif de durabilité environnementale/santé publique

11. Préservation des aptitudes culturelles des sols :

32. Le niveau de performance est globalement correct avec une tendance défavorable pour certains pays. Le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali sont en situation favorable du fait de la recherche (nombre de chercheurs travaillant sur le coton, recherche sur l'érosion, budget recherche). L'appréciation de la performance du Bénin et du Cameroun est pénalisés par un conseil technique déficient ou par un manque d'information en la matière.
33. La gestion de l'érosion est variable d'un pays à l'autre : assez diffuse au Bénin, plus importante en Côte d'Ivoire par l'existence d'un programme de gestion durable des sols même si la portée en est relativement faible (la gestion des sols faisant partie du paquet technologique que véhicule le conseil agricole). Au Cameroun les actions contre l'érosion des sols sont intégrées dans le programme DPGT (Développement Paysan et Gestion des Terroirs). Le maintien de la fertilité minérale est globalement bon car cette dernière bénéficie des conditions favorables d'accès aux engrais coton et de la recherche, mais la tendance à l'extension demeure.
34. Le maintien de la fertilité organique des sols est également correct, bien qu'au Bénin cela soit peu répandu avec une faible diffusion des pratiques d'association agriculture/élevage. La recherche joue un rôle favorable en développant les pratiques qui favorisent le statut organique des sols. Au Cameroun, il y a une promotion importante de l'association agriculture/élevage.
35. Au Ghana, la situation est nettement défavorable par rapport aux autres pays du réseau. Il y a peu ou pas d'actions contre l'érosion. De plus, les précautions ne sont pas prises pour préserver les sols : Les opérations de labour avec tracteurs sur des terrains fragiles sont devenues des pratiques courantes.

12. Contrôle de la pression parasitaire :

36. Cet objectif est globalement atteint de manière satisfaisante. Le nombre de traitements est conforme globalement aux normes vulgarisées par les services agricoles.
37. Le Bénin et le Burkina sont en tête parmi les pays francophones avec un dispositif performant de distribution d'intrants (période de livraison favorable, fourniture de crédit), une recherche orientée vers la lutte intégrée, des pratiques en terme de doses d'insecticides et de fréquence des traitements, conformes aux prescriptions de la recherche et du conseil technique.
38. En Côte d'Ivoire, le raisonnement du nombre de traitements recueille encore peu d'attention. La quantité globale d'insecticides utilisés demeure assez élevée, tout comme au Burkina Faso.
39. Globalement on utilise les bons insecticides au bon moment , mais il manque encore une orientation pour un meilleur raisonnement du contrôle chimique par une approche collective, une véritable mise en œuvre de la lutte intégrée.
40. Le Ghana est, pour cet objectif, en situation relativement favorable. Malgré l'absence de pratique de lutte intégrée, et de programme d'approche collective de la lutte chimique, l'indication de travaux menés sur le thème de la lutte intégrée, la composition des insecticides, les doses et fréquences des traitements pratiqués, le ratio des paysans à protection chimique concourent à conférer à ce pays un bon niveau de performance en terme de contrôle de pression parasitaire.

13. Prévention de la pollution des eaux par le produits chimiques

41. Globalement le niveau de performance est bon. Bien qu'un certain nombre d'éléments soient favorables comme la formation et l'information des paysans à l'emploi des insecticides, elles ne sont pas suffisantes : au Cameroun, le nombre de paysans formés directement est faible. On note globalement une insuffisance d'actions de formation et d'information sur les risques de pollution des eaux et une rareté des analyses des eaux souterraines. Le Ghana a un niveau de performance favorable pour cet objectif, au même niveau que le Bénin.

14. Prévention de l'empoisonnement des populations rurales

42. Globalement le niveau de performance est bon.
43. Les indicateurs sont l'existence d'information/formation à l'emploi des insecticides, le pourcentage de paysans formés à l'emploi des insecticides, la composition des insecticides (sélection au niveau de l'importation de produits à faible toxicité). On relève malgré tout des cas d'empoisonnement qui peuvent être attribués à la faiblesse de l'information/formation conduisant à l'usage indu de certains insecticides pour le stockage des vivres.
44. Le Ghana est aussi performant pour cet objectif partiel.

Annexe 3. Les indications par une approche comparative : Objectif de compétitivité internationale

15. Adaptation de la classification aux normes internationales de qualité

45. La performance est globalement favorable pour l'ensemble des pays francophones. Cette performance est fondée sur la performance de l'étape de classification avec des coûts de classement favorables (sauf au Burkina et au Mali où on note une absence de l'information correspondante), des équipements de classification globalement corrects à quelques exceptions près, et des litiges relatifs à la qualité du coton fibre jugés proportionnellement peu importants.
46. Le Bénin se distingue par un niveau de performance nettement supérieur du fait d'équipements HVI adapté aux normes internationales permettant d'avoir une visibilité sur la qualité du coton, en nombre plus important qu'en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, alors que le Cameroun n'en a pas encore.
47. Le coton fibre du Cameroun fait l'objet de litiges en terme de qualité (collage ne particulier) avec les clients.
48. Le Ghana est en situation très défavorable pour cet objectif partiel. Il y a un manque d'information notoire sur l'existence de litiges relatifs à la qualité et leur ampleur. Dans ce pays, il n'y a pas de classification de la fibre qui dépend de l'appréciation des clients.

16. Se conformer aux exigences qualitatives des utilisateurs :

49. La situation est globalement favorable pour les pays francophones, avec un avantage évident pour le Burkina et le Bénin. Globalement, il n'y a pas ou peu de conflits relatifs à la qualité (selon les déclarations recueillies). De manière générale, la recherche et la vulgarisation sont déterminants pour la satisfaction de cet objectif..
50. Au Burkina et au Bénin le différentiel de prix du coton-graine en fonction du choix est assez incitatif, aussi la répartition de la production totale en faveur de la meilleure qualité est excellente.
51. Le Bénin, comme pour l'objectif de développement précédent, occupe une place de choix : 95 % du coton au niveau bord champ est classé en 1^{er} choix. Les opérateurs ont opté avec succès pour le principe d'unicité de la classification (une seule unité existe et est gérée par la SONAPRA) pour mieux contrôler le coût et la qualité finale du produit. Aussi, plus de la moitié du coton béninois est classé dans la catégorie correspondant à l'indice A. Les litiges relatifs à la qualité y sont rares.
52. Au Mali, la recherche et la vulgarisation ont une contribution positive à cet objectif respectivement par la production de variétés adaptées, et la promotion de bonnes techniques culturales; la performance vis à vis de cet objectif est cependant moyenne, du fait d'une faible part de la production du coton fibre en référence à l'indice A et un taux défavorable de litiges à l'exportation de fibre.
53. En Côte d'Ivoire le taux de 1^{er} choix dans le coton-graine collecté est supérieur à 60 %. Le système de différentiel de prix associé au grade de coton-graine semble constituer un élément favorable.
54. Le Cameroun est le pays le moins performant du groupe des pays francophones, le différentiel de prix associé au grade de coton-graine étant plus faible, l'incitation à la production de qualité est plus faible. Le nombre de litiges relatifs à la qualité du coton fibre est très défavorable.
55. Le Ghana est en situation clairement défavorable pour cet objectif en absence de dispositif de classification, en raison d'une recherche très réduite qui ne produit pas de

variétés adaptées, un conseil technique déficient, un faible différentiel de prix d'achat du coton graine en fonction de la qualité. La commercialisation du coton-graine se fait, cependant, de manière à éviter la dégradation par les pluies de même que l'égrenage intervient assez rapidement après l'arrivée à l'usine afin d'écourter le stockage qui peut avoir des effets directs sur la qualité.

17. Réduction des coûts de production de la fibre

56. La situation est moyennement favorable pour l'ensemble des pays francophones. Le groupe constitué par la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Burkina est en position relativement meilleure que celui constitué par le Mali et le Bénin. Cela revient à l'efficacité de la commercialisation (durée des opérations d'achat du coton-graine, de l'évacuation du coton-graine...) et donc des frais de commercialisation favorables (coût du transport, du stockage...), et à des coûts d'égrenage et de classification corrects. Globalement les activités d'égrenage et de vente de la fibre localement ou à l'export sont faiblement taxées voire pas du tout et les coûts de classification bas.
57. Le nombre de sociétés de transit et le nombre d'acheteurs de coton fibre est globalement défavorable pour l'ensemble des pays francophones du réseau.
58. Le manque d'informations sur les coûts (transport de coton graine, stockage du coton graine avant égrenage, égrenage, stockage du coton fibre, classement, transport des balles, assurance de mise à CAF, transit) fait baisser l'évaluation de la performance pour certains pays. Le coût du transport du coton-graine jusqu'à l'usine est défavorable au Burkina et au Cameroun.
59. Au niveau du Bénin, les opérations de stockage, transit et assurance contribuent négativement à la réduction des coûts (coût des opérations de transit, nombre des sociétés de transit...). Dans ce pays, on est en situation de sur-capacité en terme d'unités d'égrenage, ce qui ne joue pas en faveur d'une réduction des coûts d'égrenage, contrairement à la Côte d'Ivoire où la capacité des unités de production des usines est pleinement utilisée.
60. Le Ghana a la situation la plus défavorable par rapport aux autres pays, pour cet objectif, du fait notamment d'une absence globale de données. Les coûts disponibles en terme de commercialisation du coton-graine, de taxes à l'égrenage sont cependant favorables.

18. Renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente du coton fibre à l'export

61. Globalement pour les pays francophones, la performance pour cet objectif est moyenne (Mali, Burkina Faso, Cameroun) à défavorable (Bénin, Côte d'Ivoire). On note pour cet objectif, un manque important d'informations, ce qui explique le niveau de performance des deux derniers pays.
62. Le différentiel du prix de vente du coton-fibre avec l'indice A pour le coton du type indice A est globalement favorable, ainsi que la fréquence de plaintes relatives au collage, à part en Côte d'Ivoire où l'information est manquante.
63. Le nombre d'acheteurs de coton fibre est globalement défavorable. La part de la production en référence à l'indice A est défavorable au Burkina et au Mali.
64. Pour le Ghana, on manque totalement d'information à ce sujet.

19. Renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale du coton fibre

65. La situation est moyennement favorable pour le Mali, le Burkina Faso et le Cameroun, alors que pour le Bénin et la Côte d'Ivoire, l'évaluation de la performance est obérée par une faible disponibilité d'informations. La part de la production en référence à l'indice

A est toutefois défavorable au Burkina et au Mali alors qu'elle est favorable en Côte d'Ivoire et au Bénin. L'indicateur fréquence de plaintes relatives au collage est globalement favorable pour l'ensemble des pays francophones. Au Mali et au Cameroun le nombre de clients de coton fibre par type de vente est défavorable.

66. Pour le Ghana, on manque totalement d'information à ce sujet.

20. Renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale ou à l'export des graines de coton

67. Pour cet objectif le Burkina et le Mali sont performants, le Bénin l'est moyennement.
68. Le nombre de clients à la vente de graines de coton est très favorable au Mali et au Burkina alors que le prix de vente des graines par position l'est pour le premier et pas pour le second. Au Bénin, le prix de vente des graines de coton par position est favorable.
69. En Côte d'Ivoire, le nombre d'acheteurs de graines de coton et le nombre de clients à la vente de graines de coton sont très défavorables.
70. Au Ghana, les données sont rares, cependant l'indicateur « nombre d'acheteurs de graines de coton » est très favorable.

21. Renforcer la compétitivité par la participation aux mécanismes de gestion du risque

71. La performance est défavorable au Burkina et en Côte d'Ivoire, clairement favorable au Cameroun et au Mali, et non informée pour le Bénin et le Ghana. Elle est évaluée en se basant sur l'indicateur : part de la production par type de vente.
72. Au Bénin, seule la diversification des clients (issus des différents continents) constitue un élément positif, alors que la faible diversité des contrats constitue un élément négatif. Nul n'accède au marché à terme.

Annexe 4. Incidence des niveaux de capacités sur l'atteinte des objectifs

1. Les niveaux du facteur clé "capacité à s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix" sont en général :
 - ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "accroître le revenu coton des producteurs"
 - et "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs",
 - ▶▶ mais défavorable pour les objectifs de
 - "réduire les risques" (moins pour le Burkina Faso et le Mali)
 - et " renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation de la fibre" (du fait de la non-communication des informations nécessaires), mais le Burkina Faso se distingue positivement.
 - ▶▶ Ces niveaux ont une incidence plutôt moyenne pour les autres objectifs concernés
 - améliorer la fourniture des services publics,
 - renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs,
 - renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale ou à l'exportation du coton fibre), mais cela peut être due à la non-communication des certaines informations nécessaires.
2. Les niveaux du facteur clé "capacité de résister aux fluctuations du marché par la qualité" sont en général :
 - ▶▶ favorables pour les objectifs de "réduire les risques" et "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques",
 - ▶▶ défavorable pour l'objectif de "renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs".
 - ▶▶ Ces niveaux ont une incidence moyenne sur les objectifs de
 - "accroître le revenu coton des producteurs"
 - "améliorer la fourniture de services publics"
 - "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs"
 - "renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation de la fibre".
3. Les niveaux du facteur clé "capacité à gagner en productivité à la production de coton-graine" sont en général :
 - ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "accroître le revenu coton des producteurs"
 - "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs",
 - ▶▶ ils ont une incidence moyenne sur les objectifs de
 - "réduire les risques" (le Bénin se distinguant négativement)
 - et " garantir une gestion durable des espaces cultivés".
 - ▶▶ Par contre, les pays ont des niveaux différenciés vis à vis des objectifs de

- "améliorer la fourniture de services publics" (le Cameroun et le Mali se distinguant positivement)
 - et "garantir la durabilité par prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques" (le Bénin et la Côte d'Ivoire se démarquant négativement).
4. Les niveaux du facteur clé "capacité à tempérer les effets d'évolution et de fluctuation des facteurs naturels" sont en général :
- ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs"
 - et "accroître le revenu coton des producteurs",
 - ▶▶ défavorables pour l'objectif "réduire les risques",
 - ▶▶ mais d'une incidence moyenne sur les autres objectifs concernés
 - "améliorer la fourniture de services publics" (Le Cameroun, et même le Mali, se démarquant positivement),
 - "garantir une gestion durable des espaces cultivés"
 - et "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques".
5. Les niveaux du facteur clé "capacité à promouvoir une production durable et à préserver la santé " sont en général :
- ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "accroître le revenu coton des producteurs",
 - "réduire les risques"
 - et "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs",
 - ▶▶ d'une incidence moyenne pour les objectifs de
 - "améliorer la fourniture de services publics"
 - "garantir une gestion durable des espaces cultivés",
 - ▶▶ par contre, les niveaux sont différenciés entre les pays pour l'objectif de "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques" (le Bénin se distinguant de manière négative).
6. Les niveaux du facteur clé "capacité à entretenir l'adhésion des paysans à la production cotonnière" sont en général
- ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "accroître le revenu coton des producteurs"
 - et "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs"
 - ▶▶ et d'une incidence moyenne sur les autres objectifs concernés
 - "réduire les risques",
 - "améliorer la fourniture des services publics",
 - "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques,"
 - "renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs".
7. Les niveaux du facteur clé "capacité à entretenir l'adhésion des autres acteurs à la production cotonnière" sont en général :

- ▶▶ favorables pour les objectifs de
 - "accroître le revenu des producteurs"
 - et "garantir la durabilité par prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques"
 - ▶▶ et d'une incidence moyenne sur les autres objectifs concernés
 - "améliorer la fourniture des services publics"
 - "renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs"
8. Les niveaux du facteur clé "capacité à fournir les biens et services publics/collectifs" sont en général d'une incidence moyenne
- ▶▶ pour les objectifs de
 - "accroître le revenu des producteurs",
 - "améliorer la fourniture de services publics",
 - "garantir une gestion durable des espaces cultivés"
 - et "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques",
 - ▶▶ mais ils sont différenciés entre les pays pour les objectifs de
 - "réduire les risques" (Cameroun, Mali et Côte d'Ivoire se distinguant positivement)
 - et "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs" (la Côte d'Ivoire se démarquant de manière négative)
9. Les niveaux du facteur clé "capacité à prévenir et à gérer les conflits entre les acteurs" sont en général
- ▶▶ favorables pour l'objectif de "renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs",
 - ▶▶ défavorables pour les objectifs de
 - "réduire les risques",
 - "améliorer la fourniture de services publics"
 - et "renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation de la fibre",
 - ▶▶ et d'une incidence moyenne sur les autres objectifs concernés
 - "accroître le revenu coton des producteurs" (la Côte d'Ivoire se démarquant négativement),
 - "améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs" (Côte d'Ivoire et Burkina Faso se détachant positivement),
 - "garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques"
 - et "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale ou à l'exportation du coton fibre".

Annexe 5. Incidence des considérations qualitatives sur les niveaux des facteurs clés

1. Pour le niveau du facteur clé de "capacité de s'adapter aux fluctuations du marché par une compétitivité prix", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶▶ contribuent positivement sont "L'équité entre les paysans est-elle soutenu par une politique de péréquation territoriale du prix d'achat du coton-graine et du prix des intrants" et "Y-a-t-il une réduction par une fiscalité plus favorable",
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont "Y-a-t-il eu une amélioration des moyens pour réduire les effets résultant des risques liés aux facteurs économiques", "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre", "Y-a-t-il une réduction des coûts dans l'égrenage du coton-graine", "Y-a-t-il une réduction des coûts de transaction à la vente du coton-fibre", "Quelle est l'évolution des moyens pour gagner en compétitivité prix du coton fibre" et "Quelle est l'évolution des moyens pour gagner en compétitivité prix du coton fibre".
 - ▶▶ Il y a par contre une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Les paysans bénéficient-ils d'un mécanisme de stabilisation du prix d'achat du coton-graine", "Les paysans participent-ils davantage aux dispositifs qui déterminent les facteurs de leur revenu coton", "Quelle est l'évolution de l'image sur le prix obtenu à la vente du coton fibre" et "quel est l'état de la compétitivité prix".
2. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à résister aux fluctuations du marché par la qualité", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶▶ contribuent positivement sont "Quel est le comportement global des paysans face aux risques des facteurs naturels et économiques", "Quel est l'état de la qualité de la qualité du coton fibre produit" et "Quelle est l'évolution des moyens pour préserver la qualité après l'achat"
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont : "Y-a-t-il une réduction des coûts dans l'égrenage du coton-graine" et "Quelle est l'évolution de l'image sur le prix obtenu à la vente du coton fibre"
 - ▶▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Quelle est l'évolution de la valeur ajoutée que les paysans retirent de la production cotonnière", "Quel est l'état de la qualité du coton fibre produit" et "Quelle est l'évolution des moyens pour améliorer la qualité au niveau des paysans"
3. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à gagner en productivité à la production de coton-graine", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶▶ contribuent positivement sont "Le revenu des paysans a-t-il bénéficié d'un meilleur accès aux intrants", "Quel est le comportement global des paysans face aux risques des facteurs naturels et économiques", "L'équité entre les paysans est-elle soutenu par une politique de péréquation territoriale du prix d'achat du coton-graine et du prix des intrants", et "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique"
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont : "Y-a-t-il eu une amélioration des moyens pour réduire les effets résultant des risques liés aux facteurs économiques", et "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre",
 - ▶▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Les paysans participent-ils davantage aux dispositifs qui déterminent les facteurs de leur revenu coton", "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique", "Y-a-t-il un égal accès des paysans aux

équipements de production", "La fourniture de conseil technique par la formation/vulgarisation est-elle améliorée", "Quelle est l'évolution de l'approche pour gérer la pression parasitaire", "Quelle est l'évolution des effets néfastes consécutifs à l'emploi des produits chimiques sur la santé humaine en zone rurale" et "Quelle est l'évolution des moyens pour améliorer la qualité au niveau des paysans".

4. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à tempérer les effets d'évolution et de fluctuation des facteurs naturels", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶ contribuent positivement sont "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique", "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique" et "La fourniture de conseil technique par la formation/vulgarisation est-elle améliorée"
 - ▶ celles qui contribuent négativement sont : "Y-a-t-il une amélioration des moyens pour réduire les effets résultant des risques liés aux facteurs naturels", "Quelle est l'évolution de la ressource terre" et "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre"
 - ▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Le revenu des paysans a-t-il bénéficié d'un meilleur accès aux intrants", "Quelle est l'évolution de l'approche pour gérer la pression parasitaire" et "Quelle est l'évolution de l'image sur le prix obtenu à la vente du coton fibre"
5. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à promouvoir une production durable et à préserver la santé", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶ contribuent positivement sont "Quel est le comportement global des paysans face aux risques des facteurs naturels et économiques", "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique" et "La fourniture de conseil technique par la formation/vulgarisation est-elle améliorée"
 - ▶ celle qui contribue négativement est : "Quelle est l'évolution de l'état de pollution des eaux"
 - ▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique", "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre", "Quelle est l'évolution de l'approche pour gérer la pression parasitaire" et "Quelle est l'évolution des effets néfastes consécutifs à l'emploi des produits chimiques sur la santé humaine en zone rurale"
6. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à entretenir l'adhésion des paysans à la production cotonnière", les considérations qualitatives qui, en général,
 - ▶ contribuent positivement sont "Les paysans bénéficient-ils d'un mécanisme de stabilisation du prix d'achat du coton-graine", "Le revenu des paysans a-t-il bénéficié d'un meilleur accès aux intrants", "Quel est le comportement global des paysans face aux risques des facteurs naturels et économiques", "L'équité entre les paysans est-elle soutenue par une politique de péréquation territoriale du prix d'achat du coton-graine et du prix des intrants", "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique", "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique" et "La fourniture de conseil technique par la formation/vulgarisation est-elle améliorée"
 - ▶ celles qui contribuent négativement sont : "y-a-t-il une évolution positive du prix d'achat du coton-graine aux producteurs", "De manière générale, la perception des risques par les paysans engagés dans la production cotonnière s'est-elle accentuée", "Y-a-t-il eu une amélioration des moyens pour réduire les effets résultant des risques liés aux facteurs économiques", "Quelle est

- l'évolution de la ressource terre" et "Quelle est l'évolution des moyens pour prévenir contre les effets néfastes sur la santé"
- ▶▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Le nombre de paysans cotonniers a-t-il augmenté", "y-a-t-il une différenciation entre les paysans cotonniers dans le bénéfice qu'ils retirent du coton", "Les paysans participent-ils davantage aux dispositifs qui déterminent les facteurs de leur revenu coton", "Y-a-t-il un égal accès des paysans aux équipements de production", "Quelle est l'évolution de la part des paysans dans la valeur ajoutée que les paysans retirent de la production cotonnière", "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre", "Quelle est l'évolution des effets néfastes consécutifs à l'emploi des produits chimiques sur la santé humaine en zone rurale" et "Quelle est l'évolution des moyens pour améliorer la qualité au niveau des paysans"
7. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à entretenir l'adhésion des autres acteurs à la production cotonnière", les considérations qualitatives qui, en général,
- ▶▶ contribuent positivement sont "Quelle est l'évolution des moyens pour préserver la qualité après l'achat" et "Y-a-t-il une réduction par une fiscalité plus favorable"
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont : "Y-a-t-il une réduction des coûts dans l'égrenage du coton-graine" et "Y-a-t-il une réduction des coûts de transaction à la vente du coton-fibre"
8. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à fournir les biens ou services publics/collectifs", les considérations qualitatives qui, en général,
- ▶▶ contribuent positivement sont "Y-a-t-il un égal accès des paysans au conseil technique"
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont : "Quelle est l'évolution de l'état de pollution des eaux"
 - ▶▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Y-a-t-il une amélioration des moyens pour réduire les effets résultant des risques liés aux facteurs naturels"
 - ▶▶ mais plusieurs autres considérations qualitatives ont une incidence moyenne sur ce facteur clé
9. Pour le niveau du facteur clé de "capacité à prévenir et à gérer les conflits entre les acteurs", les considérations qualitatives qui, en général,
- ▶▶ contribuent positivement sont "Les paysans bénéficient-ils d'un mécanisme de stabilisation du prix d'achat du coton-graine", "Le revenu des paysans a-t-il bénéficié d'un meilleur accès aux intrants" et "Y-a-t-il une réduction par une fiscalité plus favorable"
 - ▶▶ celles qui contribuent négativement sont : "De manière générale, la perception des risques par les paysans engagés dans la production cotonnière s'est-elle accentuée", "Quelle est l'évolution de la ressource terre", "quel est l'état de la compétitivité prix" et "Quelle est l'évolution des moyens pour gagner en compétitivité prix du coton fibre"
 - ▶▶ alors qu'il y a une variation entre les pays pour l'incidence des considérations suivantes : "Les paysans participent-ils davantage aux dispositifs qui déterminent les facteurs de leur revenu coton", "Quelle est l'évolution de la part des paysans dans la valeur ajoutée que les paysans retirent de la production cotonnière", "Quelle est l'évolution de la démarche pour préserver la ressource terre", "Quelle est l'évolution de l'approche pour gérer la pression parasitaire" et "Quelle est l'évolution des moyens pour améliorer la qualité au niveau des paysans".

| | | | ype défaillance | | | | | | | |
|--|---|-------------|---|--------------------|---------------------------------------|--------|----------------------|--------|----------------------------|--------|
| | | | Défaillance non avérée | | | | Défaillance avérée | | | |
| | | | Orientation monopole | | Orientation libéralisation | | Orientation monopole | | Orientation libéralisation | |
| Objectif partiel de dével. de niveau 1 | Etape technique | Défaillance | Etat | Marché | Etat | Marché | Etat | Marché | Etat | Marché |
| | | | Accroître le revenu coton des producteurs | Transport maritime | Economie d'échelle transport maritime | | 3 | | | |
| Fournis. internat. d'intrants | Absence de politique de concurrence efficace | 2 | | | | | 3 | | 1 | |
| | Inadéquation des intrants compte tenu des conditions locales | 4 | | | 1 | | 1 | | | |
| | Incomplétude des marchés financiers | | | 5 | | | | | | 1 |
| | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités nécessaires) | | | 4 | | | 1 | | | 1 |
| | Inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants | 5 | | | 1 | | | | | |
| | Inefficacité productive dans la négociation des contrats d'importation d'intrants | 3 | | | | | 2 | | 1 | |
| | Manque de ressources pour le financement des achats d'intrants | 4 | | | | | 1 | | 1 | |
| | Oligopole des fournisseurs d'intrants | | | 5 | | | | | | 1 |
| | Recherche de rente dans l'allocation de licences pour l'importation de semences | 2 | | | | | 3 | | 1 | |
| | Recherche de rente dans l'octroi de licences aux importateurs | 4 | | | | | 1 | | 1 | |
| | Taxation excessive à l'importation des intrants | 3 | | | 1 | | 2 | | | |
| Fabricant local d'intrants | Inadéquation des intrants compte tenu des conditions locales | 4 | | | 1 | | 1 | | | |
| | Inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants | 4 | | | 1 | | 1 | | | |
| Production de semences | Absence de protection de la propriété intellectuelle relative aux variétés produites | | | 2 | | | | 3 | | 1 |
| | Economie d'échelle dans la production et distribution de semences | | | 2 | | 1 | | 3 | | |
| | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités nécessaires) | | | 3 | | 1 | | 2 | | |
| | Inefficacité dans la production de semences à capacité germinative satisfaisante | 3 | | | | | 2 | | 1 | |
| | Recherche de rente dans la certification des semences | 3 | | | | | 2 | | 1 | |
| Transport d'intrants | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 2 | | | | | 3 | | 1 | |
| | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 3 | | 1 | | 2 | | | | |
| | Nature de bien public des routes et des pistes | | 2 | | | | 3 | | 1 | |
| Distribution d'intrants | Incomplétude des marchés financiers | | 2 | | | | 3 | | 1 | |

| | | ype défaillance | | | |
|-------------------|---|------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation |
| | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | 2 | | 3 | 1 |
| | Inefficacité productive dans le conditionnement des intrants | 5 | 1 | | |
| | Insuffisance de concurrence dans la distribution des intrants aux paysans | 3 | | 2 | 1 |
| | Manque de ressources pour organiser le crédit intrants | 4 | | 1 | 1 |
| | Retards dans le timing de la vente aux paysans | 3 | 1 | 2 | |
| | Risque moral des emprunteurs de crédit | 4 | | 1 | 1 |
| | Ventes des intrants au paysan à prix et à qualité de monopole | 3 | | 2 | 1 |
| | | | | | |
| Recherche | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 4 | | 1 | 1 |
| | Nature de bien commun des ressources génétiques | 2 | | 3 | 1 |
| | Recherche de rente dans l'enregistrement des variétés | 1 | | 4 | 1 |
| Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 3 | | 2 | 1 |
| Production de CG | Absence de marché de terres cultivables | 2 | | 3 | 1 |
| | Inefficacité dans la protection des espaces cultivables | 5 | | | 1 |
| | Nature de bien commun de la réserve en terre arable du village | 5 | | | 1 |
| | Recherche de rente sur les terres de haute valeur | 2 | | 3 | 1 |
| Achat local de CG | Achat de coton graine au prix de monopsonie | 5 | | | 1 |
| | Inefficacité dans l'organisation de la commercialisation du coton graine | 3 | 1 | 2 | |
| | Inefficacité du contrôle de qualité du coton graine | 3 | | 2 | 1 |
| | Manque de ressources pour réaliser l'achat du coton graine | 5 | 1 | | |
| | Oligopole des acheteurs de coton graine ou concurrence non régulée | 5 | | | 1 |
| | Recherche de rente dans la distribution de quotas d'égrenage aux égreneurs | 4 | 1 | 1 | |
| | Recherche de rente dans la fourniture de licences aux égreneurs | 1 | | 4 | 1 |
| Transport CG | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 4 | | 1 | 1 |
| | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 3 | 1 | 2 | |
| | Nature de bien public des routes et des pistes | 3 | | 2 | |
| | Oligopole des sociétés de transport | 3 | 1 | 2 | |
| | Recherche de rente dans la contractualisation du transport | 4 | | 1 | 1 |
| | Saisonnalité de la demande pour le transport de marchandises | 3 | 1 | 2 | |
| | | | | | |

| | | ype défaillance | | | |
|-----------------------------|---|------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation |
| Egrenage | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | 2 | | 3 | 1 |
| | Existence d'économies d'échelle dans l'activité d'égrenage | 2 | | 3 | 1 |
| | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |
| | Incomplétude du marché de l'assurance | | | 5 | 1 |
| | Inefficacité du contrôle de qualité du coton graine | 3 | | 2 | 1 |
| | Inefficacité du contrôle qualité de la fibre | 3 | | 2 | 1 |
| | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | 1 | 1 | 4 | |
| | Inefficacité productive dans l'égrenage | 3 | 1 | 2 | |
| | Sous-investissements par manque de ressources pour compléter les équipements d'égrenage | 4 | 1 | 1 | |
| | Taxation excessive sur la filière | 4 | 1 | 1 | |
| Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) | 4 | | 1 | 1 |
| | Existence d'économie d'échelle dans le classement | 4 | | 1 | 1 |
| | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |
| | Incomplétude du marché de l'assurance | | | 5 | 1 |
| | Inefficacité productive dans la classification du coton fibre | 3 | 1 | 2 | |
| | Manque de ressources pour investir dans les équipements de classification conformes aux normes de qualité de la fibre | 4 | | 1 | 1 |
| Achat local coton fibre | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 1 | | 4 | 1 |
| | Taxation excessive sur la filière | 5 | | | 1 |
| Transport fibre | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 2 | | 3 | 1 |
| | Manque de ressources pour financer l'achat des camions | 3 | 1 | 2 | |
| | Nature de bien public des routes et des pistes | | 3 | 2 | 1 |
| | Recherche de rente dans la contractualisation du transport | 3 | | 2 | 1 |
| Stockage (au port) | Difficultés à s'adapter aux capacités de stockage | 2 | | 3 | 1 |
| | Incomplétude du marché de l'assurance | | | 5 | 1 |
| | Inefficacité productive dans le stockage du coton fibre (surinvestissement, non entretien, détournement) | 3 | | 2 | 1 |
| | Manque de ressources pour investir dans de nouveaux entrepôts | 1 | | 4 | 1 |
| | Oligopole des sociétés de stockage au port | 1 | | 4 | 1 |
| | Oligopole des transitaires au port | 2 | | 3 | 1 |
| Transit | Oligopole des transitaires au port | | | 5 | 1 |
| Achat export de coton fibre | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |

| | | ype défaillance | | | | | |
|--|---|--|---|----------------------|----------------------------|---|---|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | | | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation | | |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | 1 | | 4 | 1 | |
| | | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 1 | | 4 | 1 | |
| | | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | | 4 | | 1 | |
| | | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | | 1 | | 4 | |
| | | Taxation excessive sur la filière | 5 | | | 1 | |
| | Achat local de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | | 1 | | 4 |
| | | | Taxation excessive sur la filière | 1 | | 4 | 1 |
| | | Transport Graine de coton | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 3 | 1 | 2 | |
| | | Nature de bien public des routes et des pistes | Recherche de rente dans la contractualisation du transport | 3 | 1 | 2 | |
| | | | | | 3 | | 2 |
| | | Achat export de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 3 | | 2 | 1 |
| | Réduire les risques | Recherche | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | | 1 | | 4 |
| | | | Taxation excessive sur la filière | 1 | | 4 | 1 |
| | | | | | 3 | | 2 |
| | | Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | 3 | | 2 |
| Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | | | 3 | | 2 | 1 |
| Production de CG | | Imperfection du marché des produits vivriers | Imperfection du marché du travail | | 5 | | 1 |
| | | | Incomplétude des marchés financiers | | 5 | | 1 |
| | | | Incomplétude du marché de l'assurance | | 5 | | 1 |
| | | | Inefficacité dans l'organisation des marchés vivriers | 4 | | 1 | 1 |
| | | | Manque de ressources pour organiser la commercialisation des produits vivriers | 2 | | 3 | 1 |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | 4 | 1 | 1 | |
| | | Finance | Absence de marché de terres cultivables | | | 5 | 1 |
| Incomplétude des marchés financiers | | | | 2 | 3 | 1 | |
| Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | | | | | 5 | 1 | |
| Manque de ressources pour fournir le crédit consommation | | | 1 | | 4 | 1 | |
| Risque moral des emprunteurs de crédit | | | 1 | | 4 | 1 | |
| Achat local de CG | Achat de coton graine au prix de monopsonne | 5 | 1 | | | | |

| | | ype défaillance | | | | |
|--|--|---|----------------------------|----------------------|----------------------------|---|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation | |
| Améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs | Entente entre les acheteurs de coton graine | 5 | 1 | | | |
| | Egrenage | Incomplétude du marché de l'assurance | 4 | | 1 | 1 |
| | Stockage (au port) | Incomplétude du marché de l'assurance | 2 | 1 | 3 | |
| | Achat export de coton fibre | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | 2 | 1 | 3 | |
| | | Manque de ressources pour le fonctionnement de la filière | 2 | | 3 | 1 |
| | Distribution d'intrants | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | 4 | | 1 | 1 |
| | | Insuffisance de concurrence dans la distribution des intrants aux paysans | 3 | | 2 | 1 |
| | | Manque de ressources pour organiser le crédit intrants | 4 | | 1 | 1 |
| | | Recherche de rente dans le choix des paysans bénéficiaires de crédit intrants | 4 | | 1 | 1 |
| | | Retards dans le timing de la vente aux paysans | 3 | 1 | 2 | |
| | | Risque moral des emprunteurs de crédit | 4 | | 1 | 1 |
| | | Ventes des intrants au paysan à prix et à qualité de monopole | 3 | | 2 | 1 |
| Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | | 5 | 1 | |
| Production de CG | Nature de bien commun de la réserve en terre arable du village | 3 | | 2 | 1 | |
| Améliorer la fourniture de services publics | Transport d'intrants | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 2 | | 3 | 1 |
| | | Nature de bien public des routes et des pistes | 2 | | 3 | 1 |
| | Conseil technique | Inefficacité de la coordination de la connaissance vulgarisée fournie par différentes agences | 2 | 1 | 3 | |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 2 | 1 | 3 | |
| | Transport CG | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 3 | 1 | 2 | |
| | | Nature de bien public des routes et des pistes | 3 | 1 | 2 | |
| | Transport fibre | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 2 | 1 | 3 | |
| | | Nature de bien public des routes et des pistes | 2 | 1 | 3 | |
| | Transport Graine de coton | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 2 | 1 | 3 | |
| Nature de bien public des routes et des pistes | | 2 | 1 | 3 | | |
| Autre | Nature de mal commun des maladies infectieuses | 1 | | 4 | 1 | |

| | | | ype défaillance | | | |
|---|---|---|------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| | | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | |
| | | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation |
| Garantir une gestion durable des espaces cultivés | Fournis. internat. d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | 4 | 1 | 1 | |
| | | Inefficacité productive dans la négociation des contrats d'importation d'intrants | 4 | | 1 | 1 |
| | Fabricant local d'intrants Distribution d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | 4 | 1 | 1 | |
| | | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | 3 | 1 | 2 | |
| | | Incomplétude des marchés financiers | 3 | 1 | 2 | |
| | | Incomplétude du marché de l'information sur les quantités réellement demandées par les paysans et les périodes de commande | 4 | | 1 | 1 |
| | Recherche | Inefficacité de la gestion de la protection phytosanitaire | 4 | 1 | 1 | |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 4 | | 1 | 1 |
| | Conseil technique | Inefficacité de la gestion de la protection phytosanitaire | 5 | 1 | | |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | | 5 | 1 |
| Production de CG | Absence de marché de terres cultivables | 5 | | | 1 | |
| | Inefficacité de la gestion de la protection phytosanitaire | 4 | 1 | 1 | | |
| | Nature de bien commun de la réserve en terre arable du village | | | 5 | 1 | |
| | Nature de bien commun des nappes phréatiques Nature de mal commun de la pression parasitaire | 2 4 | | 3 1 | 1 | |
| Garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques | Fournis. internat. d'intrants | Inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants | 5 | 1 | | |
| | | Inefficacité productive dans la négociation des contrats d'importation d'intrants | 5 | 1 | | |
| | Fabricant local d'intrants | Inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants | 5 | 1 | | |
| | Distribution d'intrants Conseil technique | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | 5 | | | 1 |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 3 | 1 | 2 | |
| Production de CG | Nature de bien commun des nappes phréatiques | 1 | | 4 | 1 | |
| Renforcer la compétitivité en | Recherche | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | 3 | | 2 | 1 |
| | | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 3 | | 2 | 1 |

| | | | ype défaillance | | | |
|--|---|--|------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| | | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | |
| | | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation |
| s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs | Conseil technique | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 3 | | 2 | 1 |
| | Production de CG | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | 3 | | 2 | 1 |
| | Achat local de CG | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) Inadéquation de la date officielle d'ouverture de la saison pour l'achat du coton-graine (maturité du coton) | 3 | | 2 | 1 |
| | Egrenage | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | 3 | | 2 | 1 |
| | Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) Existence d'économie d'échelle dans le classement Inefficacité productive dans la classification du coton fibre Manque de ressources pour investir dans les équipements de classification conformes aux normes de qualité de la fibre Recherche de rente dans l'enregistrement des variétés Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | 4 | | 1 | 1 |
| | | | 4 | | 1 | 1 |
| | | | 3 | | 2 | 1 |
| | | | 3 | | 2 | 1 |
| | | | 2 | | 3 | 1 |
| | Achat local coton fibre | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | 3 | | 2 | 1 |
| Achat export de coton fibre | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | 3 | | 2 | 1 | |
| Achat local de graines | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | 3 | | 2 | 1 | |
| Achat export de graines | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | 3 | | 2 | 1 | |
| Renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation | Achat local de CG | Achat de coton graine au prix de monopsonie | 5 | | | 1 |
| | | Bien collectif des points de ramassage | 4 | | 1 | 1 |
| | | Incomplétude des marchés financiers | 4 | | 1 | 1 |
| | | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | 4 | | 1 | 1 |
| | | Inefficacité dans l'organisation de la commercialisation du coton graine | 4 | | 1 | 1 |
| | | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | 1 | 1 | 4 | |
| | Manque de ressources pour réaliser l'achat du coton graine | 5 | 1 | | | |

| | | ype défaillance | | | | | |
|---|---|--|---|----------------------|----------------------------|---|---|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | | | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation | | |
| sation de la fibre jusqu'à la vente sur le marché local ou exportatio | | Recherche de rente dans la classification du coton graine | 5 | 1 | | | |
| | Transport CG | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 5 | | | 1 | |
| | | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | 4 | | 1 | 1 | |
| | | Nature de bien public des routes et des pistes | 3 | 1 | 2 | | |
| | | Oligopole des sociétés de transport | 3 | 1 | 2 | | |
| | | Saisonnalité de la demande pour le transport de marchandises | 3 | 1 | 2 | | |
| | | Egrenage | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | 2 | | 3 | 1 |
| | Existence d'économies d'échelle dans l'activité d'égrenage | | 2 | | 3 | 1 | |
| | Incomplétude des marchés financiers | | 2 | | 3 | 1 | |
| | Incomplétude du marché de l'assurance | | | | 5 | 1 | |
| | Inefficacité du contrôle de qualité du coton graine | | 3 | | 2 | 1 | |
| | Inefficacité productive dans le stockage du coton fibre (surinvestissement, non entretien, détournement) | | 1 | 1 | 4 | | |
| | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | | 1 | 1 | 4 | | |
| | Inefficacité productive dans l'égrenage | | 3 | 1 | 2 | | |
| | Sous-investissements par manque de ressources pour compléter les équipements d'égrenage | | 4 | 1 | 1 | | |
| | Taxation excessive sur la filière | | 5 | 1 | | | |
| | Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) | 4 | | 1 | 1 | |
| | | Existence d'économie d'échelle dans le classement | 4 | | 1 | 1 | |
| | | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 | |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | | | 5 | 1 | |
| | | Inefficacité productive dans la classification du coton fibre | 2 | | 3 | 1 | |
| | | Manque de ressources pour investir dans les équipements de classification conformes aux normes de qualité de la fibre | 4 | | 1 | 1 | |
| | Nature de bien public des routes et des pistes | 3 | | 2 | 1 | | |
| | Achat local coton fibre | Taxation excessive sur la filière | 5 | | | 1 | |
| | Transport fibre | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 3 | | 2 | 1 | |
| | Stockage (au port) | Difficultés à s'adapter aux capacités de stockage | 2 | | 3 | 1 | |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | | | 5 | 1 | |
| Oligopole des sociétés de stockage au port | | 1 | | 4 | 1 | | |
| Oligopole des transitaires au port | | 2 | | 3 | 1 | | |

| | | ype défaillance | | | | |
|---|--|---|----------------------------|----------------------|----------------------------|---|
| | | Défaillance non avérée | | Défaillance avérée | | |
| | | Orientation monopole | Orientation libéralisation | Orientation monopole | Orientation libéralisation | |
| | Transit | Oligopole des transitaires au port | | | 5 | 1 |
| | Achat export de coton fibre | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | 1 | | 4 | 1 |
| | | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | 4 | | 1 | 1 |
| | | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 1 | | 4 | 1 |
| | | Taxation excessive sur la filière | 5 | | | 1 |
| | Achat local de graines | Taxation excessive sur la filière | 1 | | 4 | 1 |
| | Transport Graine de coton | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | 3 | 1 | 2 | |
| | Achat export de graines | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 1 | 1 | 4 | |
| | | Taxation excessive sur la filière | 1 | | 4 | 1 |
| Renforcer la compétitivité é par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale ou à l'exportation du coton fibre | Achat local coton fibre | Inefficacité dans l'adaptation du timing des ventes aux périodes où prix le plus élevé à l'export | 2 | | 3 | 1 |
| | | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | 4 | | 1 | 1 |
| | Achat export de coton fibre | Incomplétude des marchés financiers | 2 | | 3 | 1 |
| | | Incomplétude du marché de l'assurance | 1 | | 4 | 1 |
| | | Inefficacité dans l'adaptation du timing des ventes aux périodes où prix le plus élevé à l'export | 2 | | 3 | 1 |
| | | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 1 | | 4 | 1 |
| | | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | 4 | | 1 | 1 |
| | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 1 | | 4 | 1 | |
| | Recherche de rente dans les services de transit | 2 | | 3 | 1 | |
| | Achat local de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 3 | | 2 | 1 |
| Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | | 3 | | 2 | 1 | |
| Achat export de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 3 | | 2 | 1 | |
| Renforcer la compétitivité é par l'obtention | Achat local de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 2 | | 3 | 1 |
| | | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 2 | | 3 | 1 |
| | Achat export de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | 3 | | 2 | 1 |
| | | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | 1 | 1 | 4 | |

Annexes 7
 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-------------------------------|--|--|---|--|
| Transport maritime | Economie d'échelle transport maritime | | | |
| Fournis. internat. d'intrants | Incomplétude des marchés financiers | | Intégration de la condition de crédit fournisseur de 200 à 360 jours | octroi de crédit fournisseur dans l'acquisition des intrants sur appel d'offres |
| | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités nécessaires) | | système de recensement des besoins en intrants impliquant les organisation paysannes | |
| | Oligopole des fournisseurs d'intrants | | Elargissement des fournisseurs par appel d'offres internationales | caractère captif du marché des intrants des filières cotonnières pour les fournisseurs potentiels |
| Production de semences | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités nécessaires) | | système de recensement des besoins en intrants impliquant les organisation paysannes | |
| Distribution d'intrants | Insuffisance de concurrence dans la distribution des intrants aux paysans | Régulation de la distribution dans le sens d'un monopole ou d'une privatisation administrée | | |
| | Risque moral des emprunteurs de crédit | | Application de la caution solidaire au sein des organisations paysannes chargées de la gestion du crédit intrant | |
| Recherche | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la recherche par la filière cotonnière | |
| Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Production de CG | Nature de bien commun de la réserve en terre arable du village | | Règles traditionnelles de gestion des terres dans les villages | |
| Achat local de CG | Oligopole des acheteurs de coton graine ou concurrence non régulée | Régulation par administration de monopole à l'échelle nationale ou locale | | |

Annexes 7
 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-----------------------------|---|---------------|--|--|
| Transport CG | Nature de bien public des routes et des pistes | | Prise en charge du financement de l'entretien et de la maintenance des pistes rurales par la filière cotonnière | |
| | Oligopole des sociétés de transport | | Pouvoir de négociation des sociétés cotonnières disposant d'un parc autonome de camions de taille suffisante | |
| | Saisonnalité de la demande pour le transport de marchandises | | | Caractère captif du marché de transports des filières cotonnières pour les transporteurs nationaux |
| Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire et bon réglage de l'égrenage pour éviter les problèmes de collage et de SCF | |
| | Existence d'économie d'échelle dans le classement | | Option d'un mode de classement conventionnel à faibles économies d'échelle | |
| Transport fibre | Nature de bien public des routes et des pistes | | Prise en charge du financement de l'entretien et de la maintenance des pistes rurales par la filière cotonnière | |
| Achat export de coton fibre | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | | Adoption d'un système unique de classement à l'échelle nationale | |
| Transport Graine de coton | Nature de bien public des routes et des pistes | | Prise en charge du financement de l'entretien et de la maintenance des pistes rurales par la filière cotonnière | |
| Recherche | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la recherche par la filière cotonnière | |

Annexes 7
 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-------------------------|--|---|---|---|
| Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Production de CG | Imperfection du marché des produits vivriers | | | fonctionnement de longue date des marchés ruraux dans les villages |
| | Imperfection du marché du travail | | pratique traditionnelle de l'entr'aide et réduction de la demande en travail par la diffusion de la culture attelée | |
| | Incomplétude des marchés financiers | | Possibilité de décapitalisation du bétail en cas de nécessité | |
| | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Achat local de CG | Entente entre les acheteurs de coton graine | Régulation par l'octroi du monopole aux acheteurs de coton graine | | |
| Egrenage | Incomplétude du marché de l'assurance | | Accès au marché international découlant du parteariat dans les sociétés cotonnières | Caractère attractif d'un marché important représenté par l'ensemble des filières cotonnières francophones |
| Distribution d'intrants | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | | système de recensement des besoins en intrants impliquant les organisation paysannes | |
| | Insuffisance de concurrence dans la distribution des intrants aux paysans | Régulation de la distribution dans le sens d'un monopole ou d'une privatisation administrée | | |
| Distribution d'intrants | Risque moral des emprunteurs de crédit | | Application de la caution solidaire au sein des organisations paysannes chargées de la gestion du crédit intrant | |

Annexes 7 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-------------------------------|--|---------------|---|---|
| Production de CG | Nature de bien commun de la réserve en terre arable du village | | Règles traditionnelles de gestion des terres dans les villages | |
| Transport CG | Nature de bien public des routes et des pistes | | Prise en charge du financement de l'entretien et de la maintenance des pistes rurales par la filière cotonnière | |
| Fournis. internat. d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | | Intgration des procédures de contrôle de qualité dans les appels d'offres internationales | d'un marché important qu'on souhaite fournir dans la durée en respectant les exigences qualitatives |
| Fabricant local d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | | Intgration des procédures de contrôle de qualité dans les appels d'offres internationales | d'un marché important qu'on souhaite fournir dans la durée en respectant les exigences qualitatives |
| Distribution d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | | Intgration des procédures de contrôle de qualité dans les appels d'offres internationales | d'un marché important qu'on souhaite fournir dans la durée en respectant les exigences qualitatives |
| | Incomplétude des marchés financiers | | intrants aux organisations paysannes | |
| | Incomplétude du marché de l'information sur les quantités réellement demandées par les paysans et les périodes de commande | | système de recensement des besoins en intrants impliquant les organisation paysannes | |
| Recherche | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la recherche par la filière cotonnière | |
| Production de CG | Absence de marché de terres cultivables | | Règles traditionnelles de gestion des terres dans les villages | |
| | Nature de mal commun de la pression parasitaire | | accès de tous les paysans à la maîtrise technique de la protection phytosanitaire et aux insecticides nécessaires | |

Annexes 7 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-------------------------|---|---------------|--|---|
| Distribution d'intrants | Difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides | | Intgration des procédures de contrôle de qualité dans les appels d'offres internationales | d'un marché important qu'on souhaite fournir dans la durée en respectant les exigences qualitatives |
| Conseil technique | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Recherche | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire pour éviter la dépréciation de la qualité | |
| | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Conseil technique | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire pour éviter la dépréciation de la qualité | |
| | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |
| Production de CG | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire pour éviter la dépréciation de la qualité | |
| | Nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture | | Prise en charge du financement conséquent de la vulgarisation par la filière cotonnière | |

Annexes 7
 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-----------------------------|---|---------------|--|--------------------|
| Achat local de CG | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire pour éviter la dépréciation de la qualité | |
| Egrenage | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques du coton graine déterminantes des caractéristiques du coton fibre (collage par exemple) | | Adaptation de l'égrenage pour préserver la qualité et adaptation des programmes de protection phytosanitaire | |
| Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) | | Adaptation de l'égrenage pour préserver la qualité et adaptation des programmes de protection phytosanitaire | |
| | Existence d'économie d'échelle dans le classement | | Option d'un mode de classement conventionnel à faibles économies d'échelle | |
| | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | | Adoption maîtrisée de la classification du coton fibre. Politique collective de fidélisation des clients | |
| Achat local coton fibre | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | | Politique de fidélisation des clients en respectant les engagements de qualité | |
| Achat export de coton fibre | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | | Politique de fidélisation des clients en respectant les engagements de qualité | |
| Achat local de graines | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | | Situation fréquente d'intégration ou de quasi intégration qui affranchit de tout risque moral | |
| Achat export de graines | Risque moral sur la qualité vendue de la fibre ou des graines | | Pas d'exportation à grande échelle des graines | |
| Achat local de CG | Bien collectif des points de ramassage | | Définition de critères explicites dans la création des points de ramassage | |

Annexes 7
 Les actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|-----------------------------|---|---------------|---|---|
| | Incomplétude des marchés financiers | | | Caractère attractif d'un grand marché pour inciter l'entrée d'institutions financières offshore |
| | Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles) | | système d'estimation des productions impliquant les organisation paysannes | |
| Transport CG | Nature de bien public des routes et des pistes | | Prise en charge du financement de l'entretien et de la maintenance des pistes rurales par la filière cotonnière | |
| | Oligopole des sociétés de transport | | Pouvoir de négociation des sociétés cotonnières disposant d'un parc autonome de camions de taille suffisante | |
| | Saisonnalité de la demande pour le transport de marchandises | | | Caractère captif du marché de transports des filières cotonnières pour les transporteurs nationaux |
| Classification | Difficulté à évaluer certaines caractéristiques prises en compte par les utilisateurs finaux (collage, SCF) | | Adaptation des programmes de protection phytosanitaire et bon réglage de l'égrenage pour éviter les problèmes de collage et de SCF | |
| | Existence d'économie d'échelle dans le classement | | Option d'un mode de classement conventionnel à faibles économies d'échelle | |
| Achat export de coton fibre | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | | Adoption d'un système unique de classement à l'échelle nationale | |
| Achat local coton fibre | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | | Adoption d'un système unique de classement à l'échelle nationale | |
| Achat export de coton fibre | Nature de bien public de la réputation internationale du coton du pays | | Adoption d'un système unique de classement à l'échelle nationale | |

Annexe 7 Actions identifiées pour avoir empêcher l'occurrence des défaillances de coordination

| Etape technique | Défaillance | action d'état | action collective | Réaction du marché |
|------------------------|---|---------------|--|--------------------|
| Achat local de graines | Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton | | Situation fréquente d'intégration ou de quasi intégration qui affranchit de tout risque moral | |

ERRI_1004_fin **Nombre d'usines d'égrenage par zone**
Number of ginneries by area

| CAMPAIGN | Pays (country) | Zone (area) | Nombre d'usines (No. ginneries) |
|---------------|----------------|-------------------|------------------------------------|
| 1998 | COTE D'IVOIRE | Global | 10 |
| | MALI | Global | 17 |
| 1999 | BENIN | DRE Zone Nord | 2 |
| | | GLOBAL | 10 |
| | BURKINA FASO | Global | 12 |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 4 |
| | | Nord-est | 3 |
| | | Nord-ouest | 3 |
| | GHANA | Global | 4 |
| | | Northern Region | 2 |
| | | Upper West Region | 2 |
| | MALI | Global | 17 |
| 2000 | BURKINA FASO | Global | 12 |
| | CAMEROUN | Global | 9 |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 4 |
| | | Nord-est | 3 |
| | | Nord-ouest | 3 |
| | GHANA | Global | 4 |
| | | Northern Region | 2 |
| | | Upper West Region | 1 |
| | MALI | Global | 17 |
| | 2001 | BURKINA FASO | Global |
| CAMEROUN | | Global | 9 |
| COTE D'IVOIRE | | Centre | 4 |
| | | Nord-est | 4 |
| | | Nord-ouest | 3 |
| GHANA | | Global | 4 |
| | | Northern Region | 2 |
| | | Upper West Region | 1 |
| 2002 | CAMEROUN | Global | 9 |

Annexe 8 :Les défaillances sont-elles avérées ? (par type et en fonction de l'orientation des modes d'organisation, pour toutes les étapes techniques)

| | | | Pays à Orientation monopole | Pays à Orientation libéralisation |
|---|-----------------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------------|
| Objectif partiel de développement | Étape technique | Défaillance | de type "Etat" | de type "Etat" |
| Accroître le revenu coton des producteurs | Fournis. internat. d'intrants | Absence de politique de concurrence efficace | Oui | Oui |
| | | Recherche de rente dans l'allocation de licences pour l'importation de semences | Oui | Oui |
| | Transport d'intrants | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | <i>Oui</i> | Oui |
| | Recherche | Recherche de rente dans l'enregistrement des variétés | <i>Oui</i> | Oui |
| | Achat local de CG | Recherche de rente dans la fourniture de licences aux égreneurs | <i>Oui</i> | Oui |
| | Egrenage | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | <i>Oui</i> | Non |
| | Achat local coton fibre | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | Oui | Oui |
| | Transport fibre | Inefficacité productive dans l'utilisation des camions (surinvestissement, non entretien, détournement) | <i>Oui</i> | Oui |
| | Stockage (au port) | Manque de ressources pour investir dans de nouveaux entrepôts | Oui | Oui |
| | Achat export de coton fibre | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | Oui | Oui |
| | Achat local de graines | Taxation excessive sur la filière | Oui | Oui |
| Achat export de graines | Taxation excessive sur la filière | <i>Oui</i> | Oui | |
| Améliorer la fourniture de services publics | Production de CG | Manque de ressources pour organiser la commercialisation des produits vivriers | Oui | Oui |
| Améliorer l'équité en termes de distribution de revenu coton entre les producteurs | | Manque de ressources pour fournir le crédit consommation | Oui | Oui |
| Garantir la durabilité par la prévention des effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques | | Manque de ressources pour le fonctionnement de la filière | <i>Oui</i> | Oui |
| Garantir une gestion durable des espaces cultivés | Transport d'intrants | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | Oui | Oui |
| | Conseil technique | Inefficacité de la coordination de la connaissance vulgarisée fournie par différentes agences | Oui | Non |
| | Transport fibre | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | Oui | Non |
| | Transport Graine de coton | Mauvais entretien des routes et des pistes par manque de ressources ou par inefficacité | Oui | Non |
| Renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation de la fibre jusqu'à la vente sur le marché local ou exportatio | Classification | Recherche de rente dans l'enregistrement des variétés | <i>Oui</i> | Oui |
| | Achat local de CG | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | <i>Oui</i> | Non |

Annexe 8 :Les défaillances sont-elles avérées ? (par type et en fonction de l'orientation des modes d'organisation, pour toutes les étapes techniques)

| | | | Pays à Orientation monopole | Pays à Orientation libéralisation |
|---|-----------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------------|
| Objectif partiel de développement | Étape technique | Défaillance | de type "Etat" | de type "Etat" |
| | Egrenage | Inefficacité productive dans le stockage du coton fibre (surinvestissement, non entretien, détournement) | <i>Oui</i> | Non |
| | | Inefficacité productive dans le stockage du coton graine | <i>Oui</i> | Non |
| Renforcer la compétitivité en s'adaptant aux exigences qualitatives des utilisateurs | Classification | Inefficacité productive dans la classification du coton fibre | Oui | Oui |
| | Achat local de graines | Taxation excessive sur la filière | Oui | Oui |
| | Achat export de graines | Taxation excessive sur la filière | Oui | Oui |
| Renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente locale ou à l'exportation du coton fibre | Achat local coton fibre | Inefficacité dans l'adaptation du timing des ventes aux périodes où prix le plus élevé à l'export | Oui | Oui |
| | Achat export de coton fibre | Inefficacité dans l'adaptation du timing des ventes aux périodes où prix le plus élevé à l'export | Oui | Oui |
| | | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton Recherche de rente dans les services de transit | Oui | Oui |
| Renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente ou à l'exportation des graines de coton | Achat local de graines | Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton | Oui | Oui |

Ginning capacity use, by area

| CAMPAIGN | Pays (country) | Zone (area) | Capacité totale, tonnes de SG (Total capacity, tons of SC) | % utilisation (% use) |
|----------|----------------|-------------------|---|--------------------------|
| 1998 | COTE D'IVOIRE | Global | 320 000 | 105,2% |
| | MALI | | 550 000 | 94,3% |
| 1999 | BENIN | DRE Zone Nord | 50 000 | 102,8% |
| | | GLOBAL | 312 500 | 60,0% |
| | BURKINA FASO | Global | 400 000 | 71,1% |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 115 000 | 104,2% |
| | | Nord-est | 130 000 | 90,0% |
| | | Nord-ouest | 125 000 | 95,8% |
| | GHANA | Global | 45 000 | 49,7% |
| | | Northern Region | 24 000 | 18,6% |
| | | Upper West Region | 12 000 | 19,7% |
| | MALI | Global | 550 000 | 83,5% |
| 2000 | BURKINA FASO | Global | 400 000 | 63,6% |
| | CAMEROUN | Global | 270 000 | 71,1% |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 115 000 | 94,1% |
| | | Nord-est | 130 000 | 88,5% |
| | | Nord-ouest | 125 000 | 104,0% |
| | GHANA | Global | 45 000 | 20,6% |
| | | Northern Region | 18 700 | 34,1% |
| | | Upper West Region | 12 000 | 19,7% |
| | MALI | Global | 550 000 | 44,1% |
| 2001 | BURKINA FASO | Global | 400 000 | 69,0% |
| | CAMEROUN | Global | 270 000 | 85,3% |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 115 000 | 59,1% |
| | | Nord-est | 230 000 | 39,1% |
| | | Nord-ouest | 125 000 | 74,3% |
| | GHANA | Global | 45 000 | 20,6% |
| | | Northern Region | 12 072 | 35,5% |
| | | Upper West Region | 12 000 | 17,6% |
| 2002 | CAMEROUN | Global | 270 000 | |

Type producteur
(Producer type)

Small holder

Producteur familial

| Pays (Country) | Zone (area) | Classe producteur (Producer sub-type) | Campaign | Surface coton, ha (Cotton acreage, ha) |
|----------------|-----------------|--|----------|---|
| BENIN | ATACORA DONGA | Global | 1999 | 51 143 |
| | | Global | 2000 | 58 396 |
| | BORGOU -ALIBORI | | 1999 | 166 522 |
| | | | 2000 | 164 778 |
| | | DRE Zone Centre | | 107 715 |
| | BURKINA FASO | Global | | 1999 |
| | | | 2000 | 245 000 |
| | | | 2001 | 260 000 |
| CAMEROUN | Extrême-nord | | 2000 | 80 079 |
| | | | 2001 | 90 952 |
| | | | 2002 | 83 396 |
| | Global | | 2000 | 179 575 |
| | | | 2001 | 198 559 |
| | | | 2002 | 201 576 |
| | Nord | | 2000 | 99 496 |
| | | | 2001 | 107 607 |
| | | | 2002 | 118 180 |
| COTE D'IVOIRE | Centre | | 2000 | 65 488 |
| | | | 2001 | 65 488 |
| | Global | | 1998 | 244 313 |
| | | | 1999 | 271 371 |
| | | | 2000 | 291 457 |
| | Nord-est | | 1999 | |
| | | | 2000 | |
| | | | 2001 | 94 102 |
| | Nord-ouest | | 1999 | 95 199 |
| | | 2001 | 88 888 | |
| GHANA | Northern Region | | 1999 | 8 590 |
| | | | 2000 | 9 374 |
| | | | 2001 | 4 867 |

| | | | | |
|---------------------------|---------------------------|--------|--------|---------|
| GHANA | Upper East Region | Global | 1999 | 8 767 |
| | | Global | 2000 | 6 933 |
| | | | 2001 | 4 507 |
| | Upper West Region | | 1999 | 16 228 |
| | | | 2000 | 11 809 |
| | | | 2001 | 6 936 |
| MALI | CMDT | | 1998 | 468 582 |
| | | | 1999 | 442 496 |
| | | | 2000 | 211 724 |
| | | | 2001 | 480 497 |
| | | | | |
| | Sub-type 1 Sous-type 1 | | 1998 | 196 804 |
| | | | 1999 | 168 149 |
| | | | 2000 | 82 572 |
| | Sub-type 2 Sous-type 2 | | 2001 | 192 199 |
| | | | | |
| | | | | |
| | Sub-type 2 Sous-type 2 | | 1998 | 210 862 |
| | | | 1999 | 230 098 |
| | | | 2000 | 105 862 |
| | Sub-type 3 Sous-type 3 | | 2001 | 240 249 |
| | | | | |
| | | | | |
| Sub-type 3 Sous-type 3 | | 1998 | 37 487 | |
| | | 1999 | 26 550 | |
| | | 2000 | 14 821 | |
| Sub-type 4 Sous-type 4 | | 2001 | 28 830 | |
| | | | | |
| | | | | |
| Sub-type 4 Sous-type 4 | | 1998 | 23 429 | |
| | | 1999 | 17 700 | |
| | | 2000 | 8 469 | |
| Global | Global | | 2001 | 19 220 |
| | | | | |
| | | | | |
| Global | Global | | 1998 | 504 427 |
| | | | 1999 | 482 299 |
| | | | 2000 | 227 908 |
| OHVN | | | 2001 | |
| | | | | |
| | | | | |
| OHVN | | | 1998 | |
| | | | 1999 | 39 800 |

ERRI-1061_1

Evolution de la surface cotonnière, par zone

Evolution of the cotton acreage, by area

| | | | | |
|------|------|--------|------|--------|
| MALI | OHVN | Global | 2000 | 16 081 |
| | | Global | 2001 | 41 841 |

| Moyenne SEED_COTTON_PRODUCTION | | | PRODUCER_TYF Sub_producer_FR | | | | |
|--------------------------------|-------------------|------------------------|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | Producteur familial | | | | |
| CAMPAIGN | COUNTRY_NAME | AREA_NAME | Global | Sous-type 1 | Sous-type 2 | Sous-type 3 | Sous-type 4 |
| 1998 | COTE D'IVOIRE | Global | 337 097 | | | | |
| | MALI | CMDT | 483 680 | 218 649 | 230 261 | 34 113 | 24 530 |
| | | Global OHVN | 518 364 | | | | |
| 1999 | BENIN | ATACORA DONGA | 59 619 | | | | |
| | | BORGOU -ALIBORI | 174 000 | | | | |
| | BURKINA FASO | Global | 284 400 | | | | |
| | COTE D'IVOIRE | Global | 360 800 | | | | |
| | | Nord-est Nord-ouest | 119 827 | | | | |
| | GHANA | Northern Region | 1 251 | | | | |
| | | Upper East Region | 5 595 | | | | |
| Upper West Region | | 4 948 | | | | | |
| MALI | CMDT | 429 989 | 188 495 | 233 089 | 25 594 | 17 842 | |
| | Global | 459 123 | | | | | |
| | OHVN | 39 410 | | | | | |
| 2000 | BENIN | ATACORA DONGA | 69 769 | | | | |
| | | BORGOU -ALIBORI | 189 000 | | | | |
| | | DRE Zone Centre | 76 814 | | | | |
| | BURKINA FASO | Global | 254 000 | | | | |
| | CAMEROUN | Extrême-nord | 69 100 | | | | |
| | | Global | 197 217 | | | | |
| | | Nord | 122 000 | | | | |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 67 945 | | | | |
| | | Global | 400 000 | | | | |
| | | Nord-est | 119 000 | | | | |
| GHANA | Northern Region | 1 654 | | | | | |
| | Upper East Region | 5 125 | | | | | |
| | Upper West Region | 3 847 | | | | | |
| MALI | CMDT | 229 641 | 95 206 | 101 733 | 13 680 | 7 233 | |
| | Global | 242 726 | | | | | |
| | OHVN | 13 651 | | | | | |
| 2001 | BURKINA FASO | Global | 275 000 | | | | |
| | CAMEROUN | Extrême-nord | 76 600 | | | | |
| | | Global | 230 932 | | | | |
| | | Nord | 130 300 | | | | |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | 67 945 | | | | |
| | | Nord-est | 120 000 | | | | |
| | | Nord-ouest | 92 837 | | | | |
| | GHANA | Northern Region | 377 | | | | |
| | | Upper East Region | 2 125 | | | | |
| | | Upper West Region | 1 883 | | | | |
| MALI | CMDT | 535 341 | 217 377 | 267 157 | 26 985 | 18 720 | |
| | Global | 570 874 | | | | | |
| | OHVN | 38 533 | | | | | |
| 2002 | CAMEROUN | Extrême-nord | 19 000 | | | | |
| | | Global | 236 200 | | | | |
| | | Nord | 217 200 | | | | |

| Type producteur (Producer type) | Small holder | | Classe de producteur (Producer sub-type) | Nb. prod. coton (No. cotton farmers) | Nb.villages coton (No.cotton vill.) | Nb. total villages (Total No. of villages) | % villages avec coton (% villagesw/cotton) | |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|---|--|---|---|------|
| | Producteur familial | | | | | | | |
| Campaig | Pays (Country) | Zone (area) | | | | | | |
| 1998 | COTE D'IVOIRE | Global | Global | 153 241 | 3 965 | 3 965 | 100% | |
| | | | Global | | | | | |
| | MALI | CMDT | Global | 157 877 | 4 651 | 3 795 | 123% | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Sous-type 1 Sub-type 1 | 36 312 | | 3 795 | | |
| | | | Sous-type 2 Sub-type 2 | 75 781 | | 3 795 | | |
| | | Sous-type 3 Sub-type 3 | 22 103 | | 3 795 | | | |
| | | Sous-type 4 Sub-type 4 | 25 260 | | 3 795 | | | |
| 1999 | BENIN | ATACORA DONG | Global | 35 297 | 329 | | | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | BORGOU -ALIBO | Global | 85 500 | 500 | | |
| | | | Global | | | | | |
| | BURKINA FASO | Global | Global | 200 000 | 4 200 | 4 200 | 100% | |
| | | | Global | | | | | |
| | COTE D'IVOIRE | Global | Global | 162 113 | 3 518 | 3 775 | 93% | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Nord-est | Global | | | 1 285 | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Nord-ouest | Global | 51 057 | 634 | 634 | 100% |
| | | | Global | | | | | |
| | GHANA | Northern Region | Global | 16 800 | 264 | 7 222 | 4% | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Upper East Regio | Global | 12 346 | 218 | 4 750 | 5% |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Upper West Regio | Global | 28 797 | 557 | 5 000 | 11% |
| | | | Global | | | | | |
| | MALI | CMDT | Global | 154 860 | 4 767 | 3 802 | 125% | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Sous-type 1 Sub-type 1 | 30 972 | | 3 802 | | |
| Sous-type 2 Sub-type 2 | | | 86 722 | | 3 802 | | | |
| Sous-type 3 Sub-type 3 | | | 17 035 | | 3 802 | | | |
| Sous-type 4 Sub-type 4 | | | 20 132 | | 3 802 | | | |
| | | OHVN | Global | 25 601 | 684 | 723 | 95% | |
| | | Global | | | | | | |
| 2000 | BURKINA FASO | Global | Global | 200 000 | 4 200 | 4 200 | 100% | |
| | | | Global | | | | | |
| | CAMEROUN | Extrême-nord | Global | 165 361 | 3 208 | 3 208 | 100% | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Global | 321 994 | | | | |
| | | | Nord | Global | 156 633 | | | |
| | | | Global | | | | | |
| | COTE D'IVOIRE | Centre | Global | | | 1 671 | | |
| | | | Global | | | | | |
| | | | Global | 161 265 | 3 679 | 3 679 | 100% | |
| | | | Nord-est | Global | | | 1 358 | |
| | | | Global | | | | | |
| GHANA | Northern Region | Global | 18 117 | 188 | 7 222 | 3% | | |
| | | Global | | | | | | |
| | | Upper East Regio | Global | 10 400 | 127 | 4 750 | 3% | |
| | | Global | | | | | | |
| | | Upper West Regio | Global | 23 190 | 325 | 5 000 | 7% | |
| | | Global | | | | | | |

| Type producteur (Producer type) | Small holder | | Classe de producteur (Producer sub-type) | Nb. prod. coton (No. cotton farmers) | Nb.villages coton (No.cotton vill.) | Nb. total villages (Total No. of villages) | % villages avec coton (% villagesw/cotton) |
|------------------------------------|---------------------|--------------|---|---|--|---|---|
| | Producteur familial | | | | | | |
| Campaig | Pays (Country) | Zone (area) | | | | | |
| 2000 | MALI | CMDT | Global | 88 432 | 3 819 | 3 801 | 100% |
| | | | Global | | | | |
| | | CMDT | Sous-type 1 Sub-type 1 | 18 571 | | 3 801 | |
| | | | Sous-type 2 Sub-type 2 | 45 985 | | 3 801 | |
| | | CMDT | Sous-type 3 Sub-type 3 | 11 496 | | 3 801 | |
| | | | Sous-type 4 Sub-type 4 | 12 380 | | 3 801 | |
| 2001 | BURKINA FASO | Global | Global | 200 150 | 4 630 | 4 630 | 100% |
| | | | Global | | | | |
| | CAMEROUN | Extrême-nord | Global | 187 032 | 3 208 | 3 208 | 100% |
| | | | Global | | | | |
| | CAMEROUN | Nord | Global | 357 736 | | | |
| | | | Global | | | | |
| COTE D'IVOIRE | Centre | Global | 170 704 | | | | |
| | | Global | | | | | |
| | | Global | 43 865 | 1 415 | 1 415 | 100% | |
| COTE D'IVOIRE | Nord-est | Global | 38 954 | 1 358 | 1 421 | 96% | |
| | | Global | | | | | |
| | | Global | 43 156 | 833 | 633 | 132% | |
| GHANA | Northern Region | Global | 14 017 | 151 | 7 222 | 2% | |
| | | Global | | | | | |
| | | Global | 625 | 129 | 4 750 | 3% | |
| GHANA | Upper East Regio | Global | 7 768 | 330 | 5 000 | 7% | |
| | | Global | | | | | |
| | | Global | | | | | |
| MALI | CMDT | CMDT | Global | 162 408 | 5 231 | 6 242 | 84% |
| | | | Global | | | | |
| | | CMDT | Sous-type 1 Sub-type 1 | 37 354 | | 6 242 | |
| | | | Sous-type 2 Sub-type 2 | 87 700 | | 6 242 | |
| | | CMDT | Sous-type 3 Sub-type 3 | 16 241 | | 6 242 | |
| | | | Sous-type 4 Sub-type 4 | 21 113 | | 6 242 | |
| 2002 | CAMEROUN | Extrême-nord | Global | | 684 | 723 | 95% |
| | | | Global | | | | |
| | | Global | Global | 178 932 | 3 208 | 3 208 | 100% |
| | | | Global | | | | |
| | | Global | Global | 367 473 | | | |
| | | | Global | | | | |
| Global | Nord | 188 541 | | | | | |
| | Global | | | | | | |